

20

19

LIVRET D'ACCUEIL

vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie

direction générale des enseignements

L'École calédonienne est en marche et a du talent !



vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie



direction
générale
des enseignements



ÉDITO

2019

La Nouvelle-Calédonie souhaite la bienvenue aux enseignants et à leurs familles qui se sont portés volontaires pour être mis à disposition pour une durée de deux ans, renouvelable une fois ainsi que les nombreux calédoniens, lauréats des concours des personnels enseignants, nouvellement affectés dans les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).

Ce livret d'accueil vise à accompagner leurs premiers pas, à favoriser leur acculturation dans une collectivité d'outre-mer de « 4000 ans d'âge », riche de ses cultures et traditions et délibérément engagée vers un destin commun.

Ce destin commun auquel chaque calédonienne et calédonien est attaché trouve depuis le 15 janvier 2016 (date du vote au Congrès de la Nouvelle-Calédonie) sa traduction dans un projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

Véritablement élément fondateur pour le pays, ce projet s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne. Il pose les bases d'une école adaptée aux besoins de tous les élèves dans une perspective de réussite de tous et de consolidation du « vivre ensemble ».

Ce projet se traduit par une charte d'application votée par le congrès le 1er décembre 2016 qui constitue la « feuille de route » du système éducatif calédonien de 2016 à 2020.

2019 représente donc la 4^e année de mise en œuvre effective ; 4^e année singularisée notamment par la poursuite de la réforme du collège, le lancement progressif de la rénovation de la voie professionnelle et la mise en place de l'évolution de la voie générale et technologique. 2019 est aussi une année de rendez-vous électoral avec les "Provinciales" en mai qui déterminera la constitution d'un nouveau congrès et d'un nouveau gouvernement.

Elle sera aussi l'année de la valorisation de la voie professionnelle.

C'est dans ce cadre institutionnel et politique que le vice-rectorat - direction générale des enseignements, service unique Etat-Nouvelle-Calédonie contribue à la mise en œuvre effective de ce projet qui a obtenu par ailleurs le soutien et l'accompagnement de l'Etat par un protocole d'accord signé le 26 octobre 2016 entre le président du gouvernement et la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les conditions sont donc réunies pour que le système éducatif calédonien évolue à la mesure des attentes, des aspirations et des espoirs de chacune et de chacun.

Etre enseignant en Nouvelle-Calédonie c'est certes exercer un métier mais c'est aussi honorer une mission :

- une mission noble et généreuse,
- une mission d'avenir pour ce pays,
- une mission que chaque enseignant aura à cœur de remplir considérant la créativité, l'énergie et le professionnalisme dont chacun fait preuve.

Bon accueil en Nouvelle-Calédonie
et tous mes encouragements.



**L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements
Jean-Charles RINGARD-FLAMENT**

SOMMAIRE

La présentation générale

Le contexte régionalP. 8
 Les milieux.....P. 10
 Les populationsP. 14



La scolarité en Nouvelle-Calédonie

L'Éducation en Nouvelle-CalédonieP. 30
 Le projet éducatif de la Nouvelle-CalédonieP. 38
 La mise en œuvre du projet éducatif.....P. 40
 La promotion de l'École inclusive (ASH).....P. 42
 Le SELCK (Service de l'Enseignement
 des Langues et de la Culture Kanak)P. 44
 Le Centre d'Information et d'OrientationP. 46
 L'organigramme du vice-rectoratP. 49
 Le calendrier 2019.....P. 52
 L'assistance informatique académiqueP. 54
 Scolariser son enfant en Nouvelle-Calédonie....P. 56
 Les contacts.....P. 60



Les établissements scolaires

L'implantations des établissementsP. 66
 Les collèges : informations généralesP. 68
 Les collèges publics et privésP. 70
 Les lycées généraux technologiques et
 professionnels publics et privés.....P. 80
 Les BTS et classes préparatoires.....P. 88
 L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)P. 90



SOMMAIRE

Les infos pratiques

Les personnels mis à dispositionP. 92
Le logement des personnels et hébergement
provisoire des agents du cadre état.....P. 99
Les prestations familialesP. 102
La rémunérationP. 104
La couverture sociale.....P. 106
L'organisation sanitaire.....P. 108
Les véhiculesP. 114
Les Hôtels, motels, gites & résidences hôtelières ...P. 118
Les loisirs et la culture.....P. 124
Les remerciementsP. 132



LE CONTEXTE RÉGIONAL

PRESENTATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique

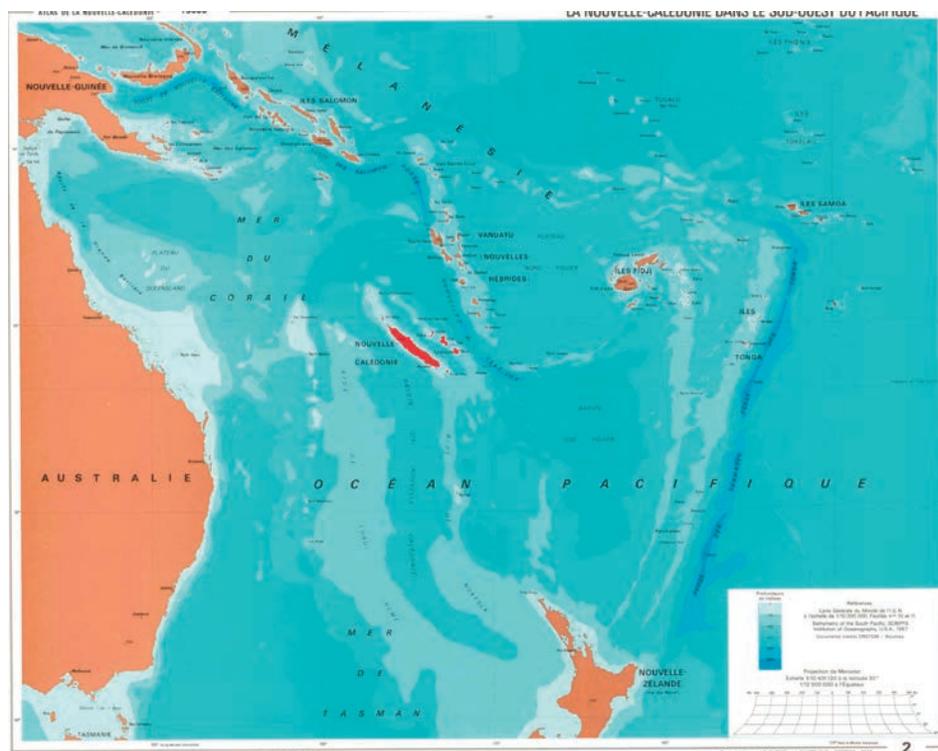
La Nouvelle-Calédonie, située dans l'hémisphère sud, dans la partie sud-ouest de l'océan Pacifique est proche de la côte australienne.

Sydney à 1958 km et Auckland, la capitale économique de la Nouvelle-Zélande, à 1804 km.

Ces distances peuvent paraître importantes, mais à l'échelle de l'océan Pacifique qui couvre un tiers de notre planète, elles sont

faibles pour les Océaniens quand on sait que Papeete en Polynésie française est à 4618 km de Nouméa, Tokyo à près de 7000km de Nouméa et Bombay à plus de 11000km. Le lointain Dubaï, nouvel « Eldorado » touristique et économique, est situé à plus de 13000 km !

C'est la terre d'outre-mer la plus éloignée de la Métropole. Paris est à 16758 km et la collectivité française d'outre-mer la plus



proche, Wallis-et-Futuna, à plus de 2000 km. En définitive, les distances kilométriques sont moins prises en compte par les Néo-Calédoniens que les heures de voyage aérien pour se rendre ailleurs, par-delà l'océan.

La Nouvelle-Calédonie et les États et territoires du Pacifique

Quatre grands ensembles d'États et de territoires sont couramment individualisés dans l'espace océanien, entités politiques à statuts variés, depuis l'indépendance totale jusqu'à la tutelle par des États extérieurs à la région :

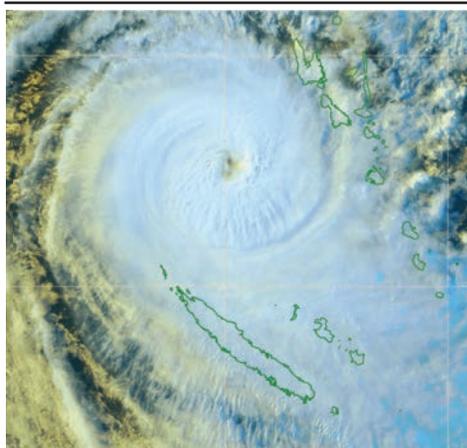
- Les puissances riveraines de l'Ouest, l'Australie et la Nouvelle-Zélande
- Les voisins mélanésiens
- Les marges de l'Est : la Polynésie

▪ La méconnue Micronésie

La Nouvelle-Calédonie appartient à la Mélanésie, composée de cinq pays ; les quatre autres étant : la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Fidji, les îles Salomon et le Vanuatu.

Le statut politique de collectivité sui generis de la Nouvelle-Calédonie est défini par la loi organique du 19 mars 1999, faisant suite à l'accord de Nouméa signé le 20 mai 1998. Dans son article 1er Alinéa 1 il est écrit que la Nouvelle-Calédonie comprend : la Grande Terre, l'île des Pins, l'archipel des Belep, Huon et Surprise, les îles Chesterfield et les récifs Bellone, les îles Loyauté (Maré, Lifou, Tiga, Beautemps-Beaupré et Ouvéa), l'île Walpole, les îles de l'Astrolabe, les îles Matthew et Fearn ou Hunter, ainsi que les îlots proches du littoral.

LES MILIEUX



Cyclone Donna mai 2017
Site Météo France Nouvelle-calédonie

Orohydrographie et climat

Entre les latitudes 19°5'S et 22°30'S, l'archipel de la Nouvelle-Calédonie, émiétté en plusieurs îles, s'étend sur 18 575 km² depuis les confins Est d'une zone économique exclusive de 1 740 000 km², jusqu'au plateau affleurant des Chesterfield à l'ouest et au petit archipel des Belep au nord. Ce qui caractérise la Nouvelle-Calédonie, ce sont des contrastes forts entre les îles relativement basses qui forment l'archipel des Loyauté et les reliefs montagneux de la Grande Terre (16000 km²) prolongés au sud par L'île des Pins et au nord par les îles Belep. L'île principale s'étend sur environ 400 km en dépassant rarement 50 km de largeur. De vastes superficies lagonaires (le deuxième plus vaste ensemble récifal au monde après la Grande Barrière de Corail avec 24000 km² de surface) s'étendent principalement autour de la Grande Terre et se prolongent vers le nord par les atolls d'Entrecasteaux et, dans

l'alignement des Loyauté, par Beautemps-Beaupré. Le récif barrière de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie couvre 800 km de long pour moins de 100 km de large et isole le lagon, au moins partiellement, de l'océan du Pacifique Sud-Ouest.

La Nouvelle-Calédonie est située en région subtropicale et subit donc des influences saisonnières, à la fois tropicales et tempérées.

Leurs effets sont toutefois atténués par l'environnement maritime et la présence quasi permanente de l'alizé. On distingue deux saisons principales :

- une saison humide, centrée sur le premier trimestre. Les pluies sont abondantes et les températures moyennes élevées.
 - Une saison sèche, de juin à septembre. Les perturbations d'origine polaire remontent vers le nord et les fronts froids associés peuvent affecter la Nouvelle-Calédonie où il se manifestent par des précipitations et parfois des « coup d'ouest ».
- La saison cyclonique est principalement centrée de novembre à avril.

La végétation

La Nouvelle-Calédonie est caractérisée par la variété de ses formations végétales, la richesse et surtout l'originalité de sa flore, qui totalise 3 371 espèces de plantes vasculaires dont 74,4 % sont endémiques. Elle possède en outre 45 espèces de conifères, toutes endémiques, incluant le seul conifère parasite connu et de nombreuses espèces ayant conservé des caractères archaïques. Dans ce domaine, la Grande Terre se classe d'ailleurs au troisième rang mondial de l'endémisme derrière Hawaï et la Nouvelle-Zélande. La nature et la distribution des formations végétales sont liées aux conditions climatiques, au substrat, à l'altitude et aux effets de l'activité humaine.

La biodiversité animale, terrestre et marine

La biodiversité de la Nouvelle-Calédonie est considérée par la communauté internationale comme une des plus importantes de la planète. Si on examine la biodiversité animale du pays, on ne peut qu'être frappé par sa richesse et par la forte proportion des espèces endémiques.

Pour ne prendre que les exemples des geckos et des scinques chez les reptiles, la Nouvelle-Calédonie en possède 92 espèces dont 86 sont endémiques. Cette biodiversité riche et originale est due à des apports initiaux diversifiés, à des processus de spécialisation puissants et à l'isolement de ces îles depuis des millions d'années.

Elles se sont séparées de ce qui est actuellement l'Australie à la fin du Crétacé, il y a 65 000 d'années.

Ce long isolement a conduit à l'évolution non seulement d'espèces, mais aussi de genres et même de familles qui sont exclusives à la Grande Terre et ne se trouvent nulle part ailleurs.

Cette forte biodiversité est aussi marine et se manifeste par un nombre exceptionnel d'espèces mais aussi par la multiplicité de leurs caractéristiques biologiques. Il existe un grand nombre d'algues et de coraux constructeurs de récifs. La faune des poissons côtiers présente une forte similarité avec celles de la Grande Barrière de Corail en Australie, du Vanuatu, des îles Salomon et de la Papouasie.



LES POPULATIONS ET LEUR HISTOIRE

Premier peuplement de l'archipel

Le peuplement Lapita

Au sud de l'arc mélanésien, l'archipel calédonien aurait été peuplé pour la première fois, d'après les résultats archéologiques, entre 1100 et 1050 avant J.-C., dans le cadre d'un peuplement que la linguistique définit comme "austro-nésien" et issu de l'aire de la Chine et de l'Asie du Sud-Est. Ces groupes austro-nésiens qui naviguaient sur des pirogues à balancier étaient des horticulteurs, fabriquaient de la poterie, des parures en coquillage et des outils en pierre polie, et ils créaient des villages en bord de plage qu'ils découvraient.

Il est probable que le peuplement se soit fait à partir du sud du Vanuatu vers les îles Loyauté, puis la Grande Terre.

L'environnement géologique et écologique très différent a induit dès le début de l'histoire océanienne du pays, un processus d'enracinement spécifique des populations. Plus d'une vingtaine de sites Lapita majeurs, répartis aussi bien sur la Grande Terre qu'aux îles Loyauté et à l'Île des Pins, sont connus à ce jour. Sur la Grande Terre par exemple, le peuplement semble s'être localisé aux estuaires des grandes rivières, face aux passes du récif, indiquant l'importance de l'accès à l'eau douce ainsi qu'à des terres cultivables.

Les données archéologiques montrent que durant plus de 200 ans -soit une dizaine de générations- les premiers groupes humains ont perpétué dans ces grandes lignes la tradition Lapita.

L'implantation des hameaux à proximité immédiate de la mer, donnait aux familles la



Fragment de poterie Lapita. Département Archéologie- Musée de la Nouvelle-Calédonie.

garantie de pouvoir puiser dans les ressources marines pour leur subsistance. Mais ces découvreurs avaient également apportés sur leur pirogues des plantes, dont des variétés primordiales de taros et d'ignames, ainsi probablement que des bananiers et des cannes à sucre. En s'enracinant en Nouvelle-Calédonie, ces groupes ont développé des traits culturels qui leur devenaient propres. La population a augmenté et ils ont commencé à s'établir un peu partout ailleurs sur la Grande Terre et les îles. L'essaimage de la population a eu des répercussions linguistiques. Si, lors du premier peuplement, les groupes implantés aux différents points de l'archipel parlaient des langues proches, au cours des siècles suivants, ces langues se sont différenciées, donnant la richesse linguistique qui caractérise encore aujourd'hui le Mélanésie et en particulier la Nouvelle-Calédonie.

Le premier millénaire après J.-C.

A la fin du premier millénaire de peuplement, des groupes étaient installés partout dans l'archipel, et leur diversification linguistique et culturelle s'intensifia encore. Des évolutions qualifiées de majeures dans les traditions céramiques marquent le début de la période intermédiaire de la chronologie archéologique de l'archipel. C'est probablement au cours de cette époque que s'est fait le passage symbolique de mythes d'origine liée au premier peuplement, définis autour de récits décrivant une arrivée ancienne des familles en provenance d'autres îles, vers des traditions faisant sortir les groupes sociaux directement de l'archipel calédonien.

L'ensemble culturel traditionnel kanak

Les processus d'intensification horticole

L'émergence d'un ensemble culturel kanak, autrement dit de connaissances, techniques, savoirs et productions matérielles propres à l'archipel, a été le fruit de processus d'adaptation et d'expérimentations élaborées, au cours du premier millénaire après J.-C. C'est vraisemblablement une forme de pression démographique sur une terre qui se dégradait qui est à l'origine de la multiplication, sur la Grande Terre, de pétroglyphes dont l'une des fonctions était probablement de borner les espaces fonciers. Progressivement les horticulteurs

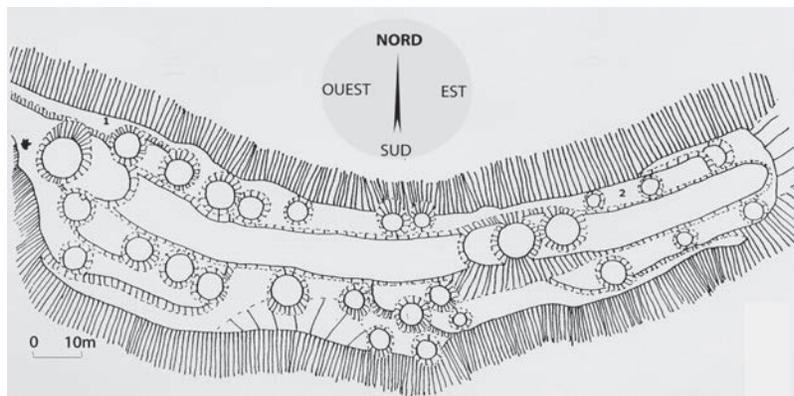
vont passer de la pratique du brûlis à de nouvelles techniques plus intensives. Deux types principaux d'aménagements vont être développés sur la Grande Terre :

- de hauts et longs billons de cultures pluviales pour la plantation de l'igname, tubercule sacré, symbole masculin et objet central des échanges coutumiers,
- des champs en terrasses à flanc de colline en cuvettes, pour les cultures qui nécessitent une irrigation, principalement les taros, symbole féminin.

Le développement des pays kanak

La période entre l'an 1000 et les premiers contacts avec les Européens peut être caractérisée comme celle de «ensemble traditionnel kanak» et elle est marquée par l'utilisation intensive du milieu. Cette intensification de l'horticulture est allée de paire avec une transformation de la structure sociale et aussi du système culturel au sens où l'entend l'archéologie.

De nombreux hameaux kanak vont être édifiés à proximité des sites de culture ; ils sont composés de 20 à 50 et même 80 cases implantées sur des tertres surélevés. Cette surélévation permettait d'isoler de l'humidité, mais aussi de matérialiser dans le paysage la hiérarchie sociales et politiques des groupes de résidence. Pour tout une partie de la Grande Terre, les hameaux s'organisent autour d'une place collective appelée «allée centrale» à l'extrémité haute de laquelle était érigée l'autorité coutumière.



Les «chemins d'alliance» kanak

L'émergence d'un tel ensemble culturel a vraisemblablement permis de stabiliser les formations politiques kanak et leur territoire. La mise en place de différents «pays» dans l'archipel est allée de pair avec l'apparition de nouveaux liens «coutumiers». Ces alliances et ces solidarités nouées entre chefferies permettaient de préserver les équilibres sociopolitiques et ont progressivement constitué un maillage de réseaux coutumiers, de "d'alliances" couvrant tout l'archipel. La naissance, durant cette période et dans l'ensemble de la Mélanésie, de circuits d'échanges à longue distance, est allée de pair avec l'apparition d'objets à caractères symboliques. Par exemple en Nouvelle-Calédonie, la hache ostensor devient l'objet d'échange par excellence.

L'impact des premiers européens

C'est dans ce contexte de stabilité politique et culturelle, et de souplesse structurelle des sociétés kanak, qu'en septembre 1774, une première «sans balancier» apparut à l'horizon de la Grande Terre. Ces premiers contacts épisodiques avec les Européens vont provoquer des maladies contre lesquelles les Océaniens n'étaient pas immunisés, comme la grippe, la rougeole et la tuberculose. Dès la fin du XVIIIe siècle, les groupes kanak semblent être touchés.



La préparation du trévang



Hache ostensor. Département Archéologie
Musée de la Nouvelle-Calédonie.

Au-delà de son aspect démographique, ce bouleversement déstabilise les organisations sociales et engendre en conséquence des famines, qui elles mêmes provoquent des conflits. Des groupes claniques de plus en plus réduits en nombre, fuyant les guerres et épidémies, ont alors quitté leurs anciens terroirs et créé de nouvelles chefferies.

Le début des années 1820 a été marqué par l'installation plus ou moins permanente dans l'archipel des tous premiers missionnaires chrétiens, qu'ils soient teachers protestants polynésiens, ou missionnaires maristes catholiques.

La prise de possession française de 1853, préalable au projet d'une colonie de peuplement, survint alors que les kanak tentaient de trouver de nouveaux repères face à cette situation de crise.

L'exploration européenne et la colonisation (1774-1946)



Capitaine James COOK

Une exploration et des premiers contacts tardifs avec les Européens

Au XVIIIe siècle, alors qu'il effectue son deuxième voyage dans l'océan Pacifique, James Cook arrive à Balade le 4 septembre 1774, inaugurant ainsi les premiers contacts mais aussi une découverte mutuelle souvent difficile des kanak et des Européens. Il décide de nommer cette terre «Caledonia». Après le passage de Cook, plusieurs navigateurs, français et britanniques, dont La Pérouse et d'Entrecasteaux, achèvent l'exploration des côtes de l'archipel. Durant la première moitié du XIXe siècle des navires de tous genres, principalement anglo-saxons, n'hésitent pas à venir fréquenter les eaux néo-calédoniennes réputées pourtant dangereuses. Ce seront tout d'abord des chasseurs de baleines dès 1827 puis des santaliers à partir de 1841. Parmi les équipages, certains marins s'installent, prennent une femme sur place. Acceptés au sein des clans, ils sont souvent à l'origine des premières familles métisses de l'archipel.

Une double colonisation de peuplement (1853 - 1903)

Une colonisation libre marginale

Après la prise de possession du 24 septembre 1853 et la fondation de Port-de-France en 1854, le gouvernement

français fait progressivement venir deux types de colons : les «libres» ont, comme leur nom l'indique choisi sans contrainte de venir s'installer dans l'archipel. Quant aux «énaux», ils sont d'abord venus y purger une condamnation doublée, pour la majorité d'entre eux, d'une obligation de résidence perpétuelle dans la colonie. Jusqu'en 1864, date de l'arrivée du premier convoi des transportés, les premiers immigrants sont avant tout des Anglo-Saxons.

Tout en mettant en place le bagne, le gouverneur Guillaud (1862 - 1870) poursuit la politique de peuplement libre en faisant venir des planteurs de la Réunion qui lancent la culture de la canne à sucre sans réussite durable. Les colons se lancent alors dans l'élevage extensif. Malgré différentes tentatives, la colonisation libre progresse peu, les pénaux étant deux fois plus nombreux, même après l'annonce par le gouverneur Feillet...

Même après l'annonce par le gouverneur Feillet (1894 - 1903) de la fermeture du bagne. (le dernier convoi de transportés arrive en 1897).

A partir de 1926, le ministère des colonies renonce à encourager l'installation de colons français.

Port-de-France en 1864





Forçats ("Chapeaux de paille") sur un chantier

Une colonisation pénale prédominante

L'origine de la colonisation pénale est liée au décret de Napoléon III, en date du 2 septembre 1863, qui fait de la Nouvelle-Calédonie un lieu de transportation. Les condamnés sont tout d'abord des transportés dès 1864.

Ces transportés sont à l'origine des premières infrastructures de la colonie. Ils seront entre autre situés sur l'île Nou. Ils auront, par la loi sur la transportation de 1854 la possibilité de se réhabiliter et de bénéficier d'une concession de terre. Viennent ensuite, après l'épisode de la Commune en 1871, de nombreux insurgés condamnés à la déportation. Ils séjournent soit à la presqu'île de Ducos, soit à l'île des Pins. Enfin, le 25 novembre 1885, la Nouvelle-Calédonie devient une terre de relégation pour les criminels et les délinquants récidivistes, dont le premier convoi arrive en janvier 1887. Ils seront répartis entre l'Îles des Pins, la Ouaménié et la baie de Prony.

Au total près de 25 000 transportés et relégués ont été envoyés en Nouvelle-Calédonie qui est officiellement désaffectée en tant que colonie pénitentiaire en 1931. Cependant, ce sont principalement les familles d'origine pénale qui sont, avec les descendants libres, à l'origine du peuplement européen.

Le cantonnement progressif des terres

Les incidences de la colonisation pénale sur la population kanak sont dramatiques tant à cause du cantonnement sur la Grande Terre que de la mise en place de l'indigénat entraînant une crise démographique profonde, ainsi que des bouleversements culturels, qui expliquent en partie des révoltes.

Les conflits les plus importants sont les révoltes de 1878 avec le chef Ataï et 1917 avec le chef Noël. Outre les spoliations foncières, un ensemble de dispositions spécifiques, ou «indigénat», est mis en place en 1887 et prorogé jusqu'en 1946.



Guerriers kanak au XIXe siècle

Un système colonial reposant sur des espaces fortement enclavés (1903-1945)

La première guerre mondiale et les dépressions de l'entre deux guerres entraînent une crise profonde du projet de peuplement colonial. Celui-ci repose sur des espaces spécifiques caractérisés sur la côte ouest soit pas des grandes stations d'élevage extensif, soit par des petites concessions d'origine pénale et sur la côte est des propriétés caféicoles. Mais pour l'ensemble de ces exploitations agricoles, il faut

développer l'autosubsistance. Après la Grande Guerre l'état est contraint à prendre davantage en compte la société kanak. Une nouvelle politique indigène (NP) est conduite assurant un nouvel encadrement médical et scolaire des populations et le renforcement de leur participation à l'économie marchande. Enfin depuis le début de la colonisation, la vocation minière et métallurgique de la colonie n'a cessé de s'affirmer. Du Mont-Dore à Ouégoa en passant par Thio, Népoui ou Prony, des gisements miniers

diversifiés (nickel, chrome, cobalt par exemple) sont exploités sur l'ensemble de la Grande Terre, façonnant durablement tant l'espace que les hommes. Leur mise en valeur nécessite un flux de main d'œuvre important. C'est ainsi que sont recrutés à partir de la fin du XIXe des japonais, des tonkinois, des javanais ayant chacun des statuts de résidence différents. Leurs conditions de travail seront difficiles et les mauvais traitements courants.

La Nouvelle-Calédonie contemporaine (1946 - 1998)

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devient un TOM ce qui permet des changements politiques.

L'entrée des Mélanésiens dans la cité (1946 - 1957)

En 1946-1947 deux associations confessionnelles sont créées l'UICALO (Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre) et l'AICLF (l'Association des indigènes calédoniens

et loyaltiens français). Celles-ci ont pour principale motivation l'amélioration des conditions sociales de leur population. Grâce à leur poids électoral, elles aspirent, en outre, à leur représentation politique. Chose qui sera obtenue, puisque que le candidat présenté par les deux associations, Maurice Lenormand sera élu député de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. En 1956 est fondé le Mouvement d'Union Calédonienne, l'UC premier parti politique de l'archipel. Il prône l'autonomie politique, la promotion de la personnalité calédonienne et la lutte contre les permanences du fait colonial.

Une décolonisation ratée (1957 - 1981)

En 1956, l'extension de la loi-cadre Defferre (1956-1957) instaure le suffrage universel et le collège électoral unique et favorise la promotion d'une élite locale. Le but étant d'accompagner les deux territoires (Nouvelle-Calédonie et Polynésie) sur la voie de la décolonisation. Grâce à une intense activité politique, les élus de l'UC participent, de concert avec les organisations syndicales, à la



Maurice LENORMAND



révolution des esprits et à la transformation des structures sociales, économiques et administratives. La Nouvelle-Calédonie change d'ère. Quand au nickel calédonien, il devient un enjeu stratégique.

Mais en 1958, le retour du général de Gaulle au pouvoir impose aux territoires du Pacifique un alignement total et inconditionnel. Et la loi Jacquinot (1963) vide et démantèle la loi-cadre et avec elle tout le statut d'autonomie.

Avec le «boom du nickel», le besoin croissant de main d'œuvre se traduit par une forte immigration tant métropolitaine que polynésienne. La population dans le Grand Nouméa explose et bouleverse les équilibres anciens.

Les évènements (1981 –1989)

Attisés par les revendications et les occupations de terre, les tensions sur le terrain s'intensifient. L'arrivée de la gauche au pouvoir inquiète les loyalistes tandis qu'elle fait naître l'espoir chez les indépendantistes. L'assassinat, jamais élucidé de Pierre Declercq (1981) secrétaire général de l'UC, marque le début de la période dite des « évènements ».

Le 24 septembre 1984, est mis en place le FLNKS qui prolonge le Front indépendantiste créé en 1979 ; le drapeau kanak est présenté aux militants et à la presse. Le 18 novembre suivant, en brisant l'urne de la mairie de Canala, Eloi Machoro

symbolise le « boycott actif » des élections. A la suite, un déchainement de violence contre les personnes et les biens va traduire une situation insurrectionnelle. C'est par analogie avec la situation algérienne que les médias ont repris l'expression des « évènements ». Pourtant sur le terrain, pendant cette période, c'est un affrontement physique direct, idéologique et armé, qui va opposer les deux camps antagonistes : les indépendantistes et non-indépendantistes aussi appelés « loyalistes », menant à quelques 70 victimes civiles. Il faudra y ajouter les milliers d'actes répréhensibles qui porteront atteinte aux biens et aux personnes commis sur une durée de 93 mois.

Les trois provinces nées des Accords de Matignon



Le temps des accords (1988-1998) Les accords de Matignon et d'Oudinot (1988)

Sous l'égide de Michel Rocard, les négociations entre les délégations du FLNKS et du RPCR aboutissent le 26 juin 1988 à la signature d'un accord symbolisé par la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur. Ces accords prévoient le découpage du pays en trois provinces dotées de compétences étendues. Un référendum d'autodétermination est acté pour 1998. La politique de rééquilibrage et



Les signataires des Accords de Matignon
De gauche à droite :
J. Lafleur (RPCR),
M. Rocard (Premier ministre),
J.-M. Tjibou (FNLKS) ;
derrière le premier ministre, on aperçoit
J. Lèques, maire de Nouméa.

ses multiples déclinaisons deviennent le maître mot aussi bien dans la formation des hommes avec le programme « cadres » que dans des investissements structurants (transversale de Koné-Tiwaka).

Les frustrations qui s'en suivent servent de catalyseur au réveil identitaire kanak.

Par une augmentation massive de ses transferts, l'État assume ses engagements. Une clef de répartition des finances locales, volontairement inégalitaire, est instituée. L'horizon politique dégagé et la paix revenue laissent envisager un développement qui se traduit par une fièvre immobilière et consumériste. En 1991, dans le but d'éviter un « référendum-couperet », Jacques Lafleur propose aux indépendantistes et à l'État, une solution consensuelle trentenaire. Mais la perspective de l'échéance fatidique de 1998 provoque lentement le raidissement de la situation.

L'Accord de Nouméa (1998)

Les négociations aboutissent le 21 avril 1998, à la conclusion d'un accord politique inédit dans l'histoire. Les signataires du FLNKS, du RPCR et de l'État s'engagent d'un commun accord sur la voie d'une décolonisation préparée, avec une série de transferts de compétences irréversibles dont celles, dites de souveraineté, qui donneront lieu à d'ultimes référendums au terme d'un processus de près de vingt ans.

L'Accord de Nouméa est fondé sur un préambule constitutionnalisé dont la reconnaissance des ombres et des lumières

de la colonisation vise l'émergence d'un nouveau contrat social et civique entre toutes les communautés. Une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie basée sur un corps électoral restreint est créée. Elle promeut l'emploi local. Le congrès peut établir en dehors du parlement national un cadre législatif propre en votant des lois du pays ; un gouvernement, qui n'a pas de semblable au monde, est soumis à l'obligation de collégialité ; enfin, l'adoption de signes identitaires, aux côtés des emblèmes de la République Française, achève de couronner cet édifice novateur.

Poignée de mains entre Jacques LAFLEUR,
Jean-Marie TJIBAOU





ACCORD SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE SIGNÉ À NOUMÉA LE 5 MAI 1998

*Accord sur la Nouvelle-Calédonie
signé à Nouméa le 5 mai 1998
Préambule*

PRESENTATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1. Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée « Nouvelle-Calédonie », le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux.

Or, ce territoire n'était pas vide. La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création. L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont

venus en grand nombre, aux xix^e et xx^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions. Parmi eux certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.

Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'État, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement. La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Les clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a

entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanak ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires.

L'organisation sociale kanak, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont déstructurée, la méconnaissance ou des stratégies de pouvoir ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire. Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé. A cette négation des éléments fondamentaux de l'identité kanak se sont ajoutées des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même que les kanak avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale. Les kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions. La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée,



ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagé dans un destin commun.

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.

La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local.

Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en

Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun.

La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

5. Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer. Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation.

Sa mise en oeuvre suppose une loi constitutionnelle que le Gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement. La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un Sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du Congrès du territoire auront valeur législative et un Exécutif élu les préparera et les mettra en oeuvre. Au cours de cette période, des signes seront donnés de la

reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée.

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie.

Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif.

Des compétences seront transférées dès la mise en oeuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. Les compétences transférées ne pourront revenir à l'État, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en oeuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'État, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social. Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels. La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils du développement dans lesquels l'État est partie prenante.

Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées.

Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

Les espaces coutumiers

Dans la société kanak, la parole dit la coutume, régit les groupes sociaux et leurs relations. La parole s'ancre dans la terre qui inspire l'oralité. Cette référence comme repère de l'organisation sociale est commune à de nombreuses sociétés du Pacifique. La parole, dans différents registres comportant discours, récits, récitations et chants, exprime la place de l'homme dans son espace et dans son environnement. Le rythme des saisons ponctue ainsi le temps social, où les groupes se lient et se délient au fil des cérémonies traditionnelles (mariages, deuils, naissance). La relation intime entre société, espace et environnement, maintes fois énoncée dans les discours de la coutume, trouve aussi une expression plus discrète dans les trajets effectués par l'esprit des défunts pour parvenir au pays des ports. Toute cette géographie intriquée du présent et du passé,

du naturel et du surnaturel, des vivants et des morts, a inspiré la définition d'aires coutumières, qui permettent aujourd'hui de reconnaître la spécificité des fonctionnements de la coutume kanak.

Lieux, toponymes et organisation sociale

Chez les kanak, le savoir sur les lieux a toujours revêtu une importance singulière. L'homme se définit par rapport à son espace résidentiel et la terre qui le porte lui octroie une légitimité selon sa position par rapport aux premiers ancêtres qui l'ont occupée. L'espace, avec sa dénomination toponymique, est le support matériel où s'exprime la mémoire de l'occupation des lieux. Il n'y a pas une montagne, un rocher, un ruisseau, une ligne de crête, un trou d'eau, un site d'habitat ou une maison qui ne soit nommé et inclus dans ce savoir.



Du mythe à l'espace coutumier

Le mythe énonce la relation du groupe avec une puissance sacrée, issue des ancêtres.

Dans l'aire paicî, le mythe Jèmaa, en langue paicî, fixe l'origine des clans et détaille les attributions sociales d'un groupe (pouvoir politique, thérapeutique, foncier).

Notons ici que le terme pour désigner la base de la structure sociale est le « clan » et non la « tribu », vocable issu de la colonisation. Dans les langues kanak, le « clan » se détermine par l'affiliation que ses composantes reconnaissent à un ancêtre commun. Les mythes d'origine des clans se présentent souvent comme de courts récits qui évoquent le trajet géographique d'un ancêtre, et qui le situent dans une double dimension : celle du sacré qui l'ancre dans le domaine des esprits et celle du social

puisqu'au cours de ce trajet, l'ancêtre contracte des alliances avec d'autres groupes qu'il va intégrer dans ses références sociopolitiques.

Les aires coutumières

Les aires coutumières ont été esquissées par le statut Lemoine (loi du 6 septembre 1984) qui les nommait « pays ». Ces subdivisions culturelles spéciales, parallèles aux subdivisions administratives, ont bénéficié de plusieurs statuts fixant leur périmètre ainsi que leur mode de fonctionnement.

Aujourd'hui depuis la loi organique du 19 mars 1999, elles font partie intégrante de la structure administrative.

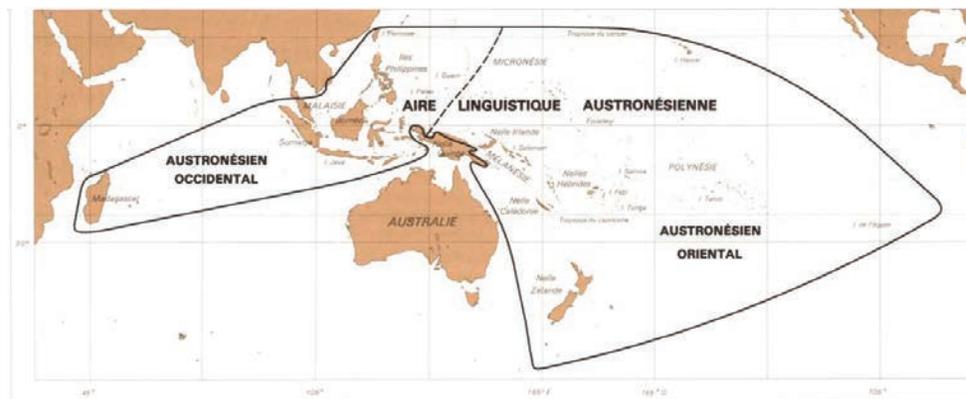
Aujourd'hui elles sont au nombre de huit, dont des représentants siègent à l'assemblée consultative coutumière.

Les langues kanak

La Nouvelle-Calédonie contemporaine comprend une trentaine de langues vernaculaires, elles-mêmes subdivisées parfois en plusieurs dialectes. La désignation « langues kanak » recouvre les langues parlées sur la Grande Terre et aux îles Loyauté par les populations autochtones issues de peuplements précédant le contact avec l'occident. D'autres langues sont parlées en Nouvelle-Calédonie, toutes liées à l'histoire de la colonisation (français, javanais, vietnamien, etc...) ou à des migrations récentes (tahitien, wallisien, futunien). Par

ailleurs, des regroupements de population kanak autour de la mission de Saint-Louis. Près de Nouméa, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, sont à l'origine de l'émergence d'un créole à base lexicale française, le tayo.

Les langues kanak appartiennent toutes au sous groupe océanien du troisième grand ensemble linguistique de cette région du monde, la famille des langues austronésiennes qui comprend 1000 à 1200 langues.



Les langues d'enseignement et de culture

Les langues kanak sont reconnues comme « langues d'enseignement et de culture » depuis la loi organique de 1999. Suite au processus d'émancipation politique engagé par les accords de Matignon (1988) et prolongé par l'Accord de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie s'est vue transférer de nombreuses compétences non régaliennes, dont celle de l'enseignement. Même si l'école néo-calédonienne présente toujours avec le modèle national une forte homologation en termes d'organisation, de contenus d'enseignement, de formation des

enseignants et d'encadrement pédagogique, ces évolutions statutaires ont permis que soit amorcée une reconnaissance institutionnelle des langues kanak, ainsi qu'une progressive introduction de ces dernières dans les cursus scolaires.

Les langues kanak sont désormais présentes dans les trois degrés de l'enseignement. Quatre d'entre elles (Nengone, Drehu, Ajië, Païci) sont reconnues au baccalauréat depuis 1992 et sont enseignées à l'université de la Nouvelle-Calédonie depuis 1999.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie relève d'un titre spécifique de la Constitution, le titre XIII « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ».

A l'instar des collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution, son organisation institutionnelle est régie par des dispositions de niveau organique : la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, adoptée après la signature de l'Accord de Nouméa.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent le congrès, le gouvernement, le sénat coutumier, le conseil économique et social et les conseils coutumiers. Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie sont des collectivités territoriales de la République.

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie est l'assemblée délibérante dont le fonctionnement et les attributions sont définis dans la loi organique statutaire n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, qui est la traduction juridique des orientations de l'accord de Nouméa. A ce titre, il a pour vocation de voter le budget de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les délibérations et les lois du pays qui lui sont soumises. Il partage l'initiative des textes avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qu'il élit et qui est responsable devant lui.



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est l'organe exécutif de la collectivité sui generis française de Nouvelle-Calédonie.



Sa composition, son mode de fonctionnement et ses attributions sont définis par le chapitre III du Titre III (portant sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie) de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, née de l'accord de Nouméa de 1998. Étant donné que sa composition reflète celle du Congrès de Nouvelle-Calédonie et son mode de fonctionnement, il est parfois appelé « gouvernement collégial ».

Le Sénat Coutumier de la Nouvelle-Calédonie porte la parole coutumière dans les institutions de la Nouvelle-Calédonie nées de l'Accord de Nouméa.



Il est le gardien et le défenseur de l'identité Kanak. Il assure la représentation du monde coutumier dans ses diverses dimensions. Le sénat coutumier est composé de seize membres désignés par les conseils coutumiers Hoot Ma Whaap,

Paicî-Cèmuhi, Ajié Aro, Xârâcùù, Drubea-Kapumè, Nengone, Drehu, Iaaï à raison de deux représentants par aire coutumière de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont désignés selon les modalités prévues par les règlements intérieurs de chaque conseil coutumier. La durée du premier mandat (1999-2005) était de six ans. Les mandats suivants sont de cinq ans.

Le conseil économique, social et environnemental (CESE) est une institution consultative de la Nouvelle-Calédonie qui a pour mission principale de rendre des avis et de formuler des propositions aux décideurs politiques sur les sujets économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

La Nouvelle-Calédonie compte 3 provinces
Les provinces sont des collectivités disposant d'une compétence dans toutes les matières qui ne sont pas réservées par la loi à l'État, à la Nouvelle-Calédonie et aux communes. Créées par les accords de Matignon, les provinces du Sud, du Nord et des Îles Loyauté sont constituées d'une assemblée élue pour 5 ans par les citoyens calédoniens (corps électoral spécial ou « restreint »). Les dernières élections provinciales se sont déroulées le 11 mai 2014. Il s'agissait du dernier renouvellement des assemblées avant le scrutin d'autodétermination qui a eu lieu en novembre 2018.



Les communes sont au nombre de 33 et suivent les règles du code général des collectivités territoriales métropolitaines en ce qui concerne leur composition, élection et le fonctionnement des conseillers municipaux, mais elles ne sont pas concernées par le régime des établissements public de coopération intercommunale.

Le Haut-commissariat

En Nouvelle-Calédonie, l'État est représenté par un Haut-commissaire nommé en conseil



des ministres. Dépositaire de l'autorité de l'État, il représente le gouvernement et veille à l'exécution des règlements et décisions gouvernementales. Il dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, il garantit l'exécution des lois et décrets et contrôle les organismes bénéficiant des subventions de l'État. Au nom de l'ordre public, la sécurité et la protection des populations, il dirige l'action de la police et de la gendarmerie nationales et il est responsable des mesures de défense qui n'ont pas de caractère militaire. Le Haut-commissaire assure le contrôle administratif des institutions de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes et des établissements publics.

L'ÉDUCATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les évolutions du système éducatif

La scolarisation des indigènes

Ce sont les missionnaires catholiques sur la Grande Terre (Frères maristes, 1843, nord de la Grande Terre), protestants aux Iles Loyauté (London Missionary Society, 1840) qui s'attachèrent les premiers à donner l'instruction aux populations indigènes dans des conditions matérielles souvent précaires. Ils ont alphabétisé un grand nombre d'indigènes, appris aux femmes à coudre la robe mission et à cuire le pain marmite. Partout où elle est définitivement implantée, la mission catholique entretient une école ; à la fin des années 1850, ce sont 500 à 600 indigènes qui sont scolarisés entre les missions de Pouébo, Balade, Saint-Louis, La Conception, l'île des Pins. Le phénomène est similaire chez les protestants des îles où les missionnaires s'appuient sur les langues autochtones. L'enseignement laïque ne débute qu'avec l'arrivée du premier gouverneur en titre de la Nouvelle-Calédonie, Charles Guillain en 1862. Le gouverneur, profondément anticlérical, veut soustraire les indigènes à l'influence « néfaste » des missions.



NOUVELLE-CALÉDONIE - La Mission d'Oran

Pendant la colonisation Feuillet (1894-1903) peu de crédits sont octroyés aux écoles indigènes qui ont tendance à régresser. En 1903, il n'existe que 6 écoles laïques autochtones, dotées d'un unique instituteur et de 5 moniteurs contre 25 écoles laïques réservées aux Européens et dirigées par 40 instituteurs. Ce n'est qu'à partir du 27 septembre 1923, que les programmes des écoles indigènes sont soumis au contrôle de l'État et que surtout l'enseignement du français devient obligatoire. Jusqu'aux années 1950 et même jusqu'aux années 1980, les écoles confessionnelles restent largement les écoles des kanak. Néanmoins, il faut insister sur la modestie des contenus offerts aux indigènes dans ces écoles.

Avec la fin du régime de l'indigénat et avec l'obtention de la citoyenneté le 27 octobre 1946, les Mélanésiens peuvent enfin prétendre aux diplômes. A partir de 1947-1948, les réalisations en faveur de la promotion économique et sociale des Mélanésiens sont mises en œuvre sous l'impulsion de l'État et grâce à des transferts provenant de métropole (F.I.D.E.S.). En 1946, on compte 34 écoles publiques en tribu, elles sont 55 en 1952 et 61 sur uniquement la Grande-Terre en 1953.

L'enseignement des indigènes reste malgré tout rudimentaire : trois mélanésiens obtiennent le certificat d'étude primaire en 1950, cinq en 1951. Le premier bachelier kanak (Boniface Ounou) a été recensé en

1962. Les années 70 sont un tournant pour l'enseignement public qui va affirmer son nombre sur le privé, bien que des lycées privés s'ouvrent : Blaise Pascal en 1971, Do Kamo en 1979. En 1970, 54% des enfants sont scolarisés dans le public et 46% dans le privé, en 1980, 65% des élèves sont dans le public pour 35% dans le privé. Le 1er janvier 1978, la loi Debré est appliquée en Nouvelle-Calédonie mettant les enseignements privés sous contrat. Lors des « événements » des années 80, s'ouvrent de nombreuses E.P.K (écoles populaires kanak). Celles-ci vont disparaître petit à petit, suite aux accords de Matignon. Une seule subsiste à Canala, tenue par Adèle Jorédié. Le système scolaire se démocratise suite aux accords de Matignon puis à l'Accord de Nouméa.

La scolarisation des européens

Le gouverneur Guillaïn ouvre la première école en 1860. En 1909, l'enseignement devient un service distinct. Les Européens sont scolarisés en général dans l'enseignement laïque, mais également présents dans l'enseignement confessionnel : en 1920, 800 européens scolarisés dans le privé pour 1 800 dans le public (45%) ; en 1950, 1 200 Européens sont recensés dans le privé pour 3 200 dans le public (37,5%). En 1880, le conseil



**École Frédéric Surleau,
1^{re} école communale gratuite et laïque.**

municipal de Nouméa décide de mettre en place l'école communale gratuite et laïque. La direction de cette école est confiée à Frédéric Surleau par le maire Jean-Baptiste Dézarnaud. La première rentrée des classes a lieu en février 1883 et intéresse 198 élèves répartis sur quatre classes. Quelques temps après, Suzanne Russier ouvre la première école publique laïque destinée aux filles dans un bâtiment situé à l'emplacement de l'actuelle mairie. Les enfants des colons libres fréquentent majoritairement les écoles publiques, dont le collège La Pérouse ; tandis que les enfants des libérés sont envoyés dans des fermes écoles souvent tenues par des frères ou des soeurs afin de leur assurer une « bonne éducation ». Les enfants doivent y suivre un enseignement complet :

ils y entrent à l'âge de 6 ans et doivent y rester jusqu'à 16 ans. On peut citer pour exemple l'internat de la Néméara à Bourail tenu par des Frères maristes qui est ouvert en 1878 ou bien celui de Fonwahri à La Foa tenue par les soeurs de Saint Joseph de Cluny qui est ouvert en 1894 et prépare les fils et filles de concessionnaires à leur futur métier d'agriculteurs. Ces institutions dépendent entièrement de l'Administration pénitentiaire.

A souligner, là encore, l'importance des internats dans la scolarité des calédoniens. Ceci est le fait de l'éloignement géographique des colons ou des concessionnaires, mais aussi le fait de vouloir donner une bonne éducation et de soustraire les enfants à leur milieu. A souligner, l'importance de Bourail comme centre de formation (frères canadiens du Sacré Coeur, frères maristes, internat privé pour les filles, écoles publiques...). En 1959, est ouverte la première école normale à Nouméa, aujourd'hui Institut de Formation des Maîtres. On notera une inégalité d'instruction selon l'origine géographique ou sociale des habitants. L'école ne devient réellement obligatoire pour tous qu'en 1957, auparavant elle n'était pas obligatoire si on habitait à plus de 2,5 km d'une école. Ceci explique que parmi les mobilisés de la Première Guerre mondiale, on ait pu observer un grand nombre d'analphabètes chez les broussards.

L'enseignement secondaire



Collège La Pérouse, 1^{er} collège colonial.

C'est encore le gouverneur Guillain qui pose les bases de l'enseignement secondaire. Louis Flize et Michel Noëllet furent les organisateurs de l'enseignement du cycle secondaire. Louis Flize devait pendant près de 30 ans susciter les réformes indispensables pour doter la colonie d'un enseignement secondaire adapté à ses besoins particuliers.

En 1886, le collège de Nouméa prend le nom de collège colonial. Il compte 54 élèves et 9 professeurs. En 1888, il change encore de nom pour devenir le collège La Pérouse, avec Louis Flize pour principal de 1889 à 1920. Le 31 juillet 1910, un décret instaure le Brevet de Capacité Coloniale donnant l'équivalence du baccalauréat. En 1912, le baccalauréat est organisé pour la première fois en Nouvelle-Calédonie.

En 1919, sont accordées des bourses aux élèves du secondaire (Européens). Les bourses sont accordées aux mélanésiens en avril 1951 grâce au gouverneur Cournarie. Il faut attendre l'autonomie, acquise en 1957 et l'application de la loi cadre dite Defferre, pour que le secondaire prenne son envol sous la responsabilité d'un ministre local : Jean Leborgne.

Entre 1953 et 1958, les effectifs du secondaire augmentent de 50% et ceux du technique de 75%. En 1961, le collège La Pérouse et le collège Technique deviennent des lycées et un foyer des étudiants est ouvert à Paris. En 1963, une réforme du statut territorial supprime les ministères locaux. C'est à un vice-recteur nommé l'année suivante que fut confiée la responsabilité de l'enseignement. Suite aux accords de Matignon, on a vu s'ouvrir un grand nombre de lycées en brousse par mesure de rééquilibrage : Poindimié, Pouembout, Wé, Touho. Pour suivre la montée démographique, un nombre important de collèges publics sont construits sur le Grand Nouméa : les collèges de

Kaméré, Normandie, Plum, Portes de fer, Païta, le GOD de Katiramona ...A noter, l'ouverture de l'Université française du Pacifique en 1987, qui devient l'Université de la Nouvelle-Calédonie en 1999. Le centre universitaire se répartit entre Magenta et Nouville et il est passé de 129 étudiants en 1988 à 1700 étudiants en l'an 2001.

L'enseignement professionnel

Par l'arrêté du 24 août 1863, le gouverneur Guillain organise la première école professionnelle de Nouvelle-Calédonie. Celle-ci, créée en juillet 1862, est située à Nouméa, elle est ouverte à tous les jeunes indigènes de la colonie. Mais elle sera fermée dès 1866 faute de crédits. Les enfants seront alors placés chez des colons (artisans ou petits agriculteurs) afin de continuer à apprendre un métier mais ils sont astreints à des leçons de lecture

et d'écriture par la décision du 15 juillet 1866. Le gouverneur Guillain met aussi en place les fermes écoles pour les enfants de concessionnaire. Puis l'enseignement professionnel est délaissé, bien que les récits montrent une grande pratique agricole et artisanale dans toutes les écoles de brousse. En 1951, sont ouvertes les premières écoles professionnelles à Port Laguerre, Do Neva, Havila, Païta, Azareu et Nouville. La voie professionnelle ne fera ensuite que s'étoffer : ouverture du lycée professionnel Pétro Attiti en 1974, création en 1980 des ALP. Les formations professionnelles sont maintenant un enjeu majeur dans le domaine économique et social. Actuellement les nombreux établissements professionnels publics ou privés témoignent de l'importance de l'enseignement professionnel.

L'organisation de l'enseignement



Hélène IÉKAWÉ, membre du gouvernement en charge de l'enseignement

L'enseignement est au cœur du partage de **compétences** organisé par la **loi organique**. Il se répartit entre la **formation initiale** et la **formation professionnelle continue**.

En formation initiale, la scolarisation est obligatoire entre 6 et 16 ans et s'organise en trois niveaux : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Pour la formation initiale, la compétence a évolué par niveau au cours des quinze dernières années. Ainsi, depuis 2000, pour l'enseignement primaire public, la Nouvelle-Calédonie est responsable des programmes, de la formation des enseignants ainsi que du contrôle pédagogique. Ces compétences exercées dans le domaine du primaire public dépendent de la **Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)**

Les provinces gèrent la carte scolaire, affectent et rémunèrent les enseignants et sont chargées de l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques. Les mairies sont en charge de la construction et de l'entretien des écoles. Depuis le 1er janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie est compétente, en matière d'enseignement primaire privé, d'enseignement secondaire public et privé, et de santé scolaire.

L'État et la Nouvelle-Calédonie exercent désormais au sein d'un service unique, dénommé « **vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements** », les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement. En effet, l'État garde la responsabilité des examens et concours, des grades et titres universitaires, des programmes d'enseignement, du contrôle pédagogique des formations et des enseignements, de la définition de la qualification requise des maîtres du second degré, de la gestion des personnels, de la formation continue et du mouvement extraterritorial.

La DAFE (direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) exerce elle aussi des missions à la fois pour l'État et la Nouvelle-Calédonie. Sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, elle organise la carte des formations agricoles, le contrôle des établissements d'enseignement agricole, la gestion des moyens qui leur sont dédiés et l'accompagnement des lycées dans les cinq missions de l'enseignement agricole (formation, insertion, expérimentation, animation du territoire et coopération internationale).



Jean-Charles RINGARD-FLAMENT, vice-recteur de la NC, directeur général des enseignements



Yolande VERLAGUET,
directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

L'enseignement supérieur et la recherche restent de compétence État, jusqu'à son possible transfert à la Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions de la loi organique. L'enseignement supérieur est dispensé par **l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**, les **Classes Supérieures des Lycées**, les **établissements de formations des enseignants (IFM-NC et ENEP)**, **l'École de Gestion et de Commerce (EGC)** de la CCI et de **l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)**. Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'enseignement et depuis la mise en œuvre en 2012 de la convention de "mise à disposition gratuite et globale des personnels à la Nouvelle-Calédonie", signée entre la Nouvelle-Calédonie et l'État, tous les personnels exercent désormais pour le compte du territoire, qu'ils soient du cadre État, cadres territoriaux, contractuels ou auxiliaires. La Nouvelle-Calédonie gère le recrutement, la carrière, l'évaluation et la rémunération de ces personnels, par l'intermédiaire du vice-recteur, qui fait l'interface entre les autorités calédoniennes et le Ministère de l'Éducation nationale. La convention prévoit également des dispositions qui assurent au territoire que toute ouverture ou extension d'établissement impliquera un renfort en personnel éducatif à la charge de l'État.

La formation professionnelle continue est de compétence Nouvelle-Calédonie, sans préjudice des actions des provinces dans ce domaine.

Localement, deux types de formations préparent aux métiers d'enseignant du 1er degré : **l'IFM-NC** forme en trois ans, les instituteurs du cadre territorial du 1er degré public et ceux chargés de l'enseignement des langues et de la culture kanak, tandis que **l'ENEP** forme les instituteurs qui exerceront dans les établissements privés ; **l'ESPE** (ex-IUFM) forme, après un master, des professeurs des écoles et des professeurs du 2nd degré. En effet, suite à une réforme nationale, un niveau master (bac+5) est désormais exigé pour devenir professeur de collège et de lycée. Pour cela, un Master "métiers de l'enseignement", a été conçu pour permettre la préparation des concours du second degré (CAPES). Il a pour vocation de professionnaliser les étudiants dans leur spécialité et permet également aux enseignants (titulaires et non titulaires) en poste, d'envisager des évolutions dans leur carrière et dans les fonctions qu'ils remplissent. Ces transferts de compétence opérés en 2000 et 2012, confèrent à la Nouvelle-Calédonie une grande majorité des responsabilités en matière d'enseignement. Elle souhaite désormais construire une école calédonienne en adéquation avec les enjeux et les réalités du pays et qui contribue aux défis du rééquilibrage. Dans cette optique, elle s'est dotée en 2016, d'un projet éducatif calédonien innovant.



Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT,
directeur de la DAFE.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

l'école calédonnienne est en marche

Au terme d'une large consultation ayant associé, pendant près de dix ans, la communauté éducative, les groupes politiques, les autorités coutumières, les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves ainsi que les associations et institutions, le projet éducatif a été adopté par le congrès le 15 janvier 2016 : la **délibération n°106 relative à l'avenir de l'école calédonnienne** fixe ainsi un cadre à l'organisation de la compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement, ainsi que les principales orientations retenues.



Retour sur les trois phases du Projet Éducatif

La réflexion sur la construction de l'École calédonnienne a débuté il y a plus de dix ans et s'est nourrie de l'ensemble des travaux menés par les acteurs éducatifs, notamment à l'occasion du Grand Débat sur l'avenir de l'École calédonnienne qui a eu lieu entre 2010 et 2011. Elle a aussi pris appui sur les actions engagées par les collectivités depuis le dernier transfert de compétences et sur les expériences ou modèles éducatifs d'autres pays. Le processus s'est déroulé sur plus de 18 mois. Le recours à une plateforme collaborative accessible à plus de 500 personnes a permis à chaque acteur d'intervenir directement.

C'est au cours de la troisième phase d'écriture que la délibération n°106 relative à l'avenir de l'École calédonnienne a été adoptée au Congrès, le 15 janvier 2016, après avoir notamment été présentée et discutée au conseil consultatif des 1er et 2nd degrés ainsi qu'aux trois commissions de l'enseignement des provinces.

La délibération 106 constitue désormais la feuille de route de l'ensemble de la communauté éducative et fixe les grands principes de l'École calédonnienne.

Les quatre ambitions de l'École calédonienne

Dès la rentrée de 2016, les valeurs de l'École calédonienne et ses grandes ambitions ont été communiquées aux parents, aux écoles et aux établissements scolaires. Ces derniers actualisent leurs projets en conséquence.

Les quatre grandes ambitions de l'école sont les suivantes :

- **Développer l'identité de l'École calédonienne pour favoriser le vivre ensemble** : renforcer l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, ancrer le service civique, valoriser l'enseignement de la culture et des langues kanak...
- **Prendre en compte la diversité des publics pour favoriser la réussite de tous** : offrir un

socle commun de connaissances et de valeurs, adapter le fonctionnement de l'École aux élèves dans leur diversité, donner des moyens supplémentaires aux établissements en difficulté...

- **Créer un environnement de travail favorable, pour un meilleur épanouissement de l'élève au sein de l'École** : adapter les rythmes scolaires, éduquer à la santé et au développement durable, valoriser les activités physiques...
- **Ouvrir l'École sur la région Océanie et le monde, pour répondre aux défis du XXI^e siècle** : favoriser l'essor du numérique à l'école, développer les partenariats avec le monde du travail, développer les partenariats dans la région...

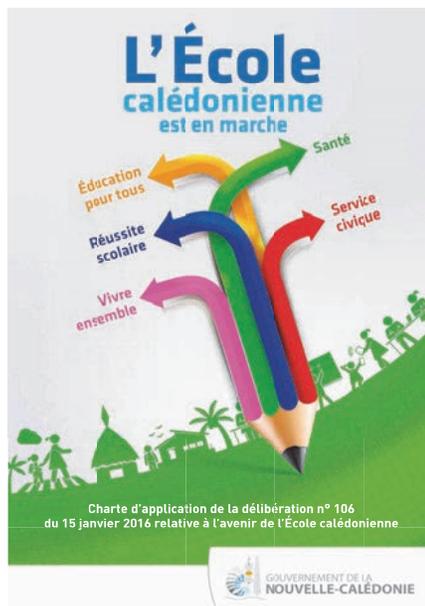
La charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie

Les actions sont regroupées par année, classées par objectif dans chacune des 5 parties définies, selon qu'elles relèvent de l'une des 4 ambitions de l'École ou de sa gouvernance.

La Charte d'application comprend également le protocole d'accord État-Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016 pour la mise en œuvre de la politique éducative calédonienne sur la période 2017/2019. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition de 75 postes supplémentaires et de moyens humains et financiers importants consacrés aux équipements pédagogiques, à la formation des enseignants et à l'accompagnement éducatif.

Enfin, les partenaires institutionnels s'engagent dans la Charte. Un certain nombre de collectivités ont déjà répondu à l'appel en établissant un état des lieux de leurs besoins et de leurs projets, en lien avec les actions proposées. Le travail se poursuit et constitue un des axes importants de la mise en œuvre du projet éducatif avec

pour objectif que les communes et les provinces se l'approprient selon leurs problématiques.



LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF

Les années scolaires 2018-2019 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Application du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie, et de la poursuite des engagements du protocole d'accord entre l'État et la Nouvelle-Calédonie.



Réforme du collège : Adaptation et contextualisation à la Nouvelle-Calédonie

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

En 2017, la priorité a été la préparation de sa mise en œuvre (formation des personnels, expérimentations, groupes de travail, production de ressources contextualisées pour la Nouvelle-Calédonie à destination des enseignants et des personnels de direction).

En 2018, la nouvelle organisation du collège est entrée en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, de la sixième à la troisième, dans tous les collèges. Par ailleurs, la nouvelle 3ème prépa pro a remplacé en 2018 tous les dispositifs et structures tels 3ème PDMF, 3ème d'insertion) ; l'organisation de la nouvelle SEGPA a aussi été opérationnelle.

Les candidats de Nouvelle-Calédonie à l'examen du DNB de la session 2018 ont présenté les épreuves selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015.

En 2018, l'école primaire en Nouvelle-Calédonie est aussi entrée dans la réforme puisque la nouvelle organisation des

enseignements pour l'école obligatoire a prévu un cycle 3 qui comprend le CM1, le CM2 et la 6ème, donc à cheval sur l'école primaire et le collège. Relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie pour l'école primaire, des nouveaux programmes et un nouveau socle (cycle 3, cycle 2, cycle 1), devront être mis en place en 2019. Les référentiels pour les E.P.I. obligatoires en Nouvelle-Calédonie (parcours civique et citoyenneté, découverte du monde professionnel et orientation, éléments fondamentaux de la culture kanak) ont été mis en œuvre. L'année 2018 a en outre vu la mise en application du Livret Scolaire Unique (LSU) afin de permettre le suivi des élèves de l'école au collège puis au lycée. Cette mise en réforme du collège a été un enjeu d'amélioration des performances pour le système éducatif calédonien, compte tenu d'une part des performances des élèves à l'entrée de 6ème et d'autre part, par exemple, des 33% d'élèves estimés en difficultés de lecture lors des tests des J.D.C. Elle a constitué par ailleurs un levier stratégique pour faire « évoluer » le 1er degré qui a été un peu « oublié » du projet éducatif calédonien.

Mise en réforme du lycée d'enseignement général et technologique et mise en œuvre Parcoursup dans une logique de parcours Bac – 3/Bac + 3.

La délivrance et la collation des diplômes relèvent, jusqu'à nouvel ordre, de la compétence de l'État. La réforme du baccalauréat, fondé sur un examen plus juste et plus utile s'appliquera donc en Nouvelle-Calédonie en fonction du calendrier austral arrêté.

Aussi en début de rentrée 2019, les élèves de seconde disposeront de test numériques de positionnement et de nouveaux programmes d'enseignement, dont certains d'entre-eux conformément au cadre institutionnel seront contextualisés en particulier les langues et cultures kanak, mais aussi l'histoire-géographie et les sciences de la vie et de la terre dans la continuité de ce qui a été fait au collège. Comme pour la mise en réforme du collège, des propositions de contextualisation ont été soumises au conseil supérieur des programmes en octobre 2018. Les chefs d'établissements et les corps d'inspection ont bénéficié d'un cycle « préparatoire » à la réforme du baccalauréat à compter d'août 2018 et ont profité à chaque fois que possible des missions des inspecteurs généraux sur le territoire calédonien.

Par ailleurs, cette mise en mouvement du lycée est aussi enclenchée par le plan étudiant pour lequel une adaptation de Parcoursup au calendrier austral est réalisé. Au-delà de la mise en place des deux professeurs principaux en classe terminale, des deux semaines de l'orientation et de la nature même de l'application, l'enjeu pour la Nouvelle-Calédonie est de mettre à disposition des futurs bacheliers une seule application qui facilite l'accès à l'information vers l'enseignement supérieur implanté en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole et surtout de conduire les institutions locales dispensant un enseignement supérieur à mise en synergie des offres.



Lancer un plan de valorisation de la voie professionnelle

Le collège en Nouvelle-Calédonie est mis en réforme depuis la rentrée 2018, le lycée d'enseignement général et technologique va s'engager dès 2019, à partir de la réforme du baccalauréat. Il importe dans un mouvement général du second degré et dans la cohérence des objectifs du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie de faire évoluer l'enseignement professionnel. Aussi après accord du Conseil Consultatif de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, il a été convenu de lancer un plan de valorisation de la vie professionnelle en vue

d'en améliorer la performance autour de trois axes. Les conditions semblent, en effet réunies pour favoriser une mise en réseau des acteurs, établissements, entreprises, directions de recherche et d'innovation, autour notamment des problématiques de transition énergétique.

De même, il apparaît opportun de valoriser les identités « Métiers » des lycées en mettant en place une labellisation qui cependant ne sera pas simple compte tenu du cadre institutionnel local en matière de formation continue ou d'apprentissage.

LA PROMOTION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (ASH SECOND DEGRÉ)

En Nouvelle-Calédonie, **c'est la loi de pays 2009 qui fixe le cadre juridique** en faveur des personnes handicapées.

Le fonctionnement institutionnel diffère de celui de la métropole, mais l'on retrouve généralement les mêmes structures et dispositifs scolaires.

Il n'existe pas de MDPH (Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap) mais **une CEJH-NC (Commission pour les enfants et les jeunes handicapés de Nouvelle Calédonie)**.

Dans le second degré, la **CSD-ASH (commission du second degré de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés)** oriente et affecte les élèves reconnus en situation de handicap par la CEJH-NC.

Le territoire dispose de :

- **25 ULIS** (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) en collège ou en lycée professionnel.
- **15 SEGPA** qui accueillent des élèves rencontrant des difficultés importantes et persistantes dans leur scolarité.

Elles peuvent dans certains cas, scolariser des élèves en situation de handicap, au titre de l'inclusion individuelle. Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire comme le montre la carte page 51.

Enfin l'ASH dans le secondaire, c'est aussi :

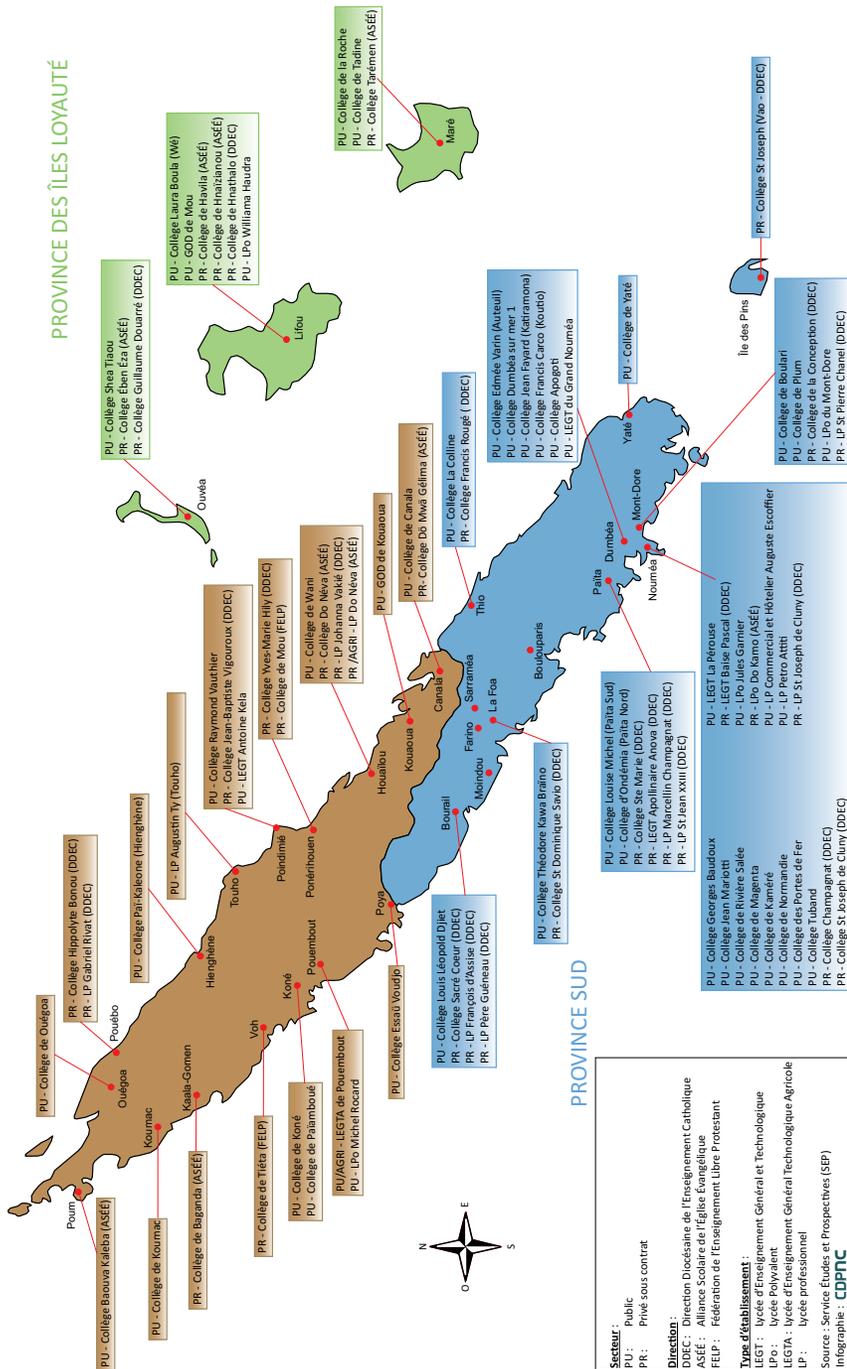
- une aide à la scolarisation pour les jeunes en situation de handicap ne relevant pas de l'ULIS,
- un partenariat avec les établissements spécialisés (IME, ISA et MGP),
- une collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap,
- un suivi pour les élèves en classe ordinaire ayant des troubles des fonctions visuelles,
- un enseignement et un accompagnement en centre hospitalier (CHT et CHS),
- l'instruction et l'enseignement pour les personnes incarcérées,
- la mise à disposition d'enseignants spécialisés au RSMA,
- l'accompagnement et la formation d'enseignants et d'équipes (troubles du langage...).



IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT DU SECOND DEGRÉ EN 2018



PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ



Structure :
 PU : Public
 PR : Privé sous contrat

Direction : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
 DDEC : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
 ASÉF : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant
 FELP :

Type d'établissement :
 LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
 LPO : Lycée Polyvalent
 LEGTA : Lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole
 LP : Lycée professionnel

Source : Service Études et Prospectives (SEP)
 Infographie : CDPNC

EXEMPLES DE SERVICES DU VICE-RECTORAT

LE SELCK (SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA CULTURE KANAK)

En janvier 2012, la création du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) a été officialisée dans le cadre du transfert des compétences en matière d'enseignement secondaire public et d'enseignement privé, de l'État à la Nouvelle-Calédonie, comme stipulée dans l'article 17 de l'arrêté n°2012-161-GNC du 9 janvier 2012.

Le SELCK est un service interne au vice-rectorat – direction générale des enseignements. Il est placé sous l'autorité d'une inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) en langues vivantes, chef de service du SELCK, chargée d'animer une équipe de 4 chargés de missions et d'une assistante technique qui traitent des questions relatives au suivi et à la formation des enseignants en langues et culture kanak (LCK).

Missions du SELCK : conformément à l'arrêté n° 2017-1199/GNC du 23 mai 2017 portant modification de l'arrêté n°2012-161-GNC du 9 janvier 2012 sur les missions du SELCK,

- L'accompagnement et le suivi pédagogique des enseignants en LCK ;
- La formation initiale et continue des enseignants LCK ;

- La rédaction de programmes d'enseignement ;
 - La mise en place d'un plan de formation continue pour les enseignants en poste ;
 - La création d'outils pédagogiques en LCK ;
 - La coordination des actions des partenaires impliqués dans l'enseignement des LCK ;
 - Un appui au contrôle pédagogique des enseignants en LCK ;
 - L'élaboration des sujets d'examen ;
- Situation de l'enseignement LCK dans le second degré, public et privé :
- 3336 élèves
 - 60 établissements
 - 84 enseignants
 - 12 langues

Un fonds documentaire est mis à disposition des enseignants en LCK dans les locaux du SELCK. Il comprend 556 ouvrages sur différentes thématiques (programmes d'enseignement, méthodes d'apprentissage, dictionnaires en langues, revues, albums de jeunesse, ...), des ressources pédagogiques multimédia (CD, DVD) consultables sur place, et empruntables soumis à des conditions.

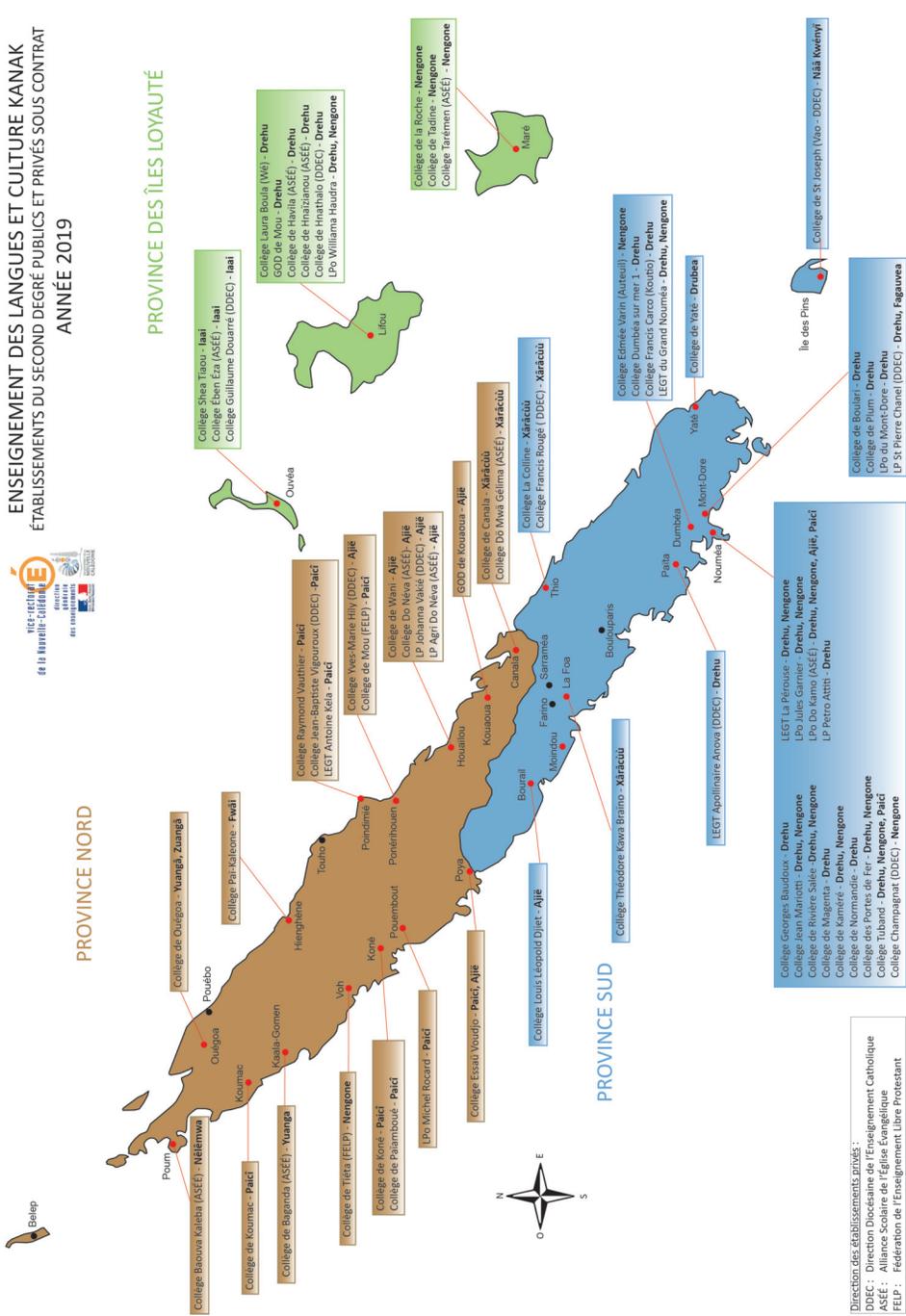
ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET CULTURE KANAK
ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT
ANNÉE 2019



PROVINCE NORD

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

PROVINCE SUD



Direction des établissements privés :
DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
ASEE : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant

EXEMPLES DE SERVICES DU VICE-RECTORAT

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION



Nos objectifs et missions

- Vous aider à mieux vous connaître
- Vous guider pour construire votre projet de formation et/ou votre projet professionnel en tenant compte des réalités économiques et des exigences de formations
- Vous informer sur les études, les filières, les diplômes, les métiers et débouchés, les concours et les secteurs professionnels.
- Vous fournir des ressources en libre accès sur place (documentation, accès à Internet, outils multimédias d'aide à l'orientation, questionnaire d'intérêts...)
- Accompagner la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie : lutte contre le décrochage scolaire, scolarité des élèves handicapés, égalité filles-garçons, mobilité des jeunes en Europe, droit au retour en formation...

A chaque étape de votre parcours d'orientation

Vous bénéficiez d'un entretien personnalisé d'orientation avec votre professeur principal et/ou par les psychologues de l'Education nationale pour faire le point. Vous recevez aussi à chaque palier d'orientation un guide spécifique édité par le SAIO.

Les moments importants dans la démarche d'orientation



En 3^e

Choix de la voie d'orientation :
Professionnelle
Générale et Technologique



En 2^{de}

Adaptation aux exigences du lycée
Choix de la série de Bac :
Professionnelle
Générale et Technologique



En 1^{re}

Préparation d'orientation post-bac



En Terminale

Finalisation du projet
Orientation post-bac
Prise de décision
Demandes d'inscriptions

**Vous pouvez aussi
consulter ces guides sur le
site du CIO de nouméa**

Après la

3^e

Après la

**2^{de}
GT**

Après le

Bac

<http://cio.ac-noumea.nc>
Rubrique documents à télécharger

Une présence des psychologues sur toute la Nouvelle-Calédonie

Sans-rendez-vous



CIO NOUMEA

Adresse : 10 rue Georges Baudoux

Téléphone : 26 61 66

cio@ac-noumea.nc

**UN SERVICE PUBLIC,
GRATUIT ET PERSONNALISÉ**

Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Le vendredi de 12h30 à 16h
Pendant les petites vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 12h à 15h.

Une équipe à votre écoute

- Un(e) directeur(trice)
- Des psychologues (ex-COP) présents au CIO et dans les établissements scolaires publics (collèges, lycées).
- Un(e) documentaliste.
- Un(e) assistant(e) administratif(ve).

Sur rendez-vous

- Dans les établissements scolaires publics
- Dans les quatre antennes implantées en brousse et dans les îles :



Antenne du CIO de **LA FOA**
au collège de La Foa
Téléphone : 44 33 04
cio.lafoa@ac-noumea.nc



Antenne du CIO de **KONE**
au Collège de Koné
Téléphone : 47 37 99
cio.kone@ac-noumea.nc



Antenne du CIO de **POINDIMIE**
au lycée de Poindimié
Téléphone : 42 32 01
cio.poindimie@ac-noumea.nc



Antenne du CIO des **ILES LOYAUTE**
au lycée des îles à Wé - Lifou
Téléphone : 45 52 78
cio.iles@ac-noumea.nc

Notre public, c'est vous

- Elèves de la 6^{ème} à la Terminale

- Jeunes non scolarisés
 - Etudiants
 - Adultes
 - Parents

Nos interventions en établissements

- Entretiens personnalisés avec les élèves et les familles
- Séances collectives en classe
- Réunions d'information parents
- Concertation avec les équipes éducatives
 - Bilans psychologiques
- Accompagnement des équipes pédagogiques dans la mise en oeuvre de la politique d'orientation (Parcoursupfr, parcours Nouvelle-Calédonie, parcours orientation...)

Lieu d'accueil, de documentation, d'écoute et de conseil





2019

SCOLARITÉ Nouvelle-Calédonie

ORGANIGRAMME



**Vice-recteur,
directeur général des enseignements
de la Nouvelle-Calédonie**
Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Secrétaire Général
Thierry MABRU

Pôle Expertise des établissements et de la pédagogie
Michelle ROIRE, Adjointe pédagogique au vice-recteur
Inspection du 2nd degré
DAFPIC - Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
DAAC - Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, Mission Égalité F/G
DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
DANE - Délégation académique au numérique éducatif
DACST - Délégation académique à la culture scientifique et technique
DAFPEN - Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
DAVS - Délégation académique à la vie scolaire
Mission d'inspection, d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive
Service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK)
Service de l'affectation, de l'information, de l'orientation et de la scolarité Centre de l'affectation CIO - Centre d'information et d'orientation
Service de recherche pédagogique, d'édition et d'ingénierie éducative

Pôle Fonctions Supports
Jean-François ARNAUD, Adjoint au secrétaire général
DSI Division des systèmes d'Information
DLL Division de la logistique et des lycées
DRR Division rémunérations et retraites
DBF Division du budget et des finances

Pôle Fonctions Structures
Yannick FAYARD, Adjointe au secrétaire général
DP Division du personnel (public et privé)
DEXCO-F Division des examens, concours, et formation des personnels
SME Service des moyens aux établissements (public et privé)
SV3S Service de la vie scolaire, de la santé et du social

ORGANISMES
Direction du sport scolaire de la Nouvelle-Calédonie
Médiateur académique pour les territoires d'Outre-Mer



Pôle Expertise des établissements et de la pédagogie

Michelle ROIRE, adjointe pédagogique au vice-recteur

Assistante administrative : Marguerite TUI - Tél : (+687) 26.62.95
sec.eep@ac-noumea.nc

Inspection du 2nd degré

Doienne du collège des inspecteurs : Michelle ROIRE
Assistante administrative : Lorry NODA - Tél : 26.62.75 - Fax : 26.62.07

Collège des Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Anglais : Georgina MORAT, IA-IPR
Arts plastiques / Cinéma audiovisuel : Laurent CHARDON, IA-IPR
Économie - Gestion : David LAGEDAMON, IA-IPR
EPS : Didier RIGOTTARD, IA-IPR (Polynésie française)
Établissements et Vie Scolaire : Laurence GOMEZ, IA-IPR
Espagnol : Agnès LELIEVRE, IA-IPR (académie de Caen)
Histoire-géographie : Yvette TOMMASINI, IA-IPR (Polynésie française)
Lettres : Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE, IA-IPR
Mathématiques : Anne MILLION-ROUSSEAU, IA-IPR
Philosophie : Jean-Michel LESPADE, IA-IPR (académie de Bordeaux)
Physique-Chimie : Josiane LEVY, IA-IPR (académie de Limoges)
Sciences et Techniques Industrielles : Philippe LEFEBVRE, IA-IPR
Sciences de la Vie et de la Terre : Loïc MATHON, IA-IPR

Délégations académiques

DAFPIC - Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue :
Nicole PELLEGRIN - Tél : 26.62.35

DAAC - Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, Mission Égalité
Veronique MOLLOT - Tél : 26.62.17

**DAREIC - Délégation académique aux relations européennes, internationales
et à la coopération :** Isabelle ARELLANO (f.i.) - Tél : 26.61.12

DANE - Délégation académique au numérique éducatif : Philippe LEFEBVRE - Tél : 26.62.83

**DACST - Délégation académique à la culture scientifique et technique,
éducation au développement durable :** Loïc MATHON - Tél : 26.62.86

DAFPEN - Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
Laurent CHARDON - Tél : 26.62.99

DAVS - Délégation académique à la vie scolaire : Laurence GOMEZ - Tél : 26.62.59

Mission d'inspection, d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive

Inspecteur de l'Éducation nationale : Jean-Yves KARTONO
Assistante administrative : Sandra RENERTE - Tél : 26.61.68
École inclusive : Gabriel AVILEZ, Christel ROSSI, Valérie PROU

SELCK - Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak

Inspectrice académique, Inspectrice Pédagogique Régionale Anglais : Georgina MORAT
Assistante administrative : Marguerite TUI - Tél : 26.62.95
Joël KAKUE (Coordination administrative), Solange PONIDJA

Service de l'affectation, de l'information, de l'orientation et de la scolarité

**Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information
et de l'Orientation :** Jean-Paul AYGALENG
Coordination administrative des services : Marie-Noëlle BLANCK
Centre de l'affectation, de l'information et de l'orientation
Directrice du CA : Zhor GABLE
Accueil-Assistante administrative : Matika BOUALAM - Tél : 26.61.11
Aurélien VANDRISSE
CIO - Centre d'information et d'orientation
Directrice du CIO : Anila CHABERT
Accueil-Assistante administrative : Laurence BURY - Tél : 26.61.66
Laurence GARCIA
Psychologues de l'éducation nationale

Service de recherche pédagogique, d'édition et d'ingénierie éducative

Chef de service : Frédéric FELDEL
Mario ANDRY, Serge SIVADE, Matthieu PERROCHAUD,
Valérian NEUENSHWANDER, Valérie SOULARD

Vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie : Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Assistante de direction : Christine OULLÉ - Tél : (+687) 26.61.10 - Fax : (+687) 27.30.48

Secrétaire général : Thierry MABRU

Assistante de direction : Hélène KATE - Tél : (+687) 26.61.20 - Fax : (+687) 27.30.48

Cellule du pilotage et de la performance :

- Contrôle de gestion : Xavière ROLETTO
- Contrôle de légalité des actes financiers et administratifs : Freddy LOO
- Conseil juridique et contentieux : Françoise BONNET de LARBOGNE

Service études et prospectives : David BROUSTET (chef de service)
Hervé GUEPY, Irwani SOUNOU

Légistique et coordination NC : Cécile BELLIS

Relations publiques, rééquilibrage, communication : Danielle GUAENERE

Communication web : Annabelle CAVARD

Courrier : Mike NAPOLEON

Pôle Fonctions Supports

Jean-François ARNAUD, Adjoint au secrétaire général

DSI - Division des Systèmes d'Information

Chef de division : Gilles LEROI
Assistante administrative : Jeanine WAUNIE - Tél : 26.62.58
BAI - Bureau d'assistance informatique - Tél : 266.12.3
Laurent DELAPLACE, chef de bureau
Yannick BEDIN, Warren TUHANI, Ulrich HMINNAU

BSI - Bureau des systèmes d'information
Chef de bureau : François BURGAT (novembre 2018)
Benjamin TALON, Quentin LAURY, Franck CHARPENTIER,
Anne-Sophie TRIPIER, Miquel JUSTON

BISR - Bureau infrastructures, systèmes et réseaux
Laurent IMBERT, chef de bureau
Laurent COULLAUD, Jean MAHOT, Amaud TUHANI, Eric GUILLOT

DLL - Division de la Logistique et des Lycées

Chef de division : Yan ELMOUR
Adjoint au chef de division : Christophe DESCATEAUX
Bureau des Subventions / Secrétariat
Patricia MAVIET - Tél : 26.61.40, Stéphanie MENGIN - Tél : 26.61.60

Bureau du Service Intérieur
Olivier CRESPEL, chef de bureau
Cindy GUEPY, Glen THEUIL, Elisabeth VILIAMO-PASSA,
Christina HELLOUN, Odie TOAGUTU, Johan NADIMIN
Daniel HUGEAUD

Bureau des lycées et ALP : Camille HORENT, chef de bureau
Christophe QUARTIEUX

DRR - Division rémunérations et retraites

Chef de division : Isabelle MAGGIA-VALDERRAMA
Adjoint au chef de division : Henri WAGIO
Assistante administrative : Agathe WENICE - Tél : 26.61.95 - Fax : 26.61.06

Bureau B1 Province Sud : Angèle LEVEQUE, chef du bureau
Maria TAUFANA, Myriam MARX, Yza MANTA
Bureau B2 Province Nord : Nathalie BARTHÉLEMY, chef du bureau
Glenn DUPRE, Adeline SIAKI
Bureau B3 Province Iles et Mont-Dore : Karen DUBATON, chef du bureau
Lydie GABASTON, Matthieu VALENTIN

Bureau des retraites : Dominique KABAR, chef de bureau
Carmine POUAHILI

DBF - Division du budget et des finances

Chef de division : Elen MAS
Adjointe au chef de division : Laetitia FANDOUX (dbf1@ac-noumea.nc)
Assistante administrative : Naomie BISHOP - Tél : 26.62.50
Bureau des achats, marchés et subventions (dbf2@ac-noumea.nc)
Agnès LIDY, chef de bureau
Emilie DOUYERE, Malia FUAHEA, Ima SLAMET, Raymonde MALAVAL
Bureau des frais de déplacements et changement de résidence (dbf3@ac-noumea.nc)
Liza EURISOUKE, chef de bureau
Mélissa DEUWARI, Marie-Hélène FILIOLEATA

**Pôle
Fonctions Structures**

**Yannick FAYARD,
Adjointe au secrétaire général**

DP - Division du Personnel (public et privé)

Chef de division : Caroline ANDRÉ

Médecin du travail - en cours de recrutement
Adjointe au chef de division (enseignants du public) : Margot LE ROUX
Adjointe au chef de division (enseignants du privé) : Nathalie BOWÉ
Adjointe au chef de division (personnels d'encadrement, IATOSS, et surveillance) : Florence COINTEPAS

Assistantes administratives : Béatrice DEMARET (Tél 26.61.07), Sophie ABDO (Tél 26.62.50)

Bureau des maîtres auxiliaires du public : Mélissa VAHAMAHINA, chef de bureau
Mia LAOUNIOU

Bureau des personnels enseignants, CPE et COP du public

Isabelle LE TROADEC, Jennifer SIAKI, Kyria MURAT
Michaël BERSOULLE, Laurie HUMUNI, Sabrina JAUNEAU,
Marie-Pierre ERNANDEZ

Bureau des personnels IATOSS, et de surveillance :
Djemillah COLOMINA, Manuella LECREN, Larissa VAITANAKI, Marie-Danielle MONTEL

Bureau de la gestion du personnel du privé :
Valérie GOSSART, Giovanna BISHOP, Jodie MURAT, Gwladaisy SIAKI

DEXCO-F - Division des examens, concours et de la formation des personnels

Chef de division : Julien LE RAY
Assistante administrative : Marie SEALEU - Tél 26.61.70 – Fax 26.61.73

Baccalauréats général et technologique

Sylvie LECA, chef de bureau
Sandrine MORAIN, Jacqueline JOYAU, Esther TETAINANUARII FAATAUIRA

DNB et CFG : Jacqueline GOUZENES, chef de bureau
Roselle FANTOZZI

Examens et concours de l'enseignement supérieur

Karel ACCILI, chef de bureau
Louise HMAKONE

Examens professionnels

Daniel HINSCHBERGER, chef de bureau
Belinda PARAU, Janick GENTOU, Lydie WAMEJO

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Aurélia MARCHAND, Marie SEALEU

Concours et recrutement

Ariel HASHIMOTO, chef de bureau
Jérémie KIARA, Françoise WAHAGA, Esther BOUDOUBE

Formation continue

Lionelle CALY, chef de bureau
Bernadette BAZART

Service des moyens aux établissements (public et privé)

Chef de service : Vanessa BASTIEN

Assistante administrative : Livia GUEPY (Tél : 26.61.90) et Marianne PRENAT (Tél : 26.62.93)

Bureau des moyens publics et privés et des projets d'établissement

Brigitte ESPOSITO, chef de bureau
Murielle PEYRONNET-SALOMON,
Carelle CLAVEL, Dominique MUSSET-GOURIOU

**SV3S- Service de la vie scolaire,
de la santé et du social**

Chef de service : Gérard GIACOMINO

Adjointe au chef de service : Catherine CHARPENTIER
Assistante administrative : Vanessa CALVET - Tél : 26.62.14

Bureau de la scolarité

Magalie BONTEMPO, Angela KELETAONA, Marie-Noëlle VAINIPO

Bureau d'accompagnement des établissements

Frédéric BLAISE, Magalie BONTEMPO

Bureau de la promotion de la santé et du social

Médecin conseiller technique : Catherine LEHMANN
Claudine RICHARD (Coord. ASS), Marie-Christine GARIN (Coord. IDE), Philippe REVERT

**Vice-rectorat de la
Nouvelle-Calédonie,
Direction générale des
enseignements**

Adresse administrative et postale :

1, avenue des Frères Carcopino

BP G4
98848 NOUMEA CEDEX

Téléphone : (+687) 26.61.00

Télécopieur : (+687) 27.30.48

Sites du vice-rectorat :

Immeuble Dézarnaulds
22, rue J -B Dézarnaulds - Nouméa
Tél: 26.62.30 – Fax: 27.30.48

Immeuble Flize
1, avenue des Frères Carcopino - Nouméa
Tél: 26.61.00 – Fax: 27.30.48

**Service de l'affectation, de l'information,
de l'orientation et de la scolarité
(Affectation et CIO)**
10, rue Georges Baudoux - Nouméa
Tél: 26.61.11 (Affectation)
Tél: 26.61.66 (CIO)

Antennes du CIO
La Foa - Tél : 44.34.04
Koné - Tél et Fax: 47 37 99
Poundimié - Tél et Fax: 42 32 01
Lifou - Tél : 45 18 90



Organigramme actualisé
sur le site internet

<http://www.ac-noumea.nc>

PREMIER SEMESTRE 2019

JANVIER JANUARY SATRESI JUANUARE JÄVIE PWA BWATI JÈ		FÉVRIER FEBRUARY CANALU FEBUARE VÉVIRIÉ NÍMIRI BWATI		MARS MARCH XOMATHIPIKOKO MAAC MAAYI NÄ WARÉ UPWÄRÄ		AVRIL APRIL NGÖNEQUEU EIPEREL AVIRILI ÉDÈRÉ MÄRÄ JA		MAI MAY QUIELU MEI MÈI ÏJA NÄGÖRI		JUN JUNE HNAIHEDRÖ JUUN YUÄ TORO				
1	M	JOUR DE L'AN	1	V	1	V	1	L	1	M	FETE DU TRAVAIL	1	S	
2	M		2	S	2	S	2	M	2	J		2	D	
3	J	1	3	D	3	D	3	M	14	3	V	18	3	L
4	V	1	4	L		4	L		4	J		4	M	
5	S		5	M	MARDI GRAS	5	M		5	V		5	D	
6	D	EPIPHANIE	6	M	6	M	10	6	S	6	L		6	J
7	L		7	J	6	7	J	10	7	D		7	M	
8	M		8	V		8	V		8	L		8	M	
9	M	2	9	S		9	S		9	M		9	D	
10	J	2	10	D		10	D		10	M	15	10	V	
11	V		11	L		11	L		11	J	15	11	S	
12	S		12	M	7	12	M		12	V		12	D	
13	D		13	M	7	13	M	11	13	S		13	L	
14	L		14	J	SAINT VALENTIN	14	J	11	14	D		14	M	
15	M		15	V	RENTRE SCOLAIRE DES ENSEIGNANTS	15	V		15	L		15	M	
16	M	3	16	S		16	S		16	M	20	16	J	
17	J	3	17	D		17	D		17	M	16	17	V	
18	V		18	L	RENTRE DES CLASSES	18	L		18	J	16	18	S	
19	S		19	M		19	M		19	V		19	D	
20	D		20	M	8	20	M	12	20	S		20	L	
21	L		21	J	8	21	J	12	21	D	PÄQUES	21	M	
22	M		22	V		22	V		22	L	LUNDI DE PAQUES	22	M	
23	M	4	23	S		23	S		23	M		23	J	
24	J	4	24	D		24	D		24	M	17	24	V	
25	V		25	L		25	L		25	J	17	25	S	
26	S		26	M	9	26	M		26	V		26	D	
27	D		27	M	9	27	M	13	27	S		27	L	
28	L		28	J		28	J	13	28	D		28	M	
29	M	5				29	V		29	L		29	M	
30	M	5				30	S		30	M		30	J	
31	J					31	D			V		31	V	

SCOLARITE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Vacances scolaires

DEUXIÈME SEMESTRE 2019

JUILLET JULY MECIPUDRELĚ JULAI YUIĚ PI CĂMI		AOÛT AUGUST UTHIXAJI OGOS UUTI CA API		SEPTEMBRE SEPTEMBER WENEHMITRE SEMITREBA YĚPĚTĀBE TŪ API		OCTOBRE OCTOBER XOLĚP OKOTREBA OKĚTĚBE MŪRŪMWĀTŌ PWICIRI		NOVEMBRE NOVEMBER SAWAAN NOVEBA NŌVĀBE TŌGEA		DÉCEMBRE DECEMBER KŌTRECIĚĚJI DRICEBA PŪRĀ WAKĚ GORO NĀJA MA NĀGŌRI								
1	L	1	J	1	D	1	M	1	V	TOUSSAINT	1	D						
2	M	2	V	2	L	2	M	2	S		2	L						
3	M	27	3	3	M	3	J	40	3	D	3	M						
4	J	27	4	4	M	36	4	V	4	L	4	M	49					
5	V		5	5	J	36	5	S	5	M	5	J	49					
6	S		6	6	V		6	D	6	M	45	6	V					
7	D		7	7	M	32	7	L	7	J	45	7	S					
8	L		8	8	J	32	8	D	8	V		8	D					
9	M		9	9	V		9	L	9	M	41	9	L					
10	M	28	10	10	S		10	M	10	J	41	10	M	50				
11	J	28	11	11	D		11	V	11	L	ARMISTICE 1918	11	M	50				
12	V		12	12	L		12	J	12	S		12	J	50				
13	S		13	13	M	33	13	V	13	D		13	M					
14	D	FETE NATIONALE	14	14	M	33	14	S	14	L		14	J	46	14	S	DĚBUT DES VACANCES	
15	L		15	15	J	ASSOMPTION	15	D	15	M		15	V		15	D		
16	M		16	16	V		16	L	16	M	42	16	S		16	L		
17	M	29	17	17	S		17	M	17	J	42	17	D		17	M		
18	J	29	18	18	D		18	M	38	18	V		18	L		18	M	51
19	V		19	19	L		19	J	38	19	S		19	M		19	J	51
20	S		20	20	M		20	V	20	D		20	M	47	20	V		
21	D		21	21	M	34	21	S	21	L		21	J	47	21	S		
22	L		22	22	J	34	22	D	22	M		22	V		22	D		
23	M		23	23	V		23	L	23	M	43	23	S		23	L		
24	M	30	24	24	S		24	M	FETE TERRITORIALE	24	J	43	24	D		24	M	
25	J	30	25	25	D		25	M		25	V		25	L		25	M	NOEL
26	V		26	26	L		26	J	39	26	S		26	M		26	J	52
27	S		27	27	M		27	V	39	27	D		27	M	48	27	V	52
28	D		28	28	M	35	28	S		28	L		28	J	48	28	S	
29	L		29	29	J	35	29	D		29	M	44	29	V		29	D	
30	M	31	30	30	V		30	L		30	M	44	30	S		30	L	
31	M	31	31	31	S		31	J		31	J		31	M		31	M	ST. SYLVESTRE

L'ASSISTANCE INFORMATIQUE ACADÉMIQUE

La Division des Services Informatiques (DSI) met à votre disposition un ensemble de services pour vous permettre d'utiliser de façon optimum votre environnement de travail.

Assistance Etablissements

L'équipe d'assistance intervient en support sur les périmètres suivants :

- Support technique applicatif (finance, santé, documentation...)
- Support technique sur les solutions EOLE (Scribe, Horus, Amon...)

Assistance vice-rectorat

L'équipe d'assistance assure un support de proximité pour le parc micro du Vice-Rectorat. Elle assure également le support sur les domaines suivants :

- Bureautique (poste de travail, applications bureautique)
- Visio-Conférences
- Applicatif métier (installation, accès)

Applications Académiques

L'ensemble de vos applications académiques et ministérielles sont accessibles via le portail ARENA. Un accès unique et sécurisé sur l'adresse : <https://id.ac-noumea.nc>

La DSI assure un support pour l'ensemble de vos applications métier et services numériques:

- Scolarité
- Examens & Concours
- GRH
- Sécurité (clés OTP)
- Messagerie
- Echanges de fichiers

Contactez l'assistance informatique



Plateforme d'assistance en ligne

Faire une demande ou déclarer un incident en ouvrant un ticket sur notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7

Adresse : <https://ticket.ac-noumea.nc>



Support téléphonique

Une question, un conseil, un numéro unique (en cas d'impossibilité d'accéder la plateforme en ligne). (+687) 266.123



Horaire assistance

du lundi au vendredi

7h30 - 11h30 - 12h30 - 16h



accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe

Valider

Aide

Si vous avez oublié votre identifiant cliquez sur ce [lien](#)

Retrouvez + d'informations sur notre site d'assistance
<http://assistance.ac-noumea.nc>

SCOLARISER SON ENFANT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les inscriptions dans le secondaire

La Nouvelle-Calédonie relève du calendrier austral, ainsi, l'année scolaire démarre mi-février et se termine fin décembre. Tout élève qui arrive en Nouvelle-Calédonie est autorisé à poursuivre son parcours sur le niveau dont il est issu, dans l'établissement relevant de son secteur.

Le secteur est déterminé, pour les collèges par l'adresse d'habitation des responsables légaux, pour les lycées, du collège dans lequel l'enfant a fait sa scolarité (ou l'aurait faite s'il avait été présent sur le territoire).

Les lycées professionnels et les établissements privés ne sont pas sectorisés.

Pour vous aider, consultez le logiciel de cartographie sur le site internet de la DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie) qui vous permet de déterminer le collège de secteur.

Pour les lycées, une fois que vous connaissez le collège théorique de secteur, il vous suffit de consulter le site du vice-rectorat :

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4>

Site DENC : <https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/scolariser-son-enfant-en-nouvelle-caledonie>

Les procédures d'inscription

L'inscription ne pourra être réalisée que lorsque la famille sera présente en Nouvelle-Calédonie. Aucune pré-inscription n'est possible par avance.

Les parents s'adressent directement à l'établissement de secteur munis des pièces suivantes pour effectuer les démarches d'inscription, sous réserve des capacités d'accueil.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Une demande d'inscription avec toutes les informations utiles indiquant les actions prévues ou mises en place pour faciliter une meilleure adaptation scolaire et sociale,
- Les bulletins de l'année en cours,
- La décision d'orientation de l'établissement d'origine ou avis du chef d'établissement sur le niveau d'inscription préconisé,

- L'exeat (certificat de radiation) délivré par l'établissement d'origine,
- Une copie du dossier scolaire peut être éventuellement demandée,
- Un justificatif du domicile en Nouvelle-Calédonie,
- Une photocopie du livret de famille,
- Un certificat attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations consultable sur le site web de la DASS (<http://dass.gouv.nc>) selon le calendrier vaccinal néo-calédonien pour toute inscription dans un nouvel établissement.

L'original du dossier scolaire sera transmis d'établissement à établissement.

Situations particulières

Si les capacités d'accueil sont atteintes, le chef d'établissement vous dirigera vers le Service d'Affectation, d'Information et d'Orientation (SAIO) qui vous

accompagnera dans vos démarches d'inscription dans l'établissement le plus proche de votre domicile. Le SAIO reçoit sur rendez-vous en appelant au 26.61.11 ou par courriel au saio@ac-noumea.nc. A la demande de la famille, l'élève pourra être autorisé à poursuivre son parcours dans le niveau supérieur si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève a suivi au moins deux trimestres dans le niveau d'origine,
- La famille fournit une attestation du chef d'établissement d'origine sur l'aptitude de l'élève à poursuivre dans le niveau supérieur,
- Le chef d'établissement d'accueil accepte, au regard des pièces fournies par la famille, d'inscrire l'élève dans le niveau demandé

Inscription via l'application AFFELMAP pour les élèves relevant du niveau post 3e

L'inscription d'un élève post 3e relève normalement de la procédure d'inscription AFFELMAP. Consultez le site à l'adresse suivante : <http://affelmap.orion.education.fr> L'établissement d'origine doit consulter le calendrier des académies et effectuer l'inscription pendant la période d'ouverture. Hors période d'ouverture de l'application AFFELMAP, la procédure se fera directement en établissement.

Inscription d'un élève quittant la Nouvelle-Calédonie

Vous devez contacter le service scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du chef d'établissement du collège d'origine

qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

L'inscription d'un élève de niveau post 3e relève également de la procédure AFFELMAP. Vous vous renseignerez auprès du chef d'établissement d'origine sur les calendriers d'inscription.

Formalités de départ

- Faire une demande écrite de radiation (exeat) adressée au chef d'établissement en indiquant le niveau scolaire sollicité dans l'établissement d'accueil ;
- Remplir une fiche de renseignements au service vie scolaire pour indiquer les nouvelles adresses
- Rendre les livres à l'APE
- Une copie du dossier scolaire peut être éventuellement demandée

Situations particulières

La famille pourra demander l'inscription, en classe supérieure, si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève a suivi au moins deux trimestres dans le niveau d'origine,
- La famille fournit une attestation du chef d'établissement d'origine sur l'aptitude de l'élève à poursuivre dans le niveau supérieur,
- Le chef d'établissement d'accueil accepte, au regard des pièces fournies par la famille, d'inscrire l'élève dans le niveau demandé.

Un élève ayant échoué à un examen en juin en métropole ne peut pas se représenter en décembre en Nouvelle-Calédonie. La loi interdit en effet de présenter deux fois le même examen dans la même année civile.

Les inscriptions dans une école primaire publique

Les inscriptions des écoliers dans les écoles maternelle, et élémentaires publiques sont de la compétence des provinces. Elles sont traitées par les directeurs et directrices des écoles. Le principe est l'inscription dans l'école du quartier de la résidence. Les dates d'inscription sont fixées par chacune des provinces responsables de la carte scolaire. Les élèves arrivant en Nouvelle-Calédonie avant le 31 mai de l'année en cours, peuvent être admis en classe supérieure sous réserve que cette admission ait reçu un avis favorable de l'école d'origine. Cet avis mentionné sur le livret scolaire devra attester de résultats scolaires satisfaisants et d'une durée de scolarité suffisante (5 à 6 mois) dans la classe d'origine. Toutefois, la décision d'inscription dans un niveau de classe est prise par le directeur d'école en fonction de l'âge de l'élève. La famille pourra faire appel de la décision de l'école d'accueil auprès de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, sous couvert de l'inspection

primaire de la circonscription.

Pour toutes informations concernant les démarches administratives d'inscription dans les écoles, consultez le site de la DENC: <https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/scolariser-son-enfant-en-nouvelle-caledonie>

Départ de Nouvelle-Calédonie

Les élèves quittant la Nouvelle-Calédonie pour effectuer leur rentrée scolaire dans une école de métropole ou d'un département d'outre-mer, pourront demander leur admission en classe supérieure sous réserve d'avoir obtenu un avis favorable de l'école d'origine. Le conseil de cycle de l'école d'accueil reste maître en dernier ressort des modalités d'évaluation pour l'admission en classe supérieure. Pour toutes informations concernant les démarches administratives, il est nécessaire de contacter les provinces ou la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

La scolarisation d'un élève en situation de handicap

Saisine de la commission spécialisée

La Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire (CCEP) est saisie pour définir, sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire et des propositions faites par l'équipe éducative, les modalités de scolarisation de l'enfant en situation de handicap. Ses propositions sont soumises à la commission des enfants et des jeunes handicapés de Nouvelle-Calédonie, qui se prononce en dernier ressort. Ces modalités prennent en compte, dans un projet personnalisé, les mesures d'aides éducatives, rééducatives ou thérapeutiques dont l'enfant doit éventuellement bénéficier pendant les horaires scolaires.

Elèves scolarisés en classe ordinaire (bénéficiant éventuellement d'un dispositif d'intégration - DI) : projet personnalisé

d'éducation et de scolarisation (PPESA)

La priorité donnée à une scolarité dans une classe ordinaire doit favoriser le plus tôt possible l'insertion sociale de l'élève en situation de handicap, lui permettre de développer sa personnalité et faire accepter sa différence...

(Circulaire DENC du 13 juin 2006) Le projet personnalisé est validé par la CCEP. Il doit permettre d'assurer la compatibilité des exigences de la scolarisation avec l'accompagnement ou les soins dont doit bénéficier l'enfant.

L'élève scolarisé en CLIS

Les besoins spécifiques de certains enfants peuvent conduire la CCEP à proposer une scolarisation en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS).

LES CONTACTS

Les directions de l'enseignement

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie se situe sur plusieurs sites.

Immeuble Flize

Adresse : 1, avenue des Frères Carcopino - NOUMÉA

Téléphone : (+687) 26 61 00

Télécopie : (+687) 27 30 48

Divisions/Services :

Vice-recteur

Secrétaire général (Conseil juridique et contentieux, légistique et coordination, service études et prospectives, relations publiques, rééquilibrage, communication web)

Collège des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux

Les délégations académiques (DAFPIC, DAAC, DAREIC, DANE, DACST)

IEN 1er degré (Mission d'inspection d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et promotion de l'École inclusive.

SELCK, Service ASH, mission maîtrise des langages)

DEXCO-F - Division des examens et concours, de la formation



L'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique (A.S.E.E.)

Adresse : 57, rue du Pasteur Marcel Ariège

BP 3894 98846 NOUMÉA

Téléphone : (+687) 24.27.27

Télécopie : (+687) 26.31.06

Messagerie : honemec.asee@canl.nc

Immeuble Dézarnaulds

Adresse : 22, rue J.-B. Dézarnaulds - Nouméa
BP G4 98848 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 26 62 30

Télécopie : (+687) 27 30 48

Divisions/Services :

DP - Division du personnel

DRR - Division des rémunérations et des retraites

DIVEET - Division de l'élève et de l'établissement

DLL - Division de la logistique et des lycées

DSI - Division des services informatiques

DBF - Division du budget et des finances

SV3S - Service de la vie scolaire, de la santé



La Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (F.E.L.P.)

Adresse : Lot 1 les Banians

BP 683 98860 KONE

Téléphone : (+687) 42.49.68

Télécopie : (+687) 42.45.68

Messagerie : accueil@felp.nc



La Direction Diocésaine

de l'École Catholique (D.D.E.C)

Adresse : 3, rue Frédéric SURLEAU

BP P5 98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 23.24.24

Télécopie : (+687) 23.24.29

Messagerie : accueil@ddec.nc



Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie - DENC

Adresse : Immeuble Foch - 19, avenue Foch

BP 8244, 98807 NOUMÉA SUD

Téléphone : (+687) 23.96.00

Télécopie : (+687) 27.29.21

Courriel : denc@gouv.nc

Site web : denc.gouv.nc



Les directions de l'enseignement des provinces

Province des Iles Loyauté :

Direction de l'Enseignement de la Province des Iles Loyauté (DEPIL)

Adresse : BP 50 Wé - 98820 LIFOU

Téléphone : (+687) 45.52.20

Télécopie : (+687) 45.52.25

Courriel : c-siapo@loyalty.nc

Province Nord :

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) :

defij@province-nord.nc

Adresse : Hôtel de la province Nord 98860 KONÉ

Téléphone : (+687) 47.72.27

Télécopie : (+687) 47.71.31

Courriel : defij.contact@province-nord.nc

Province Sud :

Direction de l'Education de la Province Sud (DES) : des@province-sud.nc

Adresse : 55, rue Georges Clemenceau

BP L1 - 98849 - NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 20 49 00

Télécopie : (+687) 20 30 23

Courriel : des.direction.secretariat@province-sud.nc



LES CONTACTS (SUITE)

Les instituts de formations aux métiers de l'enseignement

École Normale de l'enseignement Privé (ENEP)

Adresse : 43 rue Jean Jaurès - BP 183

98847 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 27.63.95 - Télécopie : (+687) 28.83.50

Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC)

Adresse : 14 rue Pierre Sauvan

BP 8036 - 98807 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 26.45.51 - Télécopie : (+687) 26.28.50

Formation initiale et continue des maîtres et des enseignants du 1er degré public.

Directrice : Chantal MANDAOUE

École supérieure du professorat et de l'éducation, Université de Nouvelle-Calédonie (ESPE)

Adresse : 125 Route de Université de la Nouvelle-Calédonie,

Av. James Cook, NOUMÉA

Téléphone : (+687) 29.02.90

GRETA INC (Gréta inter provincial de Nouvelle-Calédonie)

15 rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée

BP K2 - 98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 41.50.39 - Télécopie : (+687) 41.61.31

Email : greta.noumea@ac-noumea.nc

3 conseillers en formation continue (1 en cours de recrutement)

V. PIVETEAU : vpiveteau@ac-noumea.nc

D. WILICKI : dwilicki@ac-noumea.nc

Marianne FEDRONIE : mfredronie@ac-noumea.nc

Chef d'établissement Carine BLANC : cblanc@ac-noumea.nc

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Le CNED : www.cned.fr

Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)

19 avenue Foch - Immeuble Foch

BP 110 - 98845 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 27.42.31 - Télécopie : (+687) 28.16.61

Directeur : philippe MARTIN

Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC)

8 rue Kataoui - Nouville

BP 3755 - 98846 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : (+687) 25.41.24 - Télécopie : (+687) 25.40.58

Directrice : Valérie MEUNIER

Web : www.creipac.nc ou notre page Facebook : www.facebook.com/CREIPAC.nc

la formation tout au long de la vie !



**Le GRETA INC, structure de l'Éducation Nationale
en charge de la formation pour adultes,
est présent sur le territoire à travers
ses 42 établissements secondaires adhérents.**

Nos domaines d'activité

- > **Bâtiment**
- > **Industrie**
- > **Sécurité**
- > **Restauration**
- > **Bureautique**
- > **Comptabilité**
- > **Ressources humaines**

- > **Transversal**
 - Préparation concours
Catégorie A, B, C
 - Certification voltaire
 - Remise à niveau
- > **Accompagnement VAE
(livret 2)**

Rejoignez notre équipe de Formateurs pour 2019 !

www.greta.nc

SUD / NORD / ÎLES ☎ 41 50 39
contact@greta.nc

Centres de Formation d'Apprentis**- de la chambre de Commerce et d'industrie**

15 rue de Verdun - BP M3
98849 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 24.31.45
Télécopie : (+687) 24.31.31
Courriel : cci@cci.nc

- de la chambre de Métiers

BP 2507 - 98846 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 25.97.40
Télécopie : (+687) 25.97.41

- de la Chambre d'Agriculture

La flotille - BP 111
98845 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 24.31.60

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

15 rue de Verdun - BP M3
98849 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 27.25.51

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

10 Avenue James Cook - BP 4186
98846 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 28.23.37
Télécopie : (+687) 28.27.29

Institut de Formation des Professions**Sanitaires et Sociales (IFPSS)**

12 rue Juliette Bernard - Nouville
98000 NOUMÉA
Téléphone : (+687) 24.38.40
Télécopie : (+687) 28.56.23
Préparation au diplôme d'état
(contrat de cinq à dix ans avec le Territoire).
Directrice : Françoise HORHANT

Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP)

Courriel : ifpanc@offratel.nc
27 rue du rp boileau - fbg. Blanchot
BP 1318 98845 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 24.64.01
Télécopie : (+687) 24.64.10
Directrice : Catherine GAYON

Chambre Agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC)

BP 111 - 98845 NOUMÉA
Téléphone : 24 31 60

École de Gestion et de Commerce du pacifique Sud

(EGC-CCI)
14 rue de Verdun
BP M3 - 98849 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 24.31.40
Télécopie : (+687) 27.31.31
Prendre contact avec l'établissement dès le mois de septembre.

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

14 rue de Verdun - BP 3562
98846 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : (+687) 28.37.07 ou 28.13.90
Télécopie : (+687) 27.79.96
Directeur : PH. Charles

MISSION INSERTION JEUNES**Province des Îles**

BP 263 - 98820 WÉ
Tél. : (+687) 45.11.60
Télécopie : (+687) 45.16.23

Province Sud

12 RUE DE VERDUN
BP 5041 - 98847 NOUMÉA CEDEX
Tél. : (+687) 23.27.23
Télécopie : (+687) 28.34.43

Province Nord

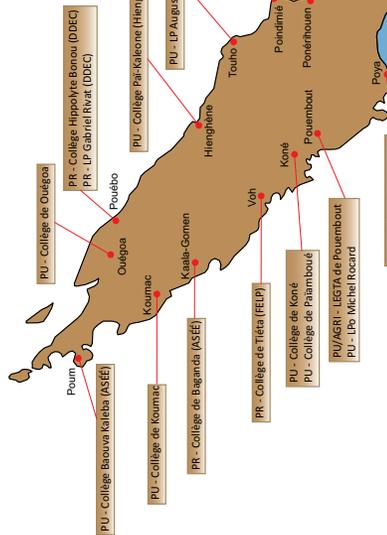
BP 26 - 98822 POINDIMIÉ
Tél. : (+687) 42.72.92 ou 42.70.93
Télécopie : (+687) 42.71.64

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

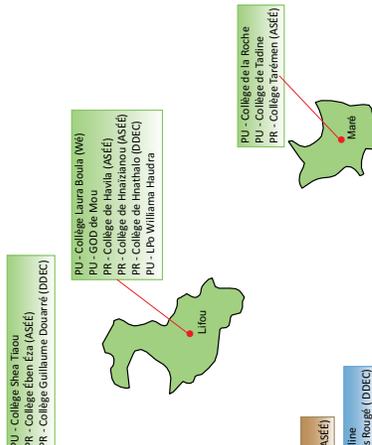
IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT
DU SECOND DEGRÉ EN 2018



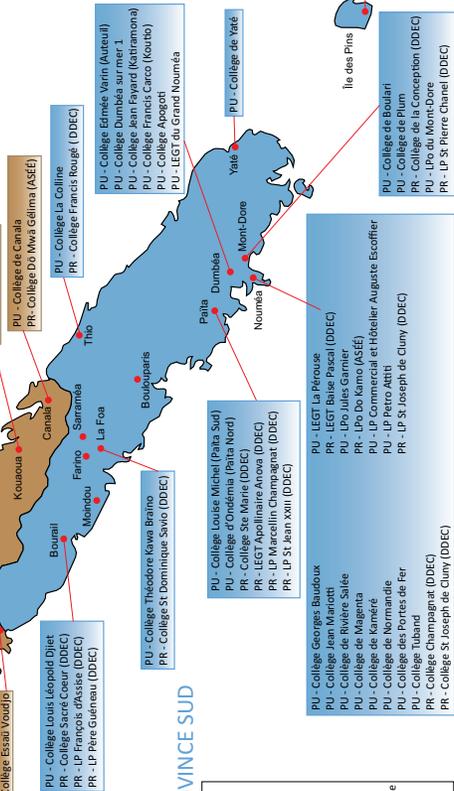
PROVINCE NORD



PROVINCE DES ÎLES LOYAUTES



PROVINCE SUD



Secteur :
 PU : Public
 PR : Privé sous contrat

Direction :
 DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
 ASEÉ : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
 FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant

Type d'établissement :
 LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
 LEGTA : Lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole
 LP : Lycée professionnel

Source : Service Études et Prospectives (SEP)
 Cartographie : **CDPNC**

LES COLLÈGES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les collèges publics sont au nombre de 34, avec 2 groupements d'observation dispersés (GOD) à Kouaoua et Mou (Lifou). Des sections d'enseignement général et

professionnel adapté (SEGPA) et des antennes de lycée professionnel (ALP) qui sont rattachées à certains collèges.

Les offres de formations en collège

Les classes spécifiques :

Les Collèges Baudoux et Dumbéa Sur Mer proposent des sections internationales Franco-Australiennes (SIFA) et classes bilingues.

Des classes à horaire aménagé en musique (CHAM) ont été créées respectivement en 2010 à Baudoux et 2014 à Koné. Un autre dispositif musique propre au territoire, les classes à horaire renforcé (CAR) ont été créés en 2017 dans les collèges de Koumac, Auteuil et Boulari.

Des classes à horaire aménagé sport existent aussi dans plusieurs

établissements :

Mariotti Magenta Auteuil Boulari.

Enfin, une convention académique a été signée en 2007 entre le vice-rectorat, les forces armées de la Nouvelle-Calédonie et l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de Défense nationale afin de créer des classes défenses. La convention académique a donné naissance au trinôme académique de Nouvelle-Calédonie. Les classes défenses sont présentes dans 11 collèges et dans les 3 provinces.



Classe défense
du Collège de Magenta

L'offre des langues

Langue vivante 1 : ne peut être que l'anglais.

Langue vivante 2 :

L'espagnol dans tous les établissements;

- 4 langues kanak (drehu, nengone, paicî, ajiè)
- L'allemand (Mariotti)
- L'italien (Mariotti)
- Le chinois (Tuband)
- Le japonais (Auteuil, Boulari, Kaméré, Katiramona, Koutio, La Foa, Magenta, Mariotti, Portes de fer, Plum, Rivière Salée, Normandie).

Langues et cultures d'antiquité :

- Le latin (Auteuil, Baudoux, Boulari, Bourail, Dumbéa-sur-Mer, Kaméré, Katiramona, Koné, Koutio, La Foa, Magenta, Mariotti, Normandie, Païta sud, Païta nord, Poya, Plum, Portes de fer, Rivière-Salée, Tuband, Wé).



Classe CAR du collège de Koné



Classe SIFA du collège de Beaudoux

Les antennes de lycée professionnel annexé

Province Sud

A.L.P de La Foa (Collège de La Foa)

- CAP Cuisine
 - CAP Maintenance des matériels option matériels parcs et jardins
 - CAP Constructeur Bois
- Effectifs : 77 (février 2018)
Langue Vivante 1 : Anglais

Province Nord

A.L.P de Poindimié

(Collège Raymond VAUTHIER de Poindimié)

- CAP Maintenance des matériels (parcs et jardins)
 - CAP Maçon
- Effectifs : 55 (février 2018)
Langue Vivante 1 : Anglais

A.L.P de Koumac (Collège de Koumac)

- Tél. : 47.62.27
- Effectifs : 58 (février 2018)
Langue Vivante 1 : Anglais
- CAP Cuisine
 - CS HCR (Hôtel - Café - Restaurant)



Classe défense
du Collège de Normandie

LES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Province Sud

BOURAIL - Collège Louis-Léopold DJJET et SEGPA

<http://webbourail.ac-noumea.nc>
 Adresse : rue des Erythrinae
 Adresse Postale : BP 96 - 98870 BOURAIL
 Téléphone : 44 12 52 - Télécopie : 44 20 77
 Effectifs : Collège 263 - SEGPA : 54 (février 2018)
 Directrice : Brigitte HAINAUT
 Directrice adjointe de SEGPA : Catherine SCHNEIDER
 ce.9830010u@ac-noumea.nc / principal.9830010u@ac-noumea.nc



BOURAIL - Collège Sacré-Coeur (DDEC)

<https://cscbourail.ddec.nc>
 Adresse Postale : BP 108 - 98870 BOURAIL
 Téléphone : 44 11 09
 Télécopie : 44 21 93
 Effectifs : 190 Collège (février 2018)
 Directrice : Joëlle CADIOU
 dir.con.scoeur@ddec.nc/sec.com.scoeur@ddec.nc



DUMBÉA (Auteuil) Collège Edmée VARIN et SEGPA

<http://webauteuil.ac-noumea.nc>
 Adresse : 113 Avenue d'Auteuil
 Adresse postale : BP. KO 243 - 98830 DUMBÉA
 Téléphone : 44 80 80 - Télécopie : 44 80 81
 Effectifs : Collège : 597 - SEGPA : 58 (février 2018)
 Directeur : René ROLLY
 Directeur adjoint : Vincent BARBARROUX
 Directeur adjoint de SEGPA : Kamali FOLITUU (faisant fonction)
 ce.9830640d@ac-noumea.nc / principal.9830640d@ac-noumea.nc



DUMBÉA - Collège Apogoti

<http://webapogoti.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 4156 - 98839 Dumbéa
 Téléphone et Télécopie : 27 79 00
 Effectifs : 198 élèves (février 2018)
 Directeur : Marc BOUTIN
 ce.9830698s@ac-noumea.nc
 principal.9830698s@ac-noumea.nc



DUMBÉA - Collège de Dumbéa sur Mer

<http://webdsm.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : 10 rue de Picardie - 98835 DUMBEA
 Téléphone : 29 89 00
 Télécopie : 29 89 01
 Effectifs : 588 (février 2018)
 Directrice : Chantale CREUGNET
 Directrice adjointe : Martine DUBREZ
ce.9830681y@ac-noumea.nc / principal.9830681y@ac-noumea.nc



DUMBÉA (Katiramona) Collège Jean Fayard

<http://webkatiramona.ac-noumea.nc>
 Adresse : 43 rue de l'entrée - 98835 DUMBEA
 Adresse postale : BP 504 - 98836 DUMBEA
 Téléphone : 43 78 80 - Télécopie : 43 78 81
 Effectifs : Collège : 332 (février 2018)
 Directrice : Leïla BEN KADER
ce.9830626n@ac-noumea.nc / principal.9830626n@ac-noumea.nc



DUMBÉA (Koutio) Collège Francis Carco et SEGPA

<http://webkoutio.ac-noumea.nc>
 Adresse : Avenue de la Vallée
 Adresse postale : BP K0 161 - KOUTIO
 Téléphone : 41 56 02 - Télécopie : 41 54 55
 Effectifs : Collège : 574 - SEGPA : 79 (février 2018)
 Directeur : Robert HANOUPA - Directeur adjoint : Alan LETOCART
 Directeur adjoint de SEGPA : Jean-Pierre UPIGIT
ce.9830474y@ac-noumea.nc / principal.9830474y@ac-noumea.nc



ÎLE DES PINS - Collège Saint-Joseph (DDEC)

<https://colsjvao.ddec.nc>
 Adresse postale : BP 83 - 98832 VAO - ILE DES PINS
 Téléphone : 46 11 21 - Télécopie : 46.10.41
 Effectifs : 109 (février 2018)
 Directeur : John VAKIE
 Directrice adjointe : Olga APIKAOUA
dir.col.sjoseph@ddec.nc



LA FOA - Collège Théodore KAWA-BRAÏNO et ALP

<http://weblafoa.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 38 - 98880 LA FOA
 Téléphone : 44 33 04 - Télécopie : 44 30 27
 Effectifs : Collège : 367 - ALP : 54 (février 2018)
 Directrice : Anne-Muriel SERVENT
ce.9830009t@ac-noumea.nc / principal.9830009t@ac-noumea.nc



LA FOA - COLLÈGE Saint-Dominique Savio (DDEC)

<http://colsdsavio.ddec.nc>
 Adresse : Rue Laure Fiori
 Adresse postale : BP 37 - 98880 LA FOA
 Téléphone : 44 36 50 - Télécopie : 44 36 70
 Effectifs : Collège : 188 (février 2018)
 Directeur : Bertier LAVOIE
sec.col.sdsavio@ddec.nc / dir.col.sdsavio@ddec.nc



MONT-DORE - Collège de Boulari et SEGPA

<http://webboulari.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 722 - 98 810 MONT-DORE
 Téléphone : 43 58 58 - Télécopie : 43 56 88
 Effectifs : collège : 652 - SEGPA : 56 (février 2018)
 Directeur : Jacques THEBAULT
 Directeur adjoint : Raynaldo DELPORTE-SKRZYPCZAR
 Directeur adjoint de SEGPA : Raynaldo DELPORTE
 ce.9830384a@ac-noumea.nc / principal.9830384a@ac-noumea.nc

**MONT-DORE - Collège de La Conception - (DDEC)**

<http://collegedelaconception.ddec.nc>
 Adresse postale : BP 701 - 98810 MONT-DORE
 Téléphone : 43 05 01 - Télécopie : 43 24 23
 Effectifs : collège : 262 (février 2018)
 Directeur : Olivier CHENEAU
 dir.col.mrthabor@ddec.nc

**MONT-DORE - Collège de PLUM**

<http://webplum.ac-noumea.nc>
 Adresse : BP 5262 - 98875 MONT DORE
 Effectifs : 504 (février 2018)
 Directrice : Stephane LOUARN
 Directeur adjoint : Jacques SZCZEPAN
 Téléphone : 41 09 00 - Télécopie : 41 61 90
 ce.9830624l@ac-noumea.nc / principal.9830624l@ac-noumea.nc

**NOUMÉA - Collège Georges Baudoux**

<http://webbaudoux.ac-noumea.nc>
 Adresse : 1 avenue des Frères Carcopino - Pointe de l'artillerie
 Adresse postale : BP 1794 - 98845 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 24 26 50 - Télécopie : 27 38 94
 Effectifs : 640 (février 2018)
 Directeur : Michel FEAUVEAU
 Directrice adjointe : Henriette AJAPUHUNYA (faisant fonction)
 ce.9830004m@ac-noumea.nc
 principal.9830004m@ac-noumea.nc

**NOUMÉA - Collège Champagnat (DDEC)**

<http://colchampagnat.ddec.nc>
 Adresse postale : rue Bouquet de la Crye, Vallée des Colons
 BP 2075 - 98806 NOUMÉA
 Téléphone : 27 42 74 - Télécopie : 25 90 40
 Effectifs : collège : 291 (février 2018)
 Directeur : Beniela LOREE - Directeur adjoint : Wakoca KONYI
 sec.col.champagnat@ddec.nc

**NOUMÉA - Collège de Kaméré**

<http://webkamere.ac-noumea.nc>
 Adresse : 100 route de la Baie des Dames - Ducos
 Adresse postale : BP 7292 - 98801 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 26 11 66 - Télécopie : 26 02 40
 Effectifs : Collège : 568 (février 2018)
 Directeur : Stéphane BEGOT
 Directeur adjoint : Gilles CASTOR
 ce.9830524c@ac-noumea.nc / principal.9830524c@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège de Magenta et SEGPA

<http://webmagenta.ac-noumea.nc>
 Adresse : 34 rue Rally - Magenta
 Adresse postale : BP MGA 02 - 98802 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 25 28 68 - Télécopie : 25 29 43
 Effectifs : Collège : 806 - SEGPA : 70 (février 2018)
 Directrice : Patricia LE ROHELLEC
 Directeur adjoint : Emmanuel DEHEEGER
 Directrice adjointe de SEGPA : Christine PURNAMA
 ce.9830356v@ac-noumea.nc / principal.9830356v@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège Jean Mariotti

<http://webmariotti.ac-noumea.nc>
 Adresse : 15 rue Pierre Sauvan - Anse-vata
 Adresse postale : BP 8188 - 98807 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 26 27 74 - Télécopie : 26 12 75
 Effectifs : 884 (février 2018)
 Directeur : Francis MODÉLAN
 Directeur adjoint : Olivier DECLOITRE
 ce.9830277j@ac-noumea.nc / principal.9830277j@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège de Normandie et SEGPA

<http://webnormandie.ac-noumea.nc>
 Adresse : LOT. 78 - Rte de la carrière - NOUMÉA
 Adresse postale : BP 1746 - 98874 - Pont des Français
 Téléphone : 41 32 50 - Télécopie : 41 32 51
 Effectifs : Collège : 475 - SEGPA : 50 (février 2018)
 Directeur : Nicolas CHARREL
 Directrice adjointe : Sophie CHERY
 Directeur adjoint de SEGPA : Raphaël GROLLEAU
 ce.9830538t@ac-noumea.nc / principal.9830538t@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège des Portes de Fer et SEGPA

<http://webportesdefer.ac-noumea.nc>
 Adresse : Rue Armand Ohlen - 224 Portes de fer
 Adresse postale : BP MGA 19 - 98802 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 25 71 71 - Télécopie : 25 71 72
 Effectifs : Collège : 367 - SEGPA : 52 (février 2018)
 Directeur : Eric VALLON
 Directeur adjoint de SEGPA : Laurent PARIS
 ce.9830625m@ac-noumea.nc / principal.9830625m@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège de Rivière-Salée

<http://webrs.ac-noumea.nc>
 Adresse : 7 rue Raphaël Ménard - Rivière Salée
 Adresse postale : BP 6116 - 98806 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 41 88 18 - Télécopie : 41 56 82
 Effectifs : 416 (février 2018)
 Directeur : Alexandre BEAUTRU
 Directrice adjointe : Danielle POSTILLON
 ce.9830304n@ac-noumea.nc / principal.9830304n@ac-noumea.nc



NOUMÉA - Collège St Joseph de Cluny (DDEC)

<https://colcluny.ddec.nc>
 Adresse : 24 rue Blaise Pascal
 Adresse postale : BP 8096 - 98800 Nouméa
 Téléphone : 26 15 43 - Télécopie : 28 93 12
 Effectifs : 669 (février 2018)
 Directeur : Thierry KADOOKA - Directeur adjoint : William LUNG
 dir.col.sjcluny@ddec.nc



NOUMÉA - Collège de Tuband

<http://webtuband.ac-noumea.nc>
 Adresse : 24 rue Louis Boucher - N'GÉA
 Adresse postale : BP 32001 - 98897 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 27 35 27 - Télécopie : 27 35 08
 Effectifs : 467 (février 2018)
 Directeur : Christophe DE SINGLY
 Directrice adjointe : Nathalie CHAM BONNET
 ce.9830649n@ac-noumea.nc / principal.9830649n@ac-noumea.nc



PAÏTA SUD - Collège Louise Michel

<http://weblmichel.ac-noumea.nc>
 Adresse : Route Territoriale N°1 - GADJI
 Adresse postale : BP 83 - 98890 PAÏTA
 Téléphone : 35 21 50 - Télécopie : 35 21 51
 Effectifs : 403 (février 2018)
 Directeur : Thierry CUGGIA
 ce.9830616c@ac-noumea.nc / principal.9830616c@ac-noumea.nc



PAÏTA NORD - Collège Gabriel Païta - ONDÉMIA

<http://webondemia.ac-noumea.nc>
 Adresse : RT1 - Quartier d'ONDÉMIA - BP 82 - 98890 PAÏTA
 Tél. : 44 67 00 - Télécopie : 44 67 06
 Effectifs : 545 (février 2018)
 Directeur : Cyprien PIROUD
 Directeur adjoint : Laurent BERTHELOT
 ce.9830656w@ac-noumea.nc / principal.9830656w@ac-noumea.nc



PAÏTA - Collège Sainte-Marie et SEGPA (DDEC)

<https://saintemarie.ddec.nc>
 Adresse postale : Collège Sainte-Marie - BP 11 98890 PAÏTA
 Tél. : 35 31 12 - Télécopie : 35 38 35
 Effectifs : 441 (février 2018)
 Directeur : Olivier BONET
 Directeur adjoint : Christine BOUVIER
 sec.col.smarie@ddec.nc
 dir.col.smarie@ddec.nc



THIO - Collège de la colline

Adresse postale : BP 28 - 98829 THIO
 Téléphone : 44 52 87 - Télécopie : 44 50 53
 Effectifs : 93 (février 2018)
 Directeur : Gilles THOLLARD
 ce.9830355u@ac-noumea.nc / principal.9830355u@ac-noumea.nc



THIO - Collège Francis Rougé (DDEC)

Adresse : Route de Lourdes Mission 98829 THIO
 Téléphone : 44 52 25 - Télécopie : 44 52 25
 Effectifs : 72 (février 2018)
 Directeur : Alexandre SAGE
 dir.col.frouge@ddec.nc



YATÉ - Collège de Yaté

<http://webyate.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 10 - 98834 YATÉ
 Téléphone : 35 43 55
 Effectifs : 122 (février 2018)
 Directeur : Valéry HARP
 ce.9830477b@ac-noumea.nc / principal.9830477b@ac-noumea.nc



Province Nord

CANALA - Collège et GOD de Kouaoua

<http://webcanala.ac-noumea.nc>
 Adresse : rue Fritz Persan
 Adresse postale : 98813 - CANALA
 Téléphone : 42 31 91 - Télécopie : 42 30 77
 Effectifs : Collège : 140 (février 2018)
 GOD de KOUAOUA : 65 (février 2018)
 Directeur : Damien PECHARD
 ce.9830419n@ac-noumea.nc / principal.9830419n@ac-noumea.nc
 GOD de Kouaoua : ce.9830492t@ac-noumea.nc



CANALA - Collège Do-Mwa (ASEE)

Adresse Postale : BP 60 - 98813 CANALA
 Téléphone : 42 41 17 - Télécopie : 42 41 17
 Effectifs : Collège 51 (février 2018)
 Directrice adjointe : Alexandra CHANENE
 aseedomwa@yahoo.fr
 aseedomwa@yahoo.fr



HOUAÏLOU - Collège de Wani - SEGPA

<http://webwani.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : WANI - BP 51 - 98816 HOUAÏLOU
 Téléphone : 42 51 82 - Télécopie : 42 37 59
 Collège : 129 - SEGPA : 24 (février 2018)
 Directeur : Jean-Pierre UJIPIIT
 ce.9830418m@ac-noumea.nc / principal.9830418m@ac-noumea.nc



HOUAÏLOU- Collège Do-Néva (ASEE)

Adresse Postale : BP 36 - 98816 HOUAÏLOU
 Téléphone : 42 52 57 - Télécopie : 42 53 50
 Effectifs : Collège 52 (février 2018)
 Directrice : Nathalie QANUNE
 donevacollege@yahoo.fr



HIENGHÈNE - Collège Pai-Kaleone

<http://webkaleone.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 69 - 98815 HIENGHÈNE
 Téléphone : 42 83 70 - Télécopie : 42 83 71
 Effectifs : 143 (février 2018)
 Directeur : Papa HADJI
 ce.9830522a@ac-noumea.nc / principal.9830522a@ac-noumea.nc



KAALA - GOMEN - Collège de Baganda (ASEE)

Adresse: Tribu de Paita
 Adresse Postale : B.P. 135 - 98817 KAALA GOMEN
 Téléphone : 47 67 52 - Télécopie : 47 67 52
 Directeur : Éric GRAVINA
 Effectifs : Collège 150 (février 2018)
 collegebaganda@yahoo.fr



KONÉ - Collège de Koné SEGPA et ALP

<http://webkone.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : lot. Internat - BP 14 - 98860 KONÉ
 Téléphone : 47 22 63 - Télécopie : 47 74 13
 Effectifs : Collège : 371
 SEGPA : 64 - ALP : 15 (février 2018)
 Directeur : Ludovic FOUSSARD
 Directeur adjoint de SEGPA : Yonnick ORTHOSIE (faisant fonction)
 ce.9830278k@ac-noumea.nc / principal.9830278k@ac-noumea.nc



KONÉ - Collège Païamboué

<http://webpaïamboue.ac-noumea.nc>
 Adresse : 1158 Avenue Jimmy Welepane - BP 676 - 98860 Koné
 Téléphone : 44 92 42
 Effectifs : 376 (février 2018)
 Directeur : Laurent BOULY
 ce.9830691j@ac-noumea.nc / principal.9830691j@ac-noumea.nc



KOUMAC - Collège - SEGPA et ALP

<http://webkoumac.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : Rue Willy BOARAT - BP22 - 98850 KOUMAC
 Téléphone : 47 62 81 - Télécopie : 47 60 20
 Effectifs : Collège : 334 - SEGPA : 44 - ALP : 42 (février 2018)
 Directrice : Sophie BRULIN
 Directrice adjointe de SEGPA : Thérèse MAIQUES (faisant fonction)
 ce.9830007r@ac-noumea.nc / principal.9830007r@ac-noumea.nc



OUÉGOA - Collège

<http://webouegoa.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : Village de Ouégoa - BP 47 - 98821
 Téléphone : 42.65.90 - Télécopie : 42.65.94
 Effectifs : 139 (février 2018)
 Directeur : Manuel VERMAUT
 ce.9830632v@ac-noumea.nc / principal.9830632v@ac-noumea.nc



POINDIMIÉ - Collège Raymond Vauthier SEGPA et ALP

<http://webvauthier.ac-noumea.nc>
 Adresse : 30 bis route provinciale 3 BP 2 - 98822 POINDIMIÉ
 Téléphone : 42 72 76 - Télécopie : 42 71 53
 Effectifs : Collège : 363 - SEGPA : 61 - ALP : 49 (février 2018)
 Directeur : Patrice SCHMITT
 Directeur adjoint : Cyrille SAUTEUR
 Directeur adjoint de SEGPA : Pascal GALINIE
 ce.9830008s@ac-noumea.nc / principal.9830008s@ac-noumea.nc



POINDIMIÉ - Collège Jean-Baptiste Vigouroux (DDEC)

Adresse : Tye
 Adresse postale : BP 28 - 98822 POINDIMIÉ
 Téléphone : 42 78 89 - Télécopie : 42 72 35
 Effectifs : Collège : 123 (février 2018)
 Directeur : Jean-François MENGUAL
 dir.col.jbvigouroux@ddec.nc



PONERIHOUEN - Collège Yves-Marie Hily (DDEC)

Adresse postale : BP 3 - 98823 PONERIHOUEN
 Téléphone : 42 85 40 - Télécopie : 42 85 40
 Effectifs : Collège : 48 (février 2018)
 Directeur : Lucie AYAWA YARI
 dir.col.jbvigouroux@ddec.nc



PONERIHOUEN - Collège de Mou (FELP)

Adresse postale : BP 18 - 98823 PONERIHOUEN
 Téléphone : 42 80 91 - Télécopie : 42 51 24
 Effectifs : Collège : 66 (février 2018)
 Directeur : Victor WEJIEME
 poindahadmin@gmail.com



POYA - Collège de Essau Voudjo

<http://webpoya.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : LOT 322 - Section du Lot 19
 BP 81 - 98827 POYA
 Téléphone : 47 12 11 - Télécopie : 42 39 65
 Effectifs : 155 (février 2018)
 Directrice : Fabienne TIRONÉ
 ce.9830493u@ac-noumea.nc / principal.9830493u@ac-noumea.nc



POUEBO - Collège Hippolyte Bonou et SEGPA (DDEC)

<https://bonou.ddec.nc>
 Adresse postale : BP 2 - 98824 POUEBO
 Téléphone : 47 35 35 - Télécopie : 47 64 36
 Effectifs : Collège : 170 (février 2018)
 Directeur : Olivier BUET
 Directeur adjoint : Vaï LAAKAUPAU
 Directrice adjointe de SEGPA: Maimi WEJIEME
 dir.col.ymhily@ddec.nc



**POUM - Collège Raymond
Baouva-Kaleba (ASEE)**

Adresse postale : BP 06 - 98826 POUM
Téléphone : 47 51 11 - Télécopie : 47 51 11
Effectifs : Collège : 107 (février 2018)
Directeur : Marcel EL MENAOUER
admincolpoum@gmail

**VOH - Collège de Tiéta (FELP)**

Adresse postale : BP 38 - 98833 VOH
Téléphone : 47 33 96 - Télécopie : 47 33 95
Effectifs : Collège : 174 (février 2018)
poindahadmin@gmail.com

**Province îles****LIFOU (Wé) - Collège Laura Boula
SEGPA et GOD de Mou**

<http://webboula.ac-noumea.nc>
Adresse postale : BP 33 - 98820 WE
Téléphone : 45 50 20 - Télécopie : 45 50 26
Effectifs : Collège : 194 - SEGPA : 56 - GOD : 63 (février 2018)
Directrice : Anne LE NESTOUR
Directeur adjoint de SEGPA : Bobby READ (faisant fonction)
ce.9830357w@ac-noumea.nc / principal.9830357w@ac-noumea.nc

**LIFOU - Collège de Hnaizianu (ASEE)**

Adresse postale : BP 02 - 98884 CHEPENE LIFOU
Téléphone : 45 12 54 - Télécopie : 45 12 54
Effectifs : Collège : 114 (février 2018)
Directeur : Jean Kapia WAHMETU
hnaizianu_direction@mils.nc

**LIFOU - Collège de Nathalo (DDEC)**

Adresse postale : BP 14- 98820 LIFOU
Téléphone : 45 12 75
Télécopie : 45 12 75
Effectifs : Collège : 120 (février 2018)
Directeur : Siman WANEISSI
dir.col.nathalo@ddec.nc

**LIFOU - Collège de Havila (ASEE)**

Adresse postale : BP 08 - 98820 LIFOU WE
Téléphone : 45 11 82 - Télécopie : 45 13 69
Effectifs : Collège : 294 (février 2018)
Directrice : Dominique LAWI
havila.direction@mils.nc



MARÉ - Collège de Tadine

<http://webtadine.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 117 - 98828 Tadine Maré
 Téléphone : 45 41 31 - Télécopie : 45 42 69
 Effectifs : 145 (février 2018)
 Directrice : Emmanuelle DUBOIS
 ce.9830414h@ac-noumea.nc / principal.9830414h@ac-noumea.nc



MARÉ - Collège de La Roche SEGPA

<http://weblaroche.ac-noumea.nc>
 Adresse : La Roche - 98878 Tadine Maré
 Téléphone : 45 40 49 - Télécopie : 45 40 40
 Effectifs : Collège : 120 - SEGPA : 27 - ALP (CAP ADAL) : 13 (février 2018)
 Directrice : Murielle MAGNE
 ce.9830482g@ac-noumea.nc / principal.9830482g@ac-noumea.nc



MARÉ - Collège Taremen (ASEE)

Adresse postale : BP 118 - 98828 TADINE MARÉ
 Téléphone : 45.44.31 - Télécopie : 45.44.32
 Effectifs : 226 (février 2018)
 Directeur : Abraham MANANE
 direction.taremen@gmail.com



OUVÉA - Collège Eben-Eza (ASEE)

Adresse postale : BP 12 - 98814 OUVÉA FAYAHOUÉ
 Téléphone : 45 70 04 - Télécopie : 45 07 22
 Effectifs : 56 (février 2018)
 Directeur : Hubert KAUMA
 ebeneza.secret@canl.nc



OUVÉA - Collège Shéa Tiaou

<http://webouvea.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 18 - 98814 FAYAOUÉ
 Téléphone : 45 45 70 - Télécopie : 45 19 58
 Effectifs : collège : 100 - ALP (CAP ADAL) : 15 (février 2018)
 Directrice : Sandrine LOUBOT
 ce.9830639c@ac-noumea.nc / principal.9830639c@ac-noumea.nc



OUVÉA - Collège Guillaume Douarre et SEGPA (DDEC)

Adresse postale : BP 2 - 98814 OUVÉA
 Téléphone : 45 73 03 - Télécopie : 45 72 19
 Effectifs : collège : 90 (février 2018)
 Directeur : Benjamin MALIE
 dir.col.gdouarre@ddec.nc





LES LYCÉES GÉNÉRAUX TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS

Province Sud

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

BOURAIL - Lycée Père Guéneau Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 85 – 98870 Bourail
Téléphone : 44 11 28 - Télécopie : 44 17 84
Effectifs : 370 (février 2018)
Directeur : en cours - Directeur adjoint : Yaël LECLERE
dir.lp.pgueneau@ddec.nc

Baccalauréats Professionnel :

- Maintenance des véhicules automobiles :
- Option véhicule particulier
- Option véhicule transport routier
- Maintenance des Matériels
- Option matériels agricoles
- Option travaux publics et manutention

CAP en 2 ans :

- Maintenance des véhicules automobiles
- Option véhicules particuliers
- Option véhicules transports routiers
- Maintenance des matériels
- Option engins matériels de travaux publics et manutention
- Option tracteurs et matériels agricoles
- Réparation et entretien des embarcations de plaisance

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais

BOURAIL - Lycée Saint-François d'Assise (DDEC) Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 33 98870 - Bourail
Téléphone : 44 13 76 Télécopie : 44.15.05
Effectifs : 375 (février 2018)
Directeur : Thierry VIDAL
Directeur adjoint : Daniel FANOY
dir.lp.fassise@ddec.nc

Baccalauréats Professionnel :

- Section euro Commerce
- Gestion-administration
- Section euro Accueil, relation clients et usagers

CAP :

- Vendeur magasinier en pièces de rechange et d'équipements automobiles

Mention complémentaire :

- Accueil-réception

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais+ LV9
- LV2 : Espagnol, Japonais

DUMBÉA - Lycée du Grand Nouméa Dick Ukeiwe Lycée d'enseignement général et technologique

<http://weblgn.ac-noumea.nc>
Adresse : Av. Victor Hugo - Koutio - Dumbéa
BP KO 183 - 98830 DUMBÉA
Téléphone : 41 01 00 - Télécopie : 41 01 01
Effectifs (post-bac inclus) : 1 916 (février 2018)
Directrice : Elizabeth ARNAL-BLANC
Directeur adjoint : Eric POSTILLON
ce.9830557n@ac-noumea.nc
proviseur.9830557n@ac-noumea.nc

Baccalauréats : L, ES, S, STMG, ST2S

- L (Littéraire)

Enseignements spécifiques :

- Littérature
- Littérature étrangère en langue étrangère
- Philosophie
- S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Philosophie

- ES (Economique et social)

Enseignements spécifiques :

- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Philosophie

- STMG - (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Enseignements spécifiques de Terminale :

- Gestion et finance
- Ressources humaines et communication
- Mercatique
- Système d'information de gestion

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

Autre formation :

Classe préparatoire aux concours paramédicaux

Langues vivantes enseignées :

- L.V.1 : Anglais
- L.V.2 & 3 : Espagnol, Japonais
- Langues régionales : Dréhu et Nengoné



MONT DORE - Lycée polyvalent du Mont-Dore**Lycée d'enseignement polyvalent - général, technologique et professionnel**

<http://webmontdore.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 865 - 98810 - Mont-Dore
 Avenue des Deux Baies - Saint-Michel
 Téléphone : 45 48 44
 Effectifs (post-bac inclus) : 476 (février 2018)
 Directeur: Christophe APFFEL
 Directeur adjoint : Alexandre FERNANDO
 ce.9830693l@ac-noumea.nc
 proviseur.9830693l@ac-noumea.nc

Baccalauréats : L, ES, S (SVT et SI), STI2D, STMG
 STI2D (Sciences et technologie de l'industrie
 et du développement durable)
 Enseignements spécifiques :

- Architecture et construction
- Système d'information et numérique

CAP :

- Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage
 - Agent de propreté et d'hygiène
- Baccalauréat Professionnel :
- Hygiène, propreté et stérilisation
 - Gestion des pollutions et protection de l'environnement
 - Systèmes numériques

Formations du Ministère de l'Agriculture :**CAP :**

- Métiers de l'agriculture
- Jardinier paysagiste

Langues vivantes enseignées :

- Langue vivante 1 : Anglais
- Langue vivante 2 : Espagnol, Japonais, Dreu et Nengone

MT DORE - Lycée Saint Pierre Chanel (DDEC)**Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 1728 - La Conception - 98874 Mont-Dore
 Téléphone : 41 72 71 - Télécopie : 43 53 65
 Effectifs : 407 (février 2018)
 Directeur : Olivier DANIEL
 dir.lp.schanel@ddec.nc

Baccalauréats Professionnels :

- Gestion-administration
- Commerce
- Vente
- Gestion-administration

CAP :

- Employé de Commerce Multi-Spécialité
- Employé Vente Spécialisé option :
produits d'équipements courants

Mention complémentaire :

- MC services financiers
- Accueil Réception
- Assistance Conseil Vente à Distance
- vendeur spécialité alimentation

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais • LV2 : Espagnol, Japonais

NOUMÉA - Lycée Auguste Escoffier**Lycée d'enseignement professionnel commercial et hôtelier**

<http://weblpch.ac-noumea.nc>
 Adresse : 2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie
 Adresse postale : BP 371 - 98845 NOUMÉA Cedex
 Téléphone : 27 63 88 - Télécopie : 28 22 30
 Effectifs (post-bac inclus) : 1 161 (février 2018)
 Directeur : Olivier TOULOUSE
 Directeur adjoint : David DUBUC
 ce.9830006p@ac-noumea.nc
 proviseur.9830006p@ac-noumea.nc

CAP :

- Employé de vente spécialisé
(option A : produits alimentaires)
- CS HCR (Hôtel - Café - Restaurant)
- Cuisine
- CAP Opérateur Logistique (OL)
- Employé de commerce multi-spécialités
- Pâtissier

Mention complémentaire :

- Cuisinier en desserts de restaurant
 - Employé Barman
- Baccalauréat professionnel :
- Gestion administration
 - Commerce
 - Vente
 - Logistique
 - Transport (à compter de la 1ère professionnelle)
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration
(section européenne anglais)

Baccalauréat technologique :

- Hôtellerie

Langues vivantes enseignées :

- L.V.1 : Anglais
- L.V.2 : Japonais, Espagnol

NOUMÉA - Lycée Blaise Pascal (DDEC)**Lycée d'enseignement général**

<http://blaisepascal.ddec.nc>

Adresse : BP 8193 - 98807 NOUMEA CEDEX

Téléphone : 26 16 66 - Fax : 26 29 11

Effectifs : 1012 (février 2018)

Directeur : Phillipe GALAIS

Directrice adjointe : Anne BASILI :

dir.lyc.bpascal@ddec.nc

Baccalauréats :

- S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Philosophie

- L (Littéraire)

Enseignements spécifiques :

- Littérature
- Littérature étrangère en langue étrangère
- Philosophie

- ES (Economique et social)

Enseignements spécifiques :

- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Philosophie

• STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) :

Enseignements spécifiques :

- Gestion et finance
- Mercatique
- Ressources humaines et communication
- Systèmes d'information de gestion

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais + Anglais approfondi

- LV2 : Allemand, Chinois, Espagnol, Japonais

NOUMÉA - Lycée Do Kamo (ASEE)**Lycée d'enseignement général ET PROFESSIONNEL**

Adresse : Vallée des Colons

BP 615 - 98845 NOUMEA CEDEX

Téléphone : 28 43 51 -Télécopie : : 28 43 51

Effectifs : 227 effectif (février 2018)

Directeur : Dario BURGUIERE

dokamo@offratel.nc

Baccalauréats :

- S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Philosophie

- L (Littéraire)

Enseignements spécifiques :

- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Philosophie

- STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Enseignements spécifiques :

- Gestion et finance
- Mercatique
- Ressources humaines et communication

Baccalauréats Professionnel :

- Gestion-administration

- Transports

- Technicien d'études du Bâtiment

- Option études et économie

- Option assistant en architecture

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais

- LV2 : Espagnol, Drehu, Nengone

- LV3 : Ajië, Drehu, Nengone, Paicï

NOUMÉA - Lycée Jules Garnier

Lycée d'enseignement polyvalent - général, technologique et professionnel

<http://webgarnier.ac-noumea.nc>

Adresse : 65 avenue James Cook - Nouville

Adresse postale : BP H3 - 98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : 24 35 55 - Télécopie : 27 76 46

Effectifs (post-bac inclus) : 1 271 (février 2018)

Directeur: Michel LEHOULLIER

Directrice adjointe : Christine GALLARDO TAULEIGNE

Directeur adjoint : Fabrice TABOURET

ce.9830003l@ac-noumea.nc

proviseur.9830003l@ac-noumea.nc

Baccalauréats :

ES, S, STI2D, STMG, STD2A

- ES (Economique et social)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
- Sciences économiques et sociales
- Philosophie
- S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur
- STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Enseignements spécifiques :

- Architecture et construction
- Innovation technologique et éco conception
- Energies et environnement
- Système d'information et numérique
- STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) spécialités mercatique et gestion et finance en terminale
- STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)

CAP :

- Réalisation en chaudronnerie industrielle
- Maintenance des véhicules automobiles

Baccalauréats Professionnels :

- Maintenance de véhicules automobiles (option A voitures particulières et option C motocycles)
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Maintenance des équipements industriels

Mention complémentaire :

- Soudage
- Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques (niveau IV)

Langues vivantes enseignées :

Langue vivante 1 : Anglais

Langues vivantes 2 et 3 : Espagnol, Japonais,

Langues régionales : Dréhu, Nengoné.

Sections sportives : Athlétisme, football, rugby

NOUMÉA - Lycée La Pérouse

Lycée d'enseignement général et technologique

<http://weblaperouse.ac-noumea.nc>

Adresse : 5 rue Georges Baudoux - Pointe de l'Artillerie

Adresse postale : BP M5 - 98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone : 28 33 60 - Télécopie : 27 74 50

Effectifs (post-bac inclus) : 1 867 (février 2018)

Directeur : Nicolas RUELLAN

Directrices adjointes : Françoise AUDUREAU et Nicole CLIQUET

ce.9830002k@ac-noumea.nc

proviseur.9830002k@ac-noumea.nc

Baccalauréats : S, ES, L, STMG

- S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Mathématiques
 - Sciences de la vie et de la terre
 - Physique-chimie
 - Philosophie
 - ES (Economique et social)
- Enseignements spécifiques :
- Sciences économiques et sociales
 - Philosophie
 - Maths

- L (Littéraire)

Enseignements spécifiques :

- Littérature : langues et arts
- Littérature étrangère en langue étrangère
- Philosophie
- STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion).

Enseignements spécifiques de Terminale :

- Gestion et finance
- Mercatique
- Ressources humaines et communication

Classe CSHAM :

classe sport à horaires aménagés

Langues vivantes enseignées :

L.V.1 : Anglais

L.V.2 : Espagnol, Allemand, Italien, Japonais,

Chinois

L.V.3 : Allemand, Japonais

Langues régionales : Dréhu, Nengoné.

NOUMÉA - Lycée Pétro Attiti**Lycée d'enseignement professionnel**

<http://webattiti.ac-noumea.nc>
 Adresse : 15 rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée
 Adresse postale : BP K2 - 98849 NOUMÉA Cedex
 Téléphone : 41.88.33 - Télécopie : 43.46.36
 Effectifs (post-bac inclus) : 876 (février 2018)
 Directeur: Carine BLANC
 Directeur adjoint : Patrick PEILLON
 ce.9830306r@ac-noumea.nc
 proviseur.9830306r@ac-noumea.nc

CAP :

- Maçon
- Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- Constructeur Bois
- Installateur sanitaire
- Carreleur mosaïste
- Fabricant Menuiserie Mobilier et Agencement
- Peintre Applicateur de Revêtement
- Agent de sécurité

Baccalauréat Professionnel :

- Techniciens d'Etudes en bâtiment :
option A : études et économie

- option B : assistant en architecture
- Technicien menuisier - agenceur
 - ERA (Etude et réalisation d'agencement)
 - Technicien Constructeur Bois
 - Technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques
 - Technicien du froid et conditionnement d'air
 - Bâtiment : Organisation et réalisation gros oeuvre
 - Accompagnement, soins et services à la personne (options en structure, option à domicile)
 - Services de proximité et vie locale
 - Métiers de la Sécurité

Autres Formations :

- FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) :
- Préparation au concours de recrutement de cadets de la République

Mention complémentaire :

- Plaquiste

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais
 LV2 : Espagnol

NOUMÉA - Lycée Saint-Joseph de Cluny (DDEC)**Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 8010 Nouméa Sud
 98807 Nouméa Cedex
 Téléphone : 28 41 33 - Télécopie : 25 19 85
 Effectifs (post-bac inclus) : 478 (février 2018)
 Directeur: Pierre-Jean LUNG
 Directrice adjointe : Stéphanie MEGE
 dir.lp.scluny@ddec.nc

Baccalauréat Professionnel :

- Commerce
- Gestion-administration
- Accueil, relation clients et usagers
- Mention complémentaire accueil dans les transports
- AMA - Artisanat métiers d'Art
- Option visuel pluri-disciplinaire

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais, Japonais
- LV2 : Allemand, Espagnol, Japonais

PAÏTA - Lycée Apollinaire Anova (DDEC)**Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 126 - 98890 PAÏTA
 Téléphone : 35 34 22 - Télécopie : 35 37 88
 Effectifs : 516 (février 2018)
 Directeur : Gislaïne BELLENGUEZ
 DDFPT : Martine GIREAUDOUX
 dir.lyc.aanova@ddec.nc

Baccalauréats :

- S (Sciences)
Enseignements spécifiques :
- Mathématiques - Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Philosophie
- L (Littéraire)
Enseignements spécifiques :
- Littérature
- Littérature étrangère en langue étrangère
- Philosophie

- ES - Enseignements spécifiques :
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Philosophie
- STMG :
Enseignements spécifiques :
- Comptabilité et finance d'entreprises
- Ressources humaines et communication
- ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social).
- STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable)

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais + Anglais approfondi
- LV2 : Espagnol, Japonais, Drehu
- LV3 : Ajië, Drehu

PAÏTA - Lycée Marcellin Champagnat (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 13 - 98890 Païta
 Téléphone : 35 31 24 - Télécopie : 35 37 56
 Effectifs : 641 (février 2018)
 Directeur : Laurent PAIN
 Directeur adjoint : Thierry TAOFIFENUA
 dir.lp.mchampagnat@ddec.nc

CAP :

- Maçon - 1ère année
- Menuisier fabrication agencement

- Constructeur bois : construction entretien bâtiment - Maçon
- Préparation et réalisation des ouvrages électriques & serrurier métallier

Baccalauréat Professionnel :

- Electrotechnique, Energie, Equipements communicants
- Maintenance des Equipements Industriels
- Ouvrages du Bâtiment Métallerie
- Technicien menuisier agencéur

Langues vivantes enseignées :

LV1 : Anglais

PAÏTA - Lycée Jean-XXIII (DDEC)

Lycée d'enseignement professionnel

Adresse : BP 32 - 98890 Païta
 Téléphone : 35 31 28 - Télécopie : 35 42 14
 Effectifs : 673 (février 2018)
 Directeur : Sophie KURTOVICH
 Directeur adjoint : Eric BARTHELEMY
 dir.lp.jean23@ddec.nc

Baccalauréat Professionnel :

- Boulanger pâtissier
- Métier de la mode - vêtement
- Accompagnement soins et services à la personne - option à domicile
- option en structure
- Cuisine

- Commercialisation et services en restauration
- Services de proximité vie locale
- Mention complémentaire employé - barman
- Classe de mise à niveau sts hôtellerie restauration

CAP :

- Charcutier traiteur
- Cuisine
- CS HCR (Hôtel - Café - Restaurant)
- Métiers de la mode - vêtement flou - 2ème année
- Petite Enfance
- Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais
- LV2 : Espagnol, Japonais

Province Nord

HOUAILLOU - Lycée Do Néva (ASEE)

Lycée d'enseignement professionnel et agricole

<http://www.doneva.nc/lycee-agricole/>
 Adresse : BP 26 - 98816 Houailou
 Téléphone : 42.52.36 - Télécopie : 42.64.65
 Effectifs : 105 (février 2018)
 Directeur : Thomas CARLEN
 ladoneva@formagri.nc

Baccalauréat Professionnel :

- Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
- Service aux personnes et aux territoires

CAP :

- Agricultures des régions chaudes

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais

HOUAILLOU - Lycée Johanna Vakié (DDEC)**Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 42 - 98816 Houailou
 Téléphone : 42.52.35 - Télécopie : 42.46.53
 Effectifs : 145 (février 2018)
 Directeur : Valélie TUUFUI
 Directeur adjoint : Paul HMAE
 dir.lp.jvakie@ddec.nc

Baccalauréat Professionnel :

- Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- Accompagnement Soins et Service à la Personne - option à domicile

CAP :

- Agent Polyvalent de Restauration

Langues vivantes enseignées :

- LV1 : Anglais

POINDIMIÉ - Lycée Antoine Kéla**Lycée d'enseignement général et technologique**

<http://webkela.ac-noumea.nc>
 Adresse postale : BP 147 - 98822 Poindimié
 Téléphone : 42 73 62 - Télécopie : 42 73 65
 Effectifs (post-bac inclus) : 295 (février 2018)
 Directeur : Marie-Estelle GODAR
 ce.9830507j@ac-noumea.nc
 proviseur.9830507j@ac-noumea.nc
Baccalauréats : L, ES, S et STMG

L (Littéraire)

Enseignements spécifiques :

- Littérature
- Littérature étrangère en langue étrangère
- Philosophie

S (Sciences)

Enseignements spécifiques :

- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur

- Mathématiques

- Physique-chimie

ES (Economique et social)

Enseignements spécifiques :

- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- STMG - (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)
- Enseignements spécifiques :
- Gestion et finance
- Ressources humaines et communication

Langues vivantes enseignées :

L.V.1 : Anglais

L.V.2 : Espagnol

Langue régionale : Païci

(section européenne anglais)**POUEMBOU - Lycée Michel Rocard****Lycée d'enseignement général et professionnel**

<http://www.legta.formagri.nc>
 Adresse postale : Route de Paouta, 98825 Pouembout
 Téléphone : 47 26 44 - Télécopie : 47 20 62
 Effectifs : 529 (février 2018)
 Directrice : Marie-Noëlle AYCOBERRY
 Directeur adjoint : Guillaume JARZYNSKI
 Courriel : legta.pouembout@educagri.fr
 ce.9830635y@ac-noumea.nc
 proviseur.9830635y@ac-noumea.nc

Formations du Ministère de l'Agriculture

Seconde générale et technologique (Écologie Agronomie Territoire Développement durable)

BAC Professionnel Services aux personnes et aux territoires (Seconde - cycle 3ans)

BAC Professionnel Gestion des milieux Naturels et de la faune (3ans)

BAC Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole option SDC (3 ans)

BAC Professionnel Aménagements paysagers

BAC Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (spécialités « Aménagement » et « Production agricole »)

BTSA (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes)

Formations du Ministère de l'Éducation nationale

Seconde générale et technologique

(Bio technologie, MPS, littérature et société)

Baccalauréat : ES, S (SVT et SI), L, STI2D et STL

Baccalauréat professionnel :

- Maintenance des matériels
- Pilotage des Ligne de Production
- Ouvrage du Bâtiment : Métallerie

POUÉBO - Lycée Gabriel Rivat (DDEC)**Lycée d'enseignement professionnel**

Adresse : BP 72 – 98824 Pouébo
 Téléphone : 47 52 11 - Télécopie : 47.52.11
 Effectifs : 106 (février 2018)
 Directeur : Olivier BUET
 Chef de travaux : Bruno SANTINO
 dir.lp.grivat@ddec.nc
 Bac Professionnel :
 • Technicien du Bâtiment Organisation et

Réalisation du Gros CŒuvre
 CAP en 2 ans :
 • Maçon
 • CAP APR (Agent polyvalent de restauration)
 Langues vivantes enseignées :
 L.V.1 : Anglais

TOUHO - Lycée Augustin Ty**Lycée d'enseignement professionnel**

<http://webtouho.ac-noumea.nc>
 Adresse : Aéroport Rte. Provinciale 3 - RPN 10 -
 98831 TOUHO
 Téléphone : 42 87 11 - Télécopie : 42 87 57
 Effectifs : 358 (février 2018)
 Directrice: Genviève OVINET
 Directeur adjoint : Thierry HENRY
 ce.9830460h@ac-noumea.nc
 proviseur.9830460h@ac-noumea.nc
CAP :
 • Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
 • Réparation et entretien des embarcations de Plaisance
 (*)

• Cuisine (*)
 • CS HCR (Hôtel - Café - Restaurant) (*)
Baccalauréat Professionnel :
 • Gestion administration
 • Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques
 et Climatiques
 • Maintenance nautique
 • Accompagnement, Soins et Services à la Personne
 (option en structure et option à domicile)
 • Commercialisation et Service en Restauration
 • Cuisine
 Langue vivante enseignée : LV1 : Anglais

Province Iles**LIFOU - Lycée William Haudra****Lycée d'enseignement polyvalent - général, technologique et professionnel**

Adresse postale : BP 42 - 98820 Wé - Lifou
 Téléphone : 45 18 90 - Télécopie : 45 49 52
 Effectifs (post-bac inclus) : 393 (février 2018)
 Proviseur : Gilles UKEWE
 Proviseur adjoint : Julien DELSOL (faisant fonction)
<http://webhaudra.ac-noumea.nc>
 ce.9830483h@ac-noumea.nc / proviseur.9830483h@ac-noumea.nc

Cycle professionnel

Effectifs : 157 (février 2018)

CAP :

- Maintenance des bâtiments de collectivités
- Cuisine
- CS HCR (Hôtel - Café - Restaurant)

Bac Pro :

- Gestion-Administration.
- Accueil - relation clients usagers

Cycle général et technologique

Effectifs : 217 (février 2018)
 Baccalauréats : STMG, ES, S

• STMG (Sciences et Technologies du Management
 et de la Gestion)
 Enseignements spécifiques :
 - Ressources humaines et communication
 - Mercatique
 • ES (Sciences sociales et politiques)
 Enseignements spécifiques :
 - Sciences Economiques et Sociales
 - Mathématiques
 • L (Littéraire)
 Enseignements spécifiques :
 - Mathématiques
 - Langue Vivante Approfondie en anglais
 • S (Sciences)
 Enseignements spécifiques :
 - Mathématiques
 - Sciences de la vie et de la terre
 - Physique-chimie
Langues vivantes enseignées :
 - Langue vivante 1 : Anglais
 - Langue vivante 2 : Espagnol
 - Langue vivante 2 : Dréhu

LES BTS ET CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

BOURAIL - Lycée François D'Assise (DDEC)

Adresse postale : BP 33 98870 - BOURAIL
Téléphone : 44 13 76 - Télécopie : 44.15.05
dir.lp.fassise@ddec.nc

BTS :

- Management des unités commerciales
- Négociation relation client

NOUMÉA - LP commercial et hôtelier Auguste Escoffier

Adresse : 2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie
Adresse postale : BP 371 - 98845 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : 27 63 88 - Télécopie : 28 22 30

BTS :

- Transport et Prestations Logistiques
- Hôtellerie-Restauration option A et B
- Classe de mise à niveau BTS Hôtellerie-restauration

NOUMÉA - Lycée Blaise Pascal (DDEC)

Adresse : 24 route Blaise Pascal, Anse-Vata, Nouméa
Adresse postale : BP 8193 NOUMÉA SUD
Téléphone : 26 16 66 - Télécopie : 26.29.11

BTS :

- Assistant de manager
- Assistant de gestion PME-PMI à réf Euro
- Comptabilité et gestion des organisations

NOUMÉA - LP Marcellin Champagnat (DDEC)

Adresse postale : BP 13 - 98890 PAÏTA
Téléphone : 35 31 24 - Télécopie : 35 37 56

BTS :

- Maintenance industrielle

NOUMÉA - Lycée Saint-Joseph de Cluny (DDEC)

Adresse : BP 8010 Nouméa Sud
98807 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : 28 41 33
Télécopie : 25 19 85
dir.lp.scluny@ddec.nc

BTS :

- 1ère année Assistant Manager
- 1ère année Négociation Relation Client

NOUMÉA - Lycée Jules Garnier

Adresse postale : BP H3 - NOUMÉA CEDEX
Téléphone : 24.35.55 - Télécopie : 27.76.46

BTS :

- Assistance technique d'ingénieur
- Bâtiment
- Électrotechnique
- Maintenance des systèmes opt° systèmes de production
- Technico-commercial

Classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques

- Physique Technologie et Sciences de l'Ingénieur
- Adaptation Technicien Supérieur (Formation en 1 an)

NOUMÉA - Lycée Lapérouse

Adresse : 5 rue Georges Baudoux - Pointe de l'Artillerie
Adresse postale : BP M5 - 98849 NOUMÉA CEDEX
Téléphone : 28 33 60 - Télécopie : 27 74 50

BTS :

- Commerce international
- Tourisme
- Assistant de gestion PME/PMI
- Assistant de Manager
- Management des unités commerciales
- Comptabilité et gestion
- Négociation et relation client
- Communication

CPGE :

- Littéraire

NOUMÉA - Lycée du Grand Nouméa

Adresse : Avenue Victor HUGO - Koutio - DUMBÉA
Adresse postale : BP KO 183 - 98830 DUMBÉA
Téléphone : 41.01.00 - Télécopie : 41.01.01

BTS :

- Services Informatiques aux Organisations
- ESF Economie Sociale et Familiale
- SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (3 ans)

CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)

- Economique et commerciale option technologique
- Economique et commerciale option économie

NOUMÉA - LP Pétro Attiti

Adresse : 15 rue T. de Chardin - RIVIÈRE SALÉE
 Adresse postale : BP K2 - 98849 NOUMÉA CEDEX
 Téléphone : 41.88.33 - Télécopie : 43.46.36

BTS :

- Etudes et économie de la construction
- Etude et réalisation d'agencement

MONT-DORE - Lycée polyvalent du Mont-Dore

Adresse postale : BP 865 - 98810 - Mont-Dore
 Avenue des Deux Baies - Saint-Michel
 Téléphone : 45 48 44

BTS :

- Systèmes numériques
- Métiers des services à l'environnement

PAÏTA - LP Jean XXIII (DDEC)

Adresse postale : BP 32 - 98890 Païta
 Téléphone : 35.31.28 - Télécopie : 35.42.14

BTS :

- Hôtellerie restauration option art culinaire, art de la table, et du service.

PAÏTA - Lycée Apollinaire Anova (DDEC)

Adresse postale : BP 126 - 98890 PAÏTA
 Téléphone : 35 34 22 - Télécopie : 35 37 88

BTS :

- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- 1ère année Économie Sociale et Familiale

POUEMBOUT - Lycée Michel Rocard

Adresse postale : Route de Paouta, 98825 Pouembout
 Téléphone : 47 26 44 - Télécopie : 47 20 62

BTS :

- Maintenance des matériels, option engins de travaux publics

POINDIMIE : Lycée Antoine Kéla

Adresse postale : BP 147 - 98822 Poindimié
 Téléphone : 42 73 62 - Télécopie : 42 73 65

BTS :

- Assistant de gestion PME-PMI

L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (UNC)

Histoire

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est une **université pluridisciplinaire présente en Nouvelle-Calédonie depuis sa création en 1987** sous la dénomination Université française du Pacifique, en référence à l'entité unique constituée alors avec la Polynésie française. En 1999, elle s'autonomise vis-à-vis de la Polynésie française et devient l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Missions

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est un **établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel** placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Levier fort du développement de la jeunesse calédonienne, **l'université contribue également à l'élargissement de la connaissance** par la recherche et participe au **rayonnement intellectuel**.

La formation initiale et continue ;

- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats;
- l'orientation et l'insertion professionnelle de ses étudiants ;
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
- la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la coopération internationale.

Une forte implication dans le développement de la Nouvelle-Calédonie

En tant qu'acteur principal de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UNC est un outil de développement, de construction et de rééquilibrage au service de la Nouvelle-Calédonie. Disposant d'une légitimité institutionnelle particulière issue de l'Accord de Nouméa, l'université **« doit répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie »** (article 4.1.1). Ainsi, elle porte l'ambition d'accompagner les évolutions du pays dans le domaine de la formation (généraliste, professionnelle et continue), de la recherche scientifique et de contribuer à son intégration régionale.

Des valeurs partagées

L'ouverture, l'ambition, l'intégrité, l'innovation, l'excellence et le développement de la jeunesse par la formation sont des valeurs cultivées au sein de l'établissement. Elles guident les actions et le développement de l'université. Elles se retrouvent dans le slogan de l'université : « Bâtir, transmettre, rayonner ».

Une offre pluridisciplinaire

L'université dispense **plus de 40 formations** donnant la possibilité aux Néo-Calédoniens de faire, sur le territoire, un **cursus supérieur jusqu'au niveau bac + 8**.

L'offre de formation est pluridisciplinaire et organisée par grands domaines au sein des départements de formation initiale : **Droit, économie et gestion ; Lettres, langues et sciences humaines ; Sciences et techniques (incluant le domaine de la santé)**. En outre, l'UNC dispose d'un **institut universitaire de technologie (IUT) et de deux écoles internes** : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ; l'École doctorale du

Pacifique (EDP).

Formation continue et en alternance

À la formation initiale s'ajoute un service de la formation continue. L'UNC propose également des formations en alternance grâce à son Centre de formation d'apprentis (CFA) universitaire. Des formations académiques et professionnalisantes. Les enseignements académiques (comme les licences généralistes), ont des débouchés variés : métiers de l'enseignement, concours administratifs, écoles d'ingénieur, métiers de la santé, de l'entreprise, de la banque et des carrières juridiques, etc.

Les cursus à vocation professionnelle plus ciblés, (comme les licences professionnelles et le DEUST), ont pour objectif d'allier l'enseignement théorique à l'immersion professionnelle.

Les services offerts aux étudiants :

- une grande résidence ;
- une maison de l'étudiant ;
- deux bibliothèques universitaires (UNC, ESPE) ;
- un pôle numérique et technologique ;
- un accès libre au numérique sur tout le campus ;
- des activités sportives et culturelles ;
- des lieux de restauration et une épicerie solidaire.

Contacts

Président : Gaël LAGADEC

directrice générale des services :

Laurence DEPOND

BP R4 – 98851 NOUMÉA CEDEX

Tél : 29 02 90 - Fax : 25 48 29 / www.unc.nc

Pour l'offre des formations, voir le site.

www.unc.nc

LES PERSONNELS MIS À DISPOSITION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

TRANSPORTS DES PERSONNES ET BAGAGES

En application de l'article 24-II, dernier alinéa du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998, l'agent muté sur sa demande dans une collectivité d'outre-mer peut bénéficier de la prise en charge de ses frais de changement de résidence **sous réserve de justifier d'une durée de service d'au moins cinq années.**

Aux termes de l'article 27 du même décret, cette durée de service est celle effectuée dans l'ancienne résidence

administrative de l'agent. Pour apprécier la durée de service dans l'ancienne résidence, à l'occasion d'un changement de résidence entre la métropole et un territoire d'outre-mer ou entre un département d'outre-mer et un territoire d'outre-mer, il n'est pas tenu compte des changements de résidence intervenus à l'intérieur de celle-ci, c'est-à-dire selon les cas, à l'intérieur de la métropole ou du département d'outre-mer.

Agents pouvant bénéficier de l'indemnité de frais de changement de résidence

L'indemnité de frais de changement de résidence comporte la prise en charge des frais de transport des personnes (**limitée à 80 % des sommes engagées**) et l'attribution d'une indemnité forfaitaire de transport de bagage ou de changement de résidence (**réduite de 20%**).

Le paiement de cette indemnité est effectué sur votre demande, présentée dûment complétée dans un délai d'un an au plus tard, à peine de forclusion, à compter de la date d'installation dans la nouvelle résidence administrative.

Les 20 % restant à votre charge conditionnant l'émission des billets devront être acquittés par vos soins **au plus tard le 11 janvier** auprès du transporteur aérien.

Les paiements se feront uniquement par virement bancaire ou par téléphone au +687 25.88.10 en tenant compte du décalage horaire (+ 10 heures par rapport à la Métropole).

Ce dernier vous contactera par courriel à l'adresse indiquée dans le dossier joint pour vous transmettre vos billets d'avion 15 jours avant le départ.

NB : les prestations annexes (transports d'animaux, excédents de bagages, nuitées induites par le trajet retenu) ne sont pas prises en charge par l'administration.

Egalement, en cas de changement de franchise bagages entre deux vols, aucune prise en charge ne sera effectuée par l'administration.

Il est précisé que le dossier relatif à l'indemnité de frais de changement de résidence vous sera transmis par courriel et que vous devrez le renvoyer, lors de votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives à l'adresse :

dbfb3@ac-noumea.nc

Mise en route depuis la métropole

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition. Le pré-acheminement sera organisé par les services du vice-rectorat selon les modalités proposées et choisies par l'agent sur la fiche de renseignement. La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 15 février 2019, les départs auront lieu entre le 5 et le 8 février 2019.

Mise en route depuis les Antilles et la Guyane

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition : les services du vice-rectorat procéderont à votre affectation sur un vol au départ de Pointe-à-Pitre, Cayenne ou Fort de France. La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 15 février 2019, les départs auront lieu entre le 4 et 6 février 2019.

Mise en route depuis la Réunion et Mayotte

La mise en route s'effectue par la voie aérienne la plus directe et par réquisition sur le trajet le plus court (Asie/Pacifique). La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 15 février 2019, les départs auront lieu entre le 2 et 9 février 2019.

Post acheminements Nouméa-Iles et Nouméa-Brousse

Le post acheminement Nouméa-Iles et Nouméa-Brousse doit être organisé par vos soins. Le remboursement à hauteur de 80% des frais engagés sera effectué sur présentation de la facture acquittée, des billets de transport et des cartes d'embarquement.
- voyage en avion ou en bateau : le remboursement sera effectué sur présentation de la facture acquittée, des billets (classe économique) et des cartes d'embarquement.

- si vous choisissez un autre mode de transport pour rejoindre votre lieu d'affectation (véhicule personnel, location de véhicule...)

AUCUN remboursement ne sera pris en charge.

Aucun stop ne sera autorisé en dehors des escales prévues par le transporteur. Aucun surclassement n'est possible.

Mise en route des ayants-droits

En application de l'article 36 du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998, l'agent qui change de résidence peut prétendre à la prise en charge des frais qui en résultent pour lui-même et, le cas échéant, pour son conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité et les membres de sa famille à la condition que ces frais n'aient pas été pris en charge par l'employeur du conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité.

En application de l'article 4, **sont notamment considérés comme membres de la famille, le conjoint, concubin, partenaire d'un PACS, les ascendants et les enfants à charge au sens de la législation sur les prestations familiales (moins de 20 ans) sous condition qu'ils vivent habituellement sous le toit de l'agent muté.**

L'installation en Nouvelle-Calédonie des ayants-droits devant être effective et durable, les conjoints fonctionnaires qui ne sont pas mutés doivent obligatoirement être placés en position de disponibilité dans les 6 mois de la date d'installation de l'agent pour prétendre à une prise en charge.

Cas particulier : arrivée différée des ayants-droits

L'article 37 du décret modifié n° 98-844 du 22 septembre 1998 prévoit que l'agent ne peut prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence des membres de sa famille que s'ils

l'accompagnent à son nouveau poste ou l'y rejoignent **dans le délai de six mois** à compter de la date de son installation administrative (date de prise de fonction).

Si vous êtes dans cette situation, **vous devez compléter le tableau relatif aux demandes d'arrivées différées des ayants-droit sur la fiche de renseignement et confirmer cette demande dès votre arrivée auprès de la division du personnel. Leur mise en route ne s'effectue que par la voie de réquisition dans les mêmes conditions que précisées au A.**

En l'absence de cette autorisation préalable de l'administration, les frais que vous aurez éventuellement engagés pour les membres de votre famille ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Dès que vos ayants-droit ont rejoint le territoire, vous devez prendre contact avec la division du budget et des finances aux fins de renseigner le dossier de versement complémentaire d'indemnité de frais de changement de résidence.

IMPORTANT : pour l'ensemble de ces mises en route, aucune modification de date de départ ne sera possible, sauf cas de force majeure dûment justifiée (hospitalisation) et autorisée par l'administration. En cas de non présentation à l'aéroport pour embarquement le jour de votre convocation, le voyage sera à votre charge. Cette situation est susceptible de remettre en cause votre mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

Agents ne bénéficiant pas de l'indemnité de frais de changement de résidence

Si vous ne remplissez pas les conditions pour une prise en charge des frais de changement de résidence vous devez organiser votre voyage.

La date de la pré-rentrée scolaire calédonienne étant fixée au vendredi 15 février 2019, vous devez être arrivés sur le territoire au plus tard le jeudi 14 février 2019.

La prise en charge de votre rémunération

Rémunération principale

Votre rémunération est prise en charge par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie à compter de la date de votre affectation, soit le 15 février 2019.

La partie du salaire du mois de février à la charge du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, est versée avec le salaire du mois de mars à la fin de ce mois.

La procédure d'avance n'existe pas en Nouvelle-Calédonie. Il est donc recommandé de demander auprès du service gestionnaire du rectorat d'origine l'avance réglementaire sur salaire de deux mois qui sera reprise en quatre mensualités à compter du mois de mars.

Indemnité d'éloignement

En application des dispositions du décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996, il est prévu pour les fonctionnaires affectés en Nouvelle-Calédonie, l'attribution de l'indemnité d'éloignement, à la condition que cette

affectation entraîne pour l'agent un déplacement effectif pour aller servir en dehors du territoire dans lequel est situé le centre de ses intérêts matériels et moraux. Correspondant à 10 mois de traitement indiciaire brut pour un séjour de deux ans, elle est versée en deux fractions de cinq mois de traitement. Pour les agents dont les droits seront ouverts, la première fraction est versée à l'arrivée sur le traitement du mois de mars et la deuxième fraction à l'issue du séjour de deux ans sur le dernier salaire d'activité en Nouvelle-Calédonie.

Elle est calculée sur la base du dernier traitement majoré de 5 % par enfant à charge de moins de 20 ans et de 10 % pour le conjoint, concubin, partenaire d'un PACS lorsque ce dernier n'a pas un droit personnel à l'indemnité soit la formule suivante pour une fraction pour un agent seul : $INM \times 56,2323$ (valeur du point au 1er février 2018) $\times 5/12^{\text{ème}}$.

Dans la situation d'un couple de fonctionnaires dont chacun des membres a ses propres droits, la majoration pour enfant à charge sera automatiquement attribuée à l'agent dont le traitement est le plus élevé.

Allocations familiales

Attention, les CAF n'étant pas représentées en Nouvelle-Calédonie, c'est l'employeur vice-rectorat qui verse les allocations familiales en même temps que le salaire. **Le certificat de mutation** des prestations familiales que doivent produire les CAF pour la continuité du versement des allocations **doit être impérativement adressé au vice-rectorat**, et non pas à la CAFAT, sous peine de retard de mise en paiement.

Les paiements afférents ne peuvent intervenir qu'après validation de la direction des

finances publiques de Nouvelle-Calédonie à l'issue du contrôle opéré par le comptable public.

Pour une prise en charge de votre rémunération dans les meilleures conditions, il est conseillé de vous présenter à votre arrivée auprès du bureau des rémunérations aux fins de contrôle de votre dossier (22 rue Dézarnaulds – de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h).

Pour un renseignement particulier, vous pouvez écrire au :

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
BP G4 - 98848 NOUMÉA CEDEX - Tél : (687) 26.61.00. - Télécopie : (687) 27.30.48. -

www.ac-noumea.nc

3 courriels : ce.drr@ac-noumea.nc ce.dp@ac-noumea.nc dbfb3@ac-noumea.nc

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous devez, dans un premier temps, nous retourner impérativement et **au plus tard le 16 novembre 2018** par mail à l'adresse madnc@ac-noumea.nc (avec en objet du mail : Discipline – Nom – Prénom) deux documents :

- votre avis d'acceptation complété
- votre certificat médical attestant de votre aptitude à servir **dans une collectivité d'outre-mer** et à prendre les transports aériens. Pour rappel **ce certificat doit être établi par un médecin agréé de votre académie. (Les services de gestion de votre rectorat peuvent vous transmettre cette liste).**

Ces deux documents sont nécessaires pour obtenir votre arrêté ministériel de mise à disposition.

Dans un second temps et afin de constituer votre dossier, avant votre arrivée en Nouvelle-Calédonie, **vous devez vous connecter obligatoirement à partir du lundi 12 novembre 2018 au dimanche 25 novembre 2018 pour votre dossier administratif et du lundi 12 novembre au dimanche 10 mars 2019 pour votre dossier financier**, sur la plateforme

informatisée du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie : <https://madnc.ac-noumea.nc> en vue de transmettre les pièces demandées. Les modalités de transmission seront détaillées en ligne.

La liste des pièces justificatives

à transmettre via l'application :

<https://madnc.ac-noumea.nc>

Pour votre dossier administratif

- Fiche de synthèse de moins de 3 mois (remise par votre académie d'origine)
- Passeport de l'agent muté et éventuellement de ses ayants droit (autant de fichiers que de passeports) en cours de validité au moment du départ et valable 6 mois après. (Attention à la lisibilité du document scanné)
- Livret de famille
- Certificat de concubinage
- PACS
- Certificat(s) de scolarité en métropole du ou des enfants
- Le cas échéant, extrait du jugement de

divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants

- Dernier arrêté de promotion
- Avis de notation
- Dernier rapport d'inspection ou la note administrative primaire
- Arrêté de réintégration (pour les agents précédemment en disponibilité, congé parental, temps partiel...)
- Arrêté attestant la position du conjoint si fonctionnaire (mutation, disponibilité, congé parental, congé formation, retraité,...)
- Document attestant la situation professionnelle du conjoint si non fonctionnaire (démission, fin de contrat, retraité, sans emploi, congé formation,...)

Pour votre dossier financier.

- RIB (la rémunération peut être virée sur un compte métropolitain. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, il est vivement conseillé d'ouvrir un compte local
- Dernière fiche de paie
- Fiche de renseignements « mise à jour des bases de données au titre de l'année 2018 dûment complétée et signée (document

téléchargeable sur le site du vice-rectorat www.ac-noumea.nc)

- Certificat de mutation des prestations familiales de la CAF
- Avis d'imposition 2017 (correspondant à la déclaration des revenus 2016)
- Carte d'invalidité pour les enfants à charge atteints d'une invalidité d'au moins 80%
- Tout jugement portant dispositions particulières pour le versement des prestations familiales
- Demande de SFT campagne 2018/2019 (document téléchargeable sur le site du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie www.ac-noumea.nc)
- Attestation portant notification des droits ouverts ou non ouverts par l'employeur au titre de l'indemnité d'éloignement (pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie)
- Certificat(s) de scolarité en Nouvelle-Calédonie du ou des enfants (à transmettre à l'issue de la rentrée scolaire en Nouvelle-Calédonie)

LE LOGEMENT DES PERSONNELS ET HÉBERGEMENT PROVISOIRE DES AGENTS DU CADRE ÉTAT

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Les personnels mutés dans le cadre des dispositions du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 portant situation des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer, qui se logent (et se meublent) à leurs frais, faute de logements administratifs, et dont la résidence habituelle est située hors du territoire dans lequel ils servent, peuvent prétendre au remboursement partiel du loyer acquitté. Tout changement de statut (obtention du centre des intérêts matériels et moraux, intégration dans le cadre territorial) entraîne de facto la suppression de cette prestation.

Champ d'application et détermination de la contribution

Le décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 portant réglementation du logement et de l'ameublement des magistrats et des fonctionnaires de l'État en service dans les territoires d'outre-mer, prévoit que la mise à disposition d'un logement et d'un ameublement, donne lieu à une retenue précomptée mensuellement sur la rémunération. Aux termes de ce même article, l'agent qui se loge et se meuble à ses frais, faute de logements administratifs, est

admis au remboursement partiel de son loyer. Toutefois « aucun remboursement ne sera accordé à ceux des intéressés qui refuseraient d'occuper le logement administratif mis à leur disposition », nonobstant l'attribution à titre exceptionnel d'une dérogation à l'obligation d'occuper le logement concédé par nécessité absolue de service.

– Agent logé et meublé :

Il est procédé à une retenue de **15 % assise** sur le traitement de base, (hormis pour les agents figurant sur la liste fixée par l'article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2002).

Le traitement de base est obtenu en ajoutant le traitement brut, l'indexation de traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement déduction faite des retenues pour pension civile, RUAMM, RAFF.

– Agent qui se loge et se meuble à ses frais : l'agent est admis au remboursement partiel de son loyer à hauteur de 75 % de la partie du loyer qui excède le montant de la retenue obligatoire de 15 % et le loyer plafond et 25 % pour la tranche au-delà de ce plafond. Pour les modalités de calcul voir la circulaire en ligne : <http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4536>

S'agissant des couples (mariage, concubinage, union libre, PACS), dépôt d'une seule demande ; l'assujettissement à la retenue de 15 % ou le remboursement du loyer étant calculé sur la base du traitement le plus élevé. TOUT CHANGEMENT DE SITUATION MATRIMONIALE doit être communiqué (divorce, dissolution du PACS...)

Pour un ménage, il ne peut y avoir qu'une seule attribution par ménage pour un avantage de même nature.

Pour les agents se situant dans la situation 1, il est inutile de transmettre un dossier.

Les frais d'agence et le cautionnement ne sont pas à la charge de l'administration ;

Le montant du loyer plafond est forfaitaire quelle que soit la situation familiale :

114 610 FCCP ; 1 euro = 119.3317 FCFP

Procédure de remboursement

Le remboursement partiel des loyers est intégré à la paye et **figure sur le bulletin de salaire : REMBT LOYER N-CPTA MOIS/ANNEE**

A cet effet une procédure particulière est mise en place, qui doit être suivie en tous points par les bénéficiaires sous peine de rejet de leur demande ou d'interruption en cas d'inapplication des instructions suivantes :

1 – Agents bénéficiant déjà d'un remboursement partiel de loyer

Sous peine d'interruption fournir annuellement **QUATRE quittances de loyer originales (hors charges) : JANVIER(*) – AVRIL - JUILLET - OCTOBRE**

En cas de modification du montant du loyer, produire la quittance et le justificatif avec le nouveau montant. Il en sera de même pour un changement de bail.

(*) La quittance du mois de janvier devra être accompagnée de l'imprimé de demande dans le cadre de la campagne de révision annuelle.

L'absence de quittance interrompt automatiquement le versement.

Pour les agents en fin de séjour, les

remboursements sont interrompus à compter du mois de septembre et seront réactivés sur présentation des quittances des mois d'octobre, novembre et décembre.

2 – Agents nouvellement affectés :

- produire 2 exemplaires du **BAIL** dont un original ;
- fournir l'original de la **PREMIERE** quittance de loyer (hors charges) ; par la suite fournir les quittances des mois de **AVRIL – JUILLET – OCTOBRE** et pour l'année suivante selon l'échéancier ci-dessus.

Les demandes de remboursement partiel de loyer, accompagnées de toutes les pièces justificatives sont à transmettre au **BUREAU DES REMUNERATIONS** de la Division des Rémunérations et des Retraites.

Les fonctionnaires de l'Éducation nationale nouvellement affectés en Nouvelle-Calédonie (Cadres État non résidents) à la recherche d'un logement sont parfois astreints à loger en hôtel.

HÉBERGEMENT PROVISOIRE EN HÔTEL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les textes en vigueur ne permettent pas la prise en charge des frais liés à un séjour hôtelier. Toutefois, le Directeur des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie tolère, dans les mêmes conditions qu'un loyer, le remboursement partiel des frais de séjour en hôtel **EN DÉBUT DE SÉJOUR. La durée ne devra pas excéder un mois.**

Les personnels concernés doivent transmettre auprès du bureau des Rémunérations la demande de remboursement partiel accompagnée **des originaux des pièces justificatives suivantes :**

- la facture de l'hôtel détaillée portant mention du prix unitaire de la nuitée

- l'attestation d'hébergement de l'hôtelier.

NB : durant cette période, il est possible de changer d'hôtel. ; les taxes et divers frais (petits déjeuners, téléphone...) ne sont pas pris en charge.

Les remboursements de loyers et d'hôtel ne pouvant couvrir une période antérieure à la date de prise de fonction, la prise en charge s'effectue à compter de la date d'affectation et non à compter de la date d'arrivée.

Voir circulaire en ligne: <http://intranet.in.ac-noumea.nc/vr/spip.php?article2911>

LES PRESTATIONS FAMILIALES

SUPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Le SFT (Supplément Familial de Traitement) est un élément de rémunération à caractère familial attribué aux fonctionnaires État et contractuels de droit public, ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

La notion d'enfant à charge est celle fixée pour l'ouverture du droit aux prestations familiales.

Ce dispositif ne s'applique pas aux agents rétribués selon un taux horaire ou à la vacation, les personnels employés sous contrat de droit privé et les agents du cadre territorial.

Le dossier complet de demande de SFT au titre de l'année 2019/2020 est à retourner auprès de la Division des Rémunérations et des Retraites accompagné des pièces justificatives AU PLUS TARD LE 19 mars 2019
Circulaire SFT des fonctionnaires État et contractuels de droit public - campagne 2019/2020.

La compétence de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ne s'exerce pas sur le territoire, puisque la collectivité de Nouvelle-Calédonie dispose d'un régime autonome. Dans ces conditions, en matière de prestations familiales, la règle est la soumission au régime local en vigueur dans la collectivité. Toutefois, l'État peut accorder à ses fonctionnaires, "à titre personnel" et à la condition que le centre de leurs intérêts matériels et moraux se situent en métropole (ou dans un DOM ou une autre collectivité d'OM), le bénéfice des prestations métropolitaines.

Le décret n° 67-600 du 23 juillet 1967, fixant le régime des rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'État en service dans les territoires d'outre-mer, reprend cette disposition en son article 5 qui prévoit que les intéressés sont soumis, par principe, au régime "en vigueur dans le territoire de service", mais que par dérogation, lorsqu'ils viennent de métropole, d'un département ou d'un territoire d'outre-mer "où ils résident habituellement et où ils auraient vocation à bénéficier d'un régime d'allocations plus favorable", ils perçoivent, "à titre personnel", les prestations prévues par ce régime. Par ailleurs l'article 85 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a instauré la modulation du montant des allocations familiales en fonction des ressources du foyer allocataire perçues au cours de l'année civile de référence. Le décret n° 2015-611 du 3 juin 2015 relatif à la modulation des allocations familiales et à la mise en place de compléments dégressifs pour les allocataires dépassant de peu les plafonds, est applicable à compter du 1er juillet 2015.

Dans ces conditions, à l'issue de l'étude de l'avis d'imposition de l'année 2017, année de référence pour 2018, les prestations familiales seront versées par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie avec le traitement, calculées au taux métropole si le régime métropole ou DOM est plus favorable, sauf pour le fonctionnaire n'ayant qu'un seul enfant, qui bénéficiera du versement de l'allocation familiale au taux local.



TÉLÉPHONE ET POSTE

www.opt.nc

TÉLÉPHONE

Pour ouvrir une ligne de téléphonie mobile :

Pour une offre sans abonnement : rendez-vous dans une agence OPT-NC ou dans une boutique partenaire Mobilis muni d'une pièce d'identité pour acheter un kit Liberté contenant une carte SIM et un crédit de communication (= 3 000 XPF pour appeler en local, à l'international et/ou envoyer des SMS) pour un prix total de 6 195 XPF.

Pour une offre avec un abonnement (1 mois minimum d'engagement) :

- Appelez le service clientèle de l'OPT-NC en composant le 1000 (gratuit lun-ven de 7h30 à 15h45) pour prendre un RDV en agence ou rendez-vous dans une boutique partenaire Mobilis.
- Pour la souscription, munissez-vous de :
 - une pièce d'identité valide
 - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EEC...)
 - un Relevé d'identité bancaire ou un Relevé d'identité Postal local au nom du titulaire de l'abonnement.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne : www.opt.nc/rdv

Pour ouvrir une ligne de téléphonie fixe :

- Appelez le service clientèle de l'OPT-NC en composant le **1000 gratuit** (lun-ven de 7h30 à 15h45) pour prendre un RDV en agence

- Pour la souscription, munissez-vous de :
 - une pièce d'identité valide
 - le numéro de plaque de pré-câblage (si vous habitez dans un immeuble) ou les nom et prénom de l'ancien locataire de votre logement.
 - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EEC ...)
 - un Relevé d'Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal local au nom du titulaire de la ligne.

Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne : www.opt.nc/rdv

Pour s'abonner à Internet :

Vous devez préalablement avoir souscrit à un abonnement de téléphonie fixe (cf paragraphe précédent).

- Contactez le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de votre choix. Il vous proposera une offre adaptée à vos besoins et se chargera également de votre souscription au forfait OPTimo de l'OPT-NC, (ce forfait donne l'accès au réseau Internet afin de souscrire à une offre Internet).
- Lorsque vous vous rendez chez le FAI, munissez-vous de :
 - une pièce d'identité
 - un Relevé d'Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal local.

INFOS PRATIQUES

COURRIER

COURRIER PRIORITAIRE	LOCAL	FRANCE
Jusqu'à 20 gr	75 F	110 F
21 à 50 gr	120 F	280 F
51 à 100 gr	180 F	450 F

COLIS

		LOCAL	FRANCE
PRIORITAIRE Départ par le 1er vol	Jusqu'à 500 g	500 F	2 000 F
	501 g à 1 kg	600 F	2 800 F
	1 à 2 kg	750 F	4 400 F
ECOAERIEN 1 Départ par semaine	Jusqu'à 3 kg	-	3 800 F
ECOMARITIME	Jusqu'à 10 kg	-	3 500 F

Renseignements : service clientèle - Tél : **1 000 (gratuit)**

Email : service-clientele@opt.nc

Retrouvez les horaires d'ouvertures de nos agences sur www.opt.nc

Estimez vos frais d'envoi en quelques clics avec le simulateur de coût d'envoi sur www.opt.nc. Simplifiez-vous la vie avec les enveloppes Prêt-à-Poster par lots de 10 : encore plus pratique et économique !

Tarifs TTC, sous réserve de modification en cours d'année.

SERVICE CLIENTELE
Appelez gratuitement le 1000
du lundi à vendredi
de 7h30 à 15h45



CODES POSTAUX OPT-NC

NOUMEA			
BOITES POSTALES			
Agence OPT correspondante (pour info)	Libellé de l'adresse		
	Numéro de BP	Code Cedex	Libellé Cedex
AG PRINCIPALE	1 à 1900	98845	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	1901 à 4200	98846	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	4201 à 5100	98847	NOUMEA CEDEX
AG PRINCIPALE	5101 à 6000	98853	NOUMEA CEDEX
RIVIERE SALEE	6001 à 7000	98806	NOUMEA CEDEX
RIVIERE SALEE	7001 à 27000	98866	NOUMEA CEDEX
LOGICOOP	7001 à 8000	98801	NOUMEA CEDEX
LOGICOOP	17001 à 18000	98862	NOUMEA CEDEX
DUCCOS CENTRE	27001 à 28200	98863	NOUMEA CEDEX
DUCCOS CENTRE	DCS2 à DCS20	98865	NOUMEA CEDEX
NOUMEA SUD	8001 à 10000	98807	NOUMEA CEDEX
NOUMEA SUD	18001 à 20000	98857	NOUMEA CEDEX
VALLEE DU TIR	10001 à 11000	98805	NOUMEA CEDEX
VALLEE DU TIR	20001 à 21000	98855	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	11001 à 13000	98802	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	13001 à 15000	98803	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	15001 à 17000	98804	NOUMEA CEDEX
MAGENTA	MGA1 à MGA40	98802	NOUMEA CEDEX
BELLE VIE	30000 à 31699	98895	NOUMEA CEDEX
NOUMEA N'GEA	32001 à 34000	98897	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTC	A à G	98848	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTC	H à M	98849	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTC	N à S	98851	NOUMEA CEDEX
NOUMEA CTC	T à Z	98852	NOUMEA CEDEX

NOUMEA DOMICILE			
98800 NOUMEA			

PARTICULARITES			
Service OPT ou BP	Code Cedex	Libellé Cedex	
Centre de traitement du courrier	98808	NOUMEA CEDEX	
Centre financier	98899	NOUMEA CEDEX	
Service clientèle BP 40001	98865	NOUMEA CEDEX	
Autres services OPT	98841	NOUMEA CEDEX	
MARINE / ARMEE BP 38	98843	NOUMEA CEDEX	
HT COMMISSARIAT BP C5	98844	NOUMEA CEDEX	

GRAND NOUMEA			
BOITES POSTALES ET DOMICILES			
Type d'adresse	Numéro de BP	Code Postal	Localité

Domicile		98835	DUMBEA
BP (Koutie)	1 à 2950	98830	DUMBEA
BP (G.A Mairie)	1 à 850	98836	DUMBEA GA
BP (flots de BP)	10001 à 11000	98837	DUMBEA
BP (G.A Panda)	4001 à 4800	98839	DUMBEA
Domicile		98809	MONT DORE
BP (Boulan)	1 à 1000	98810	MONT DORE
BP (Boulan)	3001 à 4000	98810	MONT DORE
BP (flots de BP)	4501 à 6500	98810	MONT DORE
BP (G.A PDF)	1001 à 2800	98874	PONT DES FRANCAIS
BP (G.A Plum)	5001 à 6000	98875	PLUM
BP (G.A La Coulée)	7001 à 7950	98876	LA COULEE
Domicile		98889	PAITA
BP	1 à 3000	98890	PAITA
BP (flots de BP)	7001 à 10000	98890	PAITA

INTERIEUR ET ILES					
BOITES POSTALES ET DOMICILES					
Guichet Annexe (pour info)	Type d'adresse	Libellé de l'adresse			
		Numéro de BP	Code Postal	Localité	
	Domicile & BP	1 à 100	98811	BELEP	
	Domicile & BP	1 à 1000	98812	BOULOUUPARIS	
	BP (flots de BP)	1001 à 1500	98812	BOULOUUPARIS	
	Domicile & BP	1 à 1990	98870	BOURAIL	
	BP (flots de BP)	3001 à 4700	98870	BOURAIL	
	Domicile & BP	1 à 560	98813	CANALA	
	BP (flots de BP)	2001 à 3400	98813	CANALA	
	Domicile & BP	1 à 350	98814	FAYAOUE	
	Domicile & BP	1 à 280	98815	HIENGHENE	
	BP (flots de BP)	2001 à 5000	98815	HIENGHENE	
	Domicile & BP	1 à 750	98816	HOUALOU	
	BP (flots de BP)	2001 à 5300	98816	HOUALOU	
PORO	Domicile & BP	1 à 200	98838	PORO	
	Domicile & BP	1 à 620	98817	KAALA GOMEN	
	BP (flots de BP)	2001 à 3500	98817	KAALA GOMEN	
OUACO	BP	1 à 250	98883	OUACO	
	Domicile		98859	KONE	
	BP	1 à 2400	98860	KONE	
	BP (flots de BP)	6001 à 7500	98860	KONE	
	Domicile & BP	1 à 290	98818	KOUAOUA	
	BP (flots de BP)	2101 à 2600	98818	KOUAOUA	
	Domicile & BP	1 à 1800	98850	KOUAC	
	BP (flots de BP)	3001 à 3400	98850	KOUAC	
	Domicile & BP	1 à 1200	98880	LA FOA	
	BP (flots de BP)	3001 à 4400	98880	LA FOA	
	Domicile & BP	1 à 300	98881	FARINO	
SARRAMEA	Domicile & BP	2001 à 2400	98882	SARRAMEA	
MOINDOU	Domicile & BP	1 à 60	98819	MOINDOU	
	BP (flots de BP)	3001 à 3500	98819	MOINDOU	
	Domicile & BP	1 à 270	98821	OUEGGA	
	BP (flots de BP)	2001 à 4200	98821	OUEGGA	
	Domicile & BP	1 à 1040	98822	POINDIMIE	
	BP (flots de BP)	2001 à 5000	98822	POINDIMIE	
	Domicile & BP	1 à 320	98823	PONERHOUE	
	BP (flots de BP)	2001 à 3900	98823	PONERHOUE	
	Domicile & BP	1 à 270	98824	POUEBO	
	BP (flots de BP)	2001 à 4800	98824	POUEBO	
	Domicile & BP	1 à 1050	98825	POUEMBOUT	
	BP (flots de BP)	2001 à 3200	98825	POUEMBOUT	
	Domicile & BP	1 à 210	98826	POUM	
	BP (flots de BP)	2001 à 2500	98826	POUM	
	Domicile & BP	1 à 600	98827	POYA	
	BP (flots de BP)	2001 à 4200	98827	POYA	
NEPOUI	BP	1 à 500	98877	NEPOUI	
	Domicile & BP	1 à 430	98828	TADINE	
	BP (flots de BP)	2001 à 5000	98828	TADINE	
LA ROCHE	BP	1001 à 1450	98878	LA ROCHE	
	Domicile & BP	1 à 650	98829	THIO	
	BP (flots de BP)	2001 à 3500	98829	THIO	
	Domicile & BP	1 à 750	98840	TONTOUTA	
	Domicile & BP	1 à 430	98831	TOUHO	
	BP (flots de BP)	2001 à 3500	98831	TOUHO	
	Domicile & BP	1 à 380	98832	VAO	
	BP (flots de BP)	2001 à 2600	98832	VAO	
	Domicile & BP	1 à 1100	98833	VOH	
	BP (flots de BP)	2001 à 4400	98833	VOH	
	Domicile & BP	1 à 1200	98820	WE	
	BP (flots de BP)	2001 à 6000	98820	WE	
CHEPENEHE	BP	1 à 370	98884	CHEPENEHE	
MOU	BP	1 à 270	98885	MOU	
	Domicile & BP	1 à 329	98834	YATE	
	BP (flots de BP)	2001 à 2400	98834	YATE	

LA RÉMUNÉRATION

Le traitement est payé en francs Pacifique (1 F CFP vaut 0,00838 Euro). Il est indexé à 1,73 pour les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta et à 1,94 pour les autres communes de l'intérieur et des îles Loyauté.

Indemnité d'éloignement

En application du décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 modifié relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement aux magistrats et aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de l'État en service en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et dans les Îles Wallis et Futuna, l'indemnité d'éloignement est une indemnité unique liée à chaque séjour administratif effectué par un fonctionnaire dans un territoire d'outre-mer à la suite **d'un déplacement effectif conformément aux dispositions de l'article 2 du décret.**

Elle correspond à dix mois de traitement indiciaire brut pour un séjour de 2 ans. **Elle est versée en deux fois** : cinq mois sur le traitement du mois de mars et le **reliquat à l'expiration de la période de deux ans.** Elle est calculée sur la base du dernier traitement et majorée de 10% au titre du conjoint, du concubin, ou du PACS lorsque celui-ci n'a pas un droit personnel à l'indemnité, et de 5% par enfant à charge (moins de 20 ans). Soit la formule suivante pour une fraction pour un agent seul : $INM \times 56.2323 \times 5/12^{\text{ème}}$. Une retenue de 1% est effectuée sur le montant total de l'indemnité d'éloignement au titre de la contribution de solidarité lors du versement de l'indemnité. Idem en cas de renouvellement de séjour de 2 ans. La dernière fraction de l'indemnité d'éloignement, cependant, ne sera payée qu'en cas de retour définitif de l'agent, avec son dernier salaire d'activité en Nouvelle-Calédonie.

Le traitement brut

La base est identique à celle de la métropole : indice nouveau majoré (INM) multiplié par la valeur du point indiciaire (56.2323). Retenue pour pension civile 10,83 % du traitement brut au 1er janvier 2019.

Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité - RUAMM (Obligatoire)

Deux tranches de cotisations ont été créées :

- Tranche 1 à 1 à 505.100 Cfp
 - Tranche 2 : de 505.100 à 5.223.400 Cfp
- Cotisations salariales mensuelles maximales :
Sur tranche 1 (3.85%) : 19.446 Cfp – Sur tranche 2 (1.25%) : 58.979 Cfp.

Il est à noter que ce système, local, se substitue à la sécurité sociale (voir chapitre «Couverture Sociale»)

Indemnité de résidence

Elle est payée sur la base de la zone de Paris soit 3%.

Avance sur traitement

Eu égard les contraintes du calendrier du traitement des informations fixé par la Direction des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie, la partie du salaire du mois de février à la charge du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, est versée avec le salaire du mois de mars. Il est recommandé de demander auprès du service gestionnaire du rectorat d'origine l'avance réglementaire sur salaire de deux mois qui sera reprise en quatre mensualités par le bureau des rémunérations du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements sur les mois de mars à juin inclus.

À noter, la procédure d'avance de solde n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

Calcul du traitement

1. Calcul du Salaire brut

Traitement brut métropolitain :

$INM \times \text{valeur du point} \div 12.$

Auquel doivent être ajoutés les éléments suivants :

+ Indexation de traitement : (Traitement brut
 – Pension civile 10,83 %) × (0,73 ou 0,94)
 + Indemnité de résidence :
 (traitement brut × 3%) × (1,73 ou 1,94) + SFT
 × (1,73 ou 1,94)

2. Calcul du Salaire net

Le salaire brut déduit des éléments suivants :

- Pension civile
- RUAMM
- Contribution de solidarité (1%)

NB : rajouter éventuellement les les prestations familiales : 1€ = 119,33 f cfp.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les principes de l'impôt sur le revenu sont globalement identiques à ceux de métropole. En revanche, les tranches et les pourcentages d'imposition sont différents et un peu inférieurs à ceux de métropole. En ce qui concerne les revenus perçus l'année de votre arrivée, vous devez déclarer en Nouvelle-Calédonie :

- les revenus (salaires, pensions...) et les remboursements de loyers perçus à compter

de la date de votre affectation au 31 décembre par vous, votre conjoint ou les personnes à votre charge.

- les revenus fonciers et certains revenus de capitaux mobiliers perçus en Nouvelle-Calédonie.

Cette déclaration devra être déposée au service des contributions diverses, 13 rue de la Somme, BP 157 Nouméa, avant le 1er avril.

LA COUVERTURE SOCIALE

RUAMM : RÉGIME UNIFIÉ D'ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ

LE RUAMM couvre le fonctionnaire et sa famille.

Le plafond mensuel du RUAMM est fixé à 5.223.400 F.cfp.

Deux tranches de cotisation :

- Tranche 1 : de 1 à 505.100 F.cfp - 3,85% part salariale

Cotisations salariales mensuelles maximales : 19.446 F.cfp

- Tranche 2 : de 505.100 F.cfp à 5.152.900 F.cfp - 1,25% part salariale

Cotisations salariales mensuelles maximales : 58.183 F.cfp

RÉGIME DE L’AFFILIATION À LA CAFAT

- Pour les risques survenus sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie

- Pour les risques survenus sur le territoire métropolitain, lors de séjours temporaires

Dans ce cas, les agents publics de l'État sont couverts, comme les autres assurés sociaux, par les dispositions de l'accord de coordination entre les régimes métropolitains

et calédoniens de sécurité sociale. Les prestations leur sont servies, pour le compte de l'institution compétente (la CAFAT) par l'institution du lieu de séjour (CPAM), sans cotisations supplémentaires, selon les dispositions législatives ou réglementaires appliquées par cette dernière institution.

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Aux côtés des enseignants et de leur famille Première mutuelle de Nouvelle-Calédonie en nombre de bénéficiaires, la MDF* protège aujourd'hui près de 74 000 personnes.

Spécialisée dans la couverture santé des fonctionnaires et agents non titulaires de l'État, elle leur propose une nouvelle offre : la Complémentaire santé volontaire (CSV).

Accessible et modulable, cette couverture est désormais individuelle et volontaire. En souscrivant le contrat CSV, vous pouvez ajuster votre niveau de protection en fonction de vos besoins et bénéficier, vous et votre famille, d'une couverture complète à un coût attractif.

Vous accédez également au premier réseau sanitaire et social de Nouvelle-Calédonie, qui

regroupe l'ensemble des services mutualistes de la MDF et de ses partenaires. Seule mutuelle à proposer des prestations à visée familiale et sociale, la MDF vous permet d'accéder notamment au centre de vacances de Poé, au centre périscolaire & crèche Enfantasia, au centre d'hébergement de Trianon, etc.

Pour en savoir plus sur l'offre Complémentaire santé volontaire, rendez-vous sur notre site : www.mdf.nc

Couverture maladie MDF
Tél. 28 00 20 - volontaire@mdf.nc

* La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays n°2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ VOLONTAIRE

Une couverture attractive "à la carte"



L'offre Complémentaire santé volontaire (CSV) s'adresse aux enseignants souhaitant s'affilier de manière volontaire à la MDF*.

Articulée autour de 3 options (Essentiel, Confort, Service Plus), elle permet d'ajuster sa protection jusqu'à une couverture maximale, le tout à un coût attractif.

L'option « Service Plus » ouvre l'accès à l'ensemble du réseau sanitaire et social de la MDF : cabinets dentaires et médicaux, pharmacies, réseau des Opticiens mutualistes, centre d'hébergement de Trianon, centre de vacances de Poé, centre périscolaire & crèche Enfantsasia, etc.

• L'ADHÉSION

L'enseignant adhère à la MDF en remplissant et en signant un contrat individuel. Il lui est possible d'affilier son conjoint et ses enfants en les faisant figurer au contrat.

• LA COTISATION

La cotisation est annuelle et son montant est forfaitaire. Il est proportionnel à l'âge du bénéficiaire et varie en fonction des options de couverture choisies.

Tranche d'âge	Option Essentiel	Option Confort	Option Service Plus
Moins de 20 ans	1900 F	2900 F	3000 F
20 à 24 ans	2000 F	3300 F	3400 F
25 à 29 ans	2300 F	3700 F	3800 F
30 à 34 ans	2500 F	4000 F	4100 F
35 à 39 ans	2800 F	4300 F	4400 F
40 à 44 ans	3100 F	4700 F	4800 F
45 à 49 ans	3600 F	5300 F	5400 F
50 à 54 ans	3900 F	5700 F	5800 F
55 à 59 ans	4100 F	6200 F	6300 F
60 à 64 ans	4300 F	6900 F	7000 F
65 à 69 ans	4500 F	7100 F	7200 F
70 à 74 ans	4700 F	7700 F	7800 F
75 à 79 ans	4900 F	8300 F	8400 F
80 à 84 ans	5000 F	8800 F	8900 F
85 à 89 ans	5100 F	9300 F	9400 F
Plus de 90 ans	5200 F	9600 F	9700 F

Montants valables à compter du 01/01/19



Un exemple :

Les parents MARTIN, âgés tous deux de 45 ans, ont deux enfants, l'un de 20 ans et l'autre de 17 ans.

Avec l'option Service Plus, la cotisation globale sera de :

5 400 F x 2 (les parents)
+ 3 400 F (l'enfant majeur)
+ 3 000 F (l'enfant mineur)
= 17 200 F

SIMPLIFIEZ-VOUS
LA VIE sur

www.mdf.nc

Vous pouvez contacter nos services :

28 00 20 mail : volontaire@mdf.nc

Pour PLUS D'INFOS sur la Complémentaire santé volontaire, téléchargez la plaquette d'information sur www.mdf.nc

* La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays n°2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie

Une fois votre contrat souscrit, vous pourrez ouvrir votre compte adhérent sur le site internet de la mutuelle. Vous pourrez alors procéder à de nombreuses formalités en ligne, suivre vos remboursements 24h/24, procéder à vos demandes de rdv dentaires ou médicaux, réserver vos séjours à Poé, etc.

L'ORGANISATION SANITAIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le pays est équipé des moyens les plus modernes, comparables à ceux existant en métropole. La majorité des pathologies peuvent se traiter localement, à l'exception de celles relevant de la neurochirurgie, de la chirurgie cardiaque et des traitements à base de radio-isotopes. Depuis début 2017, un

centre de radiothérapie permet de pratiquer des radiothérapies externes. De même, certains examens d'imagerie médicale de pointe ne sont pas effectués en Nouvelle-Calédonie qui dispose cependant de plusieurs scanners et IRM.

LA DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DASS)

En Nouvelle-Calédonie c'est la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) qui met en œuvre la politique de la Nouvelle-Calédonie. Elle est chargée notamment de l'élaboration et du contrôle de l'application de la réglementation et des recommandations émises en matière de santé et de prévention de la santé, dont les vaccinations. Schématiquement, le dispositif sanitaire de la Nouvelle-Calédonie repose sur une **répartition des missions entre les structures de soins.**

Les soins de santé primaire et les programmes en matière de protection maternelle et infantile, de surveillance des grossesses, de suivi et de vaccination des enfants, sont assurés par les centres médico-sociaux et le secteur libéral.

La même organisation existe sur les trois provinces, avec des spécificités : **le secteur libéral est très développé sur les communes du Grand Nouméa, alors qu'en provinces Nord et Îles Loyauté, ces soins sont essentiellement assurés par les centres médico-sociaux.**

En cas de besoin, les malades sont évacués en Australie ou en Métropole, pour des soins ne pouvant être assurés sur place.

Site de la DASS : www.dass.gouv.nc

Les structures hospitalières :

• Le centre hospitalier du Nord :

Le centre hospitalier du Nord (CHN) est l'établissement hospitalier public de référence de la Nouvelle-Calédonie en matière de médecine, de chirurgie et d'obstétrique en province Nord. Son siège administratif se situe dans la commune de Koumac et ses services médicaux sont répartis sur les deux sites hospitaliers (sur les sites de Koumac et de Poindimié). Il assure une activité d'hospitalisation de proximité pour les disciplines de médecine, de chirurgie et d'obstétrique et comporte une capacité de soins de suite et de réadaptation polyvalents sur Poindimié.

Adresse : rue Émile Frouin - 98850 Koumac - Nouvelle-Calédonie

BP 5 - 98850 Koumac - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 42 65 14 - Fax : (687) 42 65 19

Email : direction@chn.nc



Les soins nécessitant un plateau technique spécialisé sont dispensés par :

• **la clinique Île Nou-Magnin :**

Elle regroupe à Nouville les trois anciens établissements de soins du territoire (Magnin, Baie des Citrons et Anse-Vata)

Adresse : 5 Rue Contre-Amiral Joseph du Bouzet, Noumea, Nouvelle-Calédonie

Les numéros utiles de la nouvelle clinique :

Standard général : 42 00 00

Urgences (7 heures à 23 heures) : 42 02 15

Accueil Ambulatoire : 42 01 00

Accueil maternité : 42 01 59

Service de maternité : 42 01 55

Consultation des sages-femmes : 42 01 50

Salle de naissance : 42 01 25



L'ASS-NC :

L'ASS-NC est un établissement public dont une des missions principales est la prévention et la promotion de la santé. Elle participe à la mise en place du projet éducatif. Ses actions en milieu scolaire et ses ressources pour le corps enseignant sont multiples.

L'agence organise des campagnes de comblement de sillons pour la prévention des problèmes bucco-dentaires auprès des enfants de CP ainsi que des campagnes de sensibilisation et de dépistage échographique du rhumatisme articulaire aigu (RAA) auprès des écoliers de CM1.

De plus, elle coordonne des interventions de prévention des addictions à travers des théâtres forum, des présentations, jeux, échanges ; la santé sexuelle et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le SIDA, sont

• **le centre hospitalier territorial Gaston Bourret :**

Situé sur le site du Médipôle de Koutio, dans la commune de Dumbéa (province Sud), il est l'établissement public hospitalier de référence de la Nouvelle-Calédonie en matière de médecine, de chirurgie et d'obstétrique.

Adresse : 110 boulevard Joseph Wamytan - 98835 Dumbéa - Nouvelle-Calédonie
BP J5 - 98849 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 20 80 00

Email : dg@cht.nc

Site internet : www.cht.nc

• Le centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet est le seul établissement d'accueil et de traitement des personnes atteintes de troubles psychiques ; il est également la seule structure hospitalière de gériatrie.

Adresse : 42 rue Eschambrenner - 98800

Nouméa - Nouvelle-Calédonie

BP 120 - 98845 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 24 36 36 - Fax : (687) 27 12 68

Email : dg@chs.nc



également des sujets d'interventions dans les établissements ; l'ASS-NC s'occupe aussi de la coordination et la promotion de projets sur Mange Mieux Bouge Plus. Pour améliorer la prévention du cancer du col de l'utérus, elle organise la vaccination anti-HPV (papilloma virus humain) pour les collégiennes de 12 ans, au collège.

Contact :

Adresse : 16, rue du Général Gallieni

BP P4 98851 Nouméa CEDEX

Téléphone : 25 07 60

Site : ass.nc@ass.nc

QUELQUES RECOMMANDATIONS DIVERSES :

Vaccination

Il existe des vaccinations obligatoires en Nouvelle-Calédonie, contre les maladies suivantes :

- diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite
- hépatite B
- rougeole, oreillons, rubéole
- haemophilus b
- tuberculose
- pneumocoque

Le calendrier de ces différentes vaccinations est connu de tous les médecins du pays, n'hésitez pas à les contacter.

Le calendrier est consultable sur le site de la DASSNC - www.dass.gouv.nc

Les enfants ne peuvent être scolarisés en Nouvelle-Calédonie s'ils ne sont pas à jour des vaccinations obligatoires.

La mer et le soleil

Le soleil lors de fortes expositions est un ennemi de la peau. Les coups de soleil peuvent occasionner de graves brûlures, surtout chez les tout-petits. C'est également un facteur favorisant les cancers de la peau.

Les coups de chaleur ou insolation sont à l'origine de cas de déshydratation.

Une bonne protection (crème solaire - chapeau - tee-shirt...) et une hydratation correcte évitent de nombreux désagréments.

Le port de chaussures de bain est conseillé pour éviter les coupures (corail), les piqûres de coquillages ou poissons potentiellement dangereux. Sur certains îlots, méfiez-vous du "tricot rayé" (petit serpent de mer, rayé jaune et noir ou bleu et noir) car sa morsure peut être mortelle, bien qu'il n'y ait pas eu d'accident depuis plusieurs années.



Les espèces de requins courantes en Nouvelle-Calédonie sont pour la plupart inoffensives pour le nageur ou le plongeur prudent et attentif.

La ciguatera plus connue sous le nom de "gratte" peut s'attraper en consommant certains poissons contaminés. Renseignez-vous avant de manger n'importe quel poisson.



Les arboviroses (dengue, chikungunya et zika) sont des maladies virales qui peuvent être graves. Elles sont transmises par l'*Aedes aegypti*, moustique aux pattes rayées qui pique le jour et contre lequel il faut se protéger en détruisant les gîtes larvaires, en utilisant régulièrement du répulsif cutané ou des vêtements amples pour éviter d'être piqué.



**En suivant les recommandation
des autorités sanitaires,
la Nouvelle-Calédonie est un pays très sain.**

LES VÉHICULES

FAIRE TRANSPORTER SON VÉHICULE DE MÉTROPOLE

Véhicules admis en franchise dans le cadre d'un transfert de résidence

Dans le cadre de votre transfert de résidence en Nouvelle-Calédonie, votre véhicule est admis en franchise des droits et taxes d'importation s'il répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Il a supporté les impositions normalement exigibles dans le pays de provenance ou d'origine et n'a bénéficié d'aucun remboursement de taxes au titre de son exportation ;
- Il est en votre possession depuis au moins dix-huit mois à la date de votre transfert de résidence ;
- Il est âgé de moins de 24 mois au jour de la déclaration d'exportation.

Attention : Les moyens de transport à caractère utilitaire ainsi que les véhicules à usage mixte utilisés à des fins commerciales ou professionnelles ne sont pas admis en franchise dans le cadre d'un transfert de résidence.

Véhicules neufs

Pour les véhicules neufs, la valeur retenue par le service des douanes pour la taxation sera celle mentionnée sur la facture (ou celle figurant au prix catalogue des véhicules neufs), diminuée d'un coefficient de vétusté, par référence à la cote de l'Argus Nouvelle-Calédonie valable pour l'année civile. La valeur retenue tiendra compte de l'utilisation effective du moyen de transport et sera majorée des frais correspondant au transport et à l'assurance relatifs à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

Véhicules d'occasion

Pour les véhicules d'occasion, deux cas sont possibles :

- L'importation du véhicule fait suite à une

vente pour l'exportation vers la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cas, le véhicule n'est pas immatriculé au nom de l'intéressé. La base de taxation sera constituée par la valeur de la transaction majorée des frais correspondant au transport et à l'assurance relatif à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

- Pour les autres cas, la base taxable sera déterminée par référence à la cote de l'Argus Nouvelle-Calédonie valable pour l'année civile. Sur cette base, il sera appliqué une réduction forfaitaire de 15% puis un nouveau coefficient de réfaction variable selon l'origine du véhicule :
 - Pour les véhicules de tourisme et motocycles : 21 % si origine UE, sinon 30 %
 - Pour les véhicules utilitaires (charge maximale < 5 tonnes) : 21 % si origine UE, sinon 30 %

Pour les véhicules qui ne sont plus cotés à l'argus, l'assiette est déterminée par référence à la dernière cotation de l'argus sur laquelle est appliqué un coefficient de réduction de 10% par année supplémentaire, dans la limite d'une réfaction maximale de 80% sur la dernière cote connue. En tout état de cause, la base taxable ne pourra être inférieure au montant des frais correspondant au transport et à l'assurance relatifs à l'acheminement du bien entre le pays de provenance et la Nouvelle-Calédonie.

Lorsque le modèle de véhicule n'est pas repris à l'argus, la cote d'un véhicule similaire est retenue.

En Nouvelle-Calédonie, la voiture obtiendra une nouvelle immatriculation de six numéros.

Pour l'immatriculation et le contrôle technique, rapprochez vous de la DITTT :

Tél. : 28 03 00 - dittt@gouv.nc

Pour tous renseignements : Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie

BP 13, 98845 NOUMEA CEDEX - Tél : 26 54 12 ou 26 54 13 - Fax : 26 53 19

Site : www.douane.gouv.nc - Courriel : douanes.nc@offratel.nc

L'ASSURANCE AUTO ET CYCLO

La MAIF n'intervient pas en Nouvelle-Calédonie. Presque toutes les grandes compagnies y sont représentées. Là encore, quelques particularités locales sont observées. Il est donc prudent d'amener avec soi un état de ses acquis (bonus/malus) de son dernier assureur métropolitain. Sauf convention spéciale, votre assurance métropolitaine cesse dans le meilleur des cas trois mois après votre mutation. L'assurance automobile est sensiblement moins chère qu'en Métropole. Attention cependant aux contrats "durée

ferme" sans tacite reconduction.

Sont obligatoires : Le port de la ceinture de sécurité à l'avant et à l'arrière du véhicule. Le fonds de garantie automobile existe en Nouvelle-Calédonie ainsi que la convention IDA intitulée CGIRSA.

Attention : quand vous vous éloignez de Nouméa, vous n'avez pas la priorité sur les ponts ou sections de route étroites. (Attention surtout, à Nouméa, aux nombreuses priorités à droite et aux ronds-points).

LES CYCLOMOTEURS

En Nouvelle-Calédonie, le permis est obligatoire pour la conduite de tout cyclomoteur, même inférieur à 50 cm³. Un jeune peut se présenter à l'examen dès qu'il a l'âge de 14 ans.

Une épreuve théorique (code de la route avec ses spécificités territoriales) et une épreuve pratique de maniabilité.

Les cyclomoteurs doivent être immatriculés. S'adresser au
Service DES MINES ET DE L'ÉNERGIE
 Vallée-du-Tir - Tél : (+687) 27 39 44
 BP 465 - 98845 NOUMÉA CEDEX

LES HÔTELS, MOTELS, GITES & RÉSIDENCES HÔTELIÈRES

De l'accueil en tribu aux hôtels de luxe, des hébergements pour tous les goûts

Amateurs de découvertes, randonneurs en sac à dos, voyageurs, la Nouvelle-Calédonie offre le choix entre l'accueil en tribu ou à la ferme, entre l'Ecolodge et les prestations sans faille des grandes chaînes hôtelières internationales.

Selon les structures, l'hébergement se fait dans une case, une tente, en bungalow ou en paillotte, seul ou avec d'autres visiteurs. Les sanitaires sont souvent en commun, l'eau chaude n'est pas garantie – mais le climat est doux...

Tout au long de votre séjour en Nouvelle-Calédonie vous pouvez opter pour le confort.

Les Ecolodges

Ils répondent aux critères de respect de l'environnement garantis par un label environnemental.

Autres types d'hébergements

Chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes offrent un accueil personnalisé et convivial dans des structures familiales chez l'habitant.

Le petit-déjeuner est généralement servi par le maître ou la maîtresse de maison.

Accueil à la ferme

Les agriculteurs du réseau « Bienvenue à la ferme » proposent de s'initier à la vie broussarde au sein du « Far West calédonien » en séjournant sur une station d'élevage, à la ferme ou chez des agriculteurs du réseau.

<http://www.canc.nc/menu-horizontal/bienvenue-a-la-ferme/decouvrir-le-reseau.html>

Les visiteurs sont logés dans de petits bungalows tout équipés situés sur une propriété et leurs hôtes leur font découvrir leur vie au quotidien, leurs activités et leur délicieuse cuisine.

Locations de Tourisme

Parfaites pour les longs séjours (à la semaine ou au mois), les locations permettent pour un tarif très attractif de bénéficier d'une villa, d'un appartement, d'un studio, d'un chalet ou encore d'un bungalow entièrement équipé.

Pour de plus amples renseignements :

<http://www.locationtouristique.nc/>

Accueils en tribu

Cette formule unique en son genre offre un hébergement simple et authentique au sein d'une tribu. Les membres accueillent les voyageurs personnellement et peuvent leur faire découvrir la vie quotidienne et les coutumes à travers certains gestes quotidiens : tressages, pêche, cuisine, travaux des champs... Des visites de sites naturels, des moments magiques autour des contes et légendes permettent de tisser des liens d'amitié.

Liste non exhaustive

NOUMÉA

BEAURIVAGE	Tél : 26 20 55	LE LAGON	Tél : 26 12 55
BEST WESTERN - LE PARIS	Tél : 28 17 00	LE MERIDIEN	Tél : 26 50 00
COMPLEXE CHATEAU ROYAL	Tél : 29 64 00	LE NOUVATA	Tél : 26 22 00
HOTEL LE CENTRE	Tél : 23 07 00	LE RAMADA PLAZA NOUMEA	Tél : 23 90 00
HÔTEL LE MOCAMBO	Tél : 26 27 01	MARINA BEACH	Tél : 28 76 33
KUENDU BEACH	Tél : 24 30 00	MOTEL ANSE VATA	Tél : 26 26 12
L'ESCAPADE L'ILLOT MAITRE	Tél : 28 53 20	MOTEL LE BAMBOU	Tél : 26 12 90
LA CASA DEL SOLE	Tél : 25 87 00	NEW CALEDONIA	Tél : 26 18 26
LA PEROUSE	Tél : 27 22 51	RÉSIDOTEL LE STANLEY	Tél : 23 23 23
LE HILTON	Tél : 24 46 00	AUBERGE DE JEUNESSE	Tél : 27 58 79

SUD

KANUA TERA Ecologie (Yaté)	Tél : 46 90 00	LE MÉRIDIEN (Île des Pins)	Tél : 46 15 15
GITE St GABRIEL (Yaté)	Tél : 46 42 77	HOTEL KOU-BUGNY (Île des Pins)	Tél : 46 18 00
RELAIS DE KODJEU (Île des Pins)	Tél : 46 11 42	OURE LODGE (Île des Pins)	Tél : 43 13 15
GITE NATAÏWATCH (Île des Pins)	Tél : 46 11 13	GÎTE DE KUBERKA (Île des Pins)	Tél : 46 11 18

ÎLES LOYAUTÉ

DREHU VILLAGE (bungalow, Lifou)	Tél : 45 02 70	FENE PAZA (Lifou)	Tél : 45 45 05
OASIS DE KIAMU (Jozip, Lifou)	Tél : 45 15 00	FARE FALAISE (Table d'hôte Lifou)	Tél : 45 02 01
GITE CHEZ HELENE GAZE (Lifou)	Tél : 45 09 99	NENGONE VILLAGE (bungalow, Maré)	Tél : 45 45 00
GITE CHEZ JEANNE FORREST (Lifou)	Tél : 45 16 56	HÔTEL BEAUPRE (bungalow, Ouvéa)	Tél : 45 71 32
CHEZ JEANNETTE IHAGE (Lifou)	Tél : 83 81 54	PARADIS D'OUVÉA	Tél : 45 54 00

CÔTE EST

KOULNOUÉ VILLAGE (bungalow)	Tél : 42 81 66	Gîte KA WABOANA (Hienghène)	Tél : 42 70 74
Gîte NEWE JIE (Poindimié)	Tél : 42 70 74	TIÉTI HOTEL (Poindimié)	Tél : 42 64 00

CÔTE OUEST

QUALITY RESORT RIVLAND (Païta)	Tél : 44 74 74	EDEN APPARTEL (Koné)	Tél : 42 41 42
PAILLOTES DE LA OUENGGHI (Boulouparis)	Tél : 35 17 35	LA NEA (bungalow - Koné)	Tél : 47 30 40
HOTEL BANU (La Foa)	Tél : 44 31 19	MONITEL DE KOUMAC (Koumac)	Tél : 47 66 66
EVASION (Sarraméa)	Tél : 44 55 77	HÔTEL LE PASSIFLORE (Koumac)	Tél : 42 71 71
LA NERA (Bourail)	Tél : 44 16 44	LE REFUGE DU CERF (Kaala-Gomen)	Tél : 47 93 92
EL KANTARA (Bourail)	Tél : 44 13 22	RELAIS DE GOLONNE (Poum)	Tél : 47 20 00
SHERATON DEVA RESORT	Tél : 20 70 70	MALABOU BEACH (bungalow Poum)	Tél : 47 60 60
HOTEL KONIAMBO (Koné)	Tél : 47 39 40	RELAIS DE POINGAM (Poum)	Tél : 47 92 12
HOTEL HIBISCUS (Koné)	Tél : 47 22 61	CHEZ SUZE ET JO	Tél : 47 54 54
L'ESCALE DE KONE - (Koné)	Tél : 47 21 09		
HÔTEL LE COLIBRI (Koné)	Tél : 47 54 04		

Liste non exhaustive

LES LOISIRS & LA CULTURE

Cette rubrique vous donne un aperçu de quelques-unes des ressources offertes en matière de loisirs et de culture. Elle n'est pas exhaustive mais afin de mieux vous informer sur les activités diverses qui existent en

Nouvelle-Calédonie, veuillez vous reporter aux adresses des trois organismes touristiques de chaque Province. La Nouvelle-Calédonie est de toute manière le pays rêvé des activités de plein air.

CONTACTS

Office du tourisme de Nouméa et de la province Sud : 14, rue Jean-Jaurès - Place des Cocotiers - Tél. : 28 75 80
Courriel : centre.ville@office-tourisme.nc

Points d'informations en province Sud

• Nouméa : 22 quai Jules Ferry, Gare Maritime - (+687) 05 75 80 / Tél. (+687) 28 75 80

• Mont-Dore et Yaté : Tourisme Grand Sud
Tél +687 46 06 25

www.destinationgrandsud.nc

• Thio Tourisme : Tél +687 44 25 04

www.thio.nc/thio-tourisme

• La Foa, Sarraméa, Moindou et Farino : La Foa Tourisme – Tél +687 41 69 11

www.lafoatourisme.nc

• Bourail Tourisme : Tél +687 46 46 12

www.bourailtourisme.nc

Bureau du tourisme de la Province Nord :

35, avenue Foch - Nouméa

Tél. : 27 73 59 ou 28 93 60 ou 27 78 05

Courriel : info@tourismeprovincenord.nc

www.tourismeprovincenord.nc

Points d'information en Province Nord

• Canala - Tel +687 42 60 61

• Hienghène - Tel +687 42 43 57 -

www.hienghene-tourisme.nc

• Koné - Tel +687 47 30 86

• Koumac Tourisme - Tel +687 42 78 42

• Touho - Tel +687 42 88 07 ou +687 86 27 60

• Voh - Tel +687 47 27 68

Destination Îles Loyauté :

113, avenue Roger Laroque - Anse-Vata

Tél. : 95 61 10

www.iles-loyaute.com

Points d'information dans les îles

• Île des Pins - Tel +687 46 10 27

Îles Loyauté

• Lifou - Tel +687 45 00 32

• Maré - Tel +687 43 03 49

• Ouvéa - Tel +687 45 10 84 ou +687 94 97 14

PASS NC ÉDUCATION

EXCLUSIVITÉ
Vice Rectorat

Une carte nominative réservée exclusivement aux enseignants de la Nouvelle-Calédonie du secondaire public et privé et du primaire privé, qui permet à chacun d'eux de bénéficier d'une visite par an dans certaines structures culturelles partenaires.

Informations

Exclusivement auprès de la DAAC au 26 62 17

Contact : veronique.lehoullier@ac-noumea.nc

MUSÉES ET CENTRES CULTURELS

Le Musée de Nouvelle-Calédonie

Ce musée expose l'une des plus belles collections d'art kanak au monde. Il possède aussi une remarquable collection d'objets océaniques qui, de la Papouasie-Occidentale à la Polynésie orientale, convie le visiteur à découvrir un ensemble de sociétés d'une grande richesse. Le Vanuatu y est particulièrement bien représenté.

Horaires : ouvert de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 15 à 16 h 30 (sauf mardi et jours fériés).

Adresse : 43 Avenue du Maréchal Foch, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : 27 23 42

Site : <https://museenouvellecaledonie.nc>

Le Musée maritime

Le Musée maritime vous invite par le biais de sa nouvelle muséographie et de la richesse de ses collections, à explorer l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie et découvrir l'extraordinaire voyage de La Pérouse. Des espaces d'exposition temporaire permettent d'approfondir ou d'aborder tout au long de l'année des thématiques diversifiées liées au milieu maritime. Des espaces jeux sont également mis à disposition des enfants et de leur famille pour découvrir le musée et s'initier à l'histoire maritime tout en s'amusant.

Horaires : Du mardi au dimanche de 10h à 17h en continu (Fermé le lundi)

Adresse : 11 Ave James Cook, Noumea, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 26.34.43

Email : contact@museemaritime.nc

Site : www.patrimoine-maritime.asso.nc

Les musées de la ville

· Musée de la Ville de Nouméa

Le musée de la Ville de Nouméa ouvre ses portes en 1996 afin de faire découvrir l'histoire de la Ville et du pays, dans un bâtiment fort de l'histoire nouméenne.

Horaires : ouvert du lundi au vendredi de 9h à

17h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Adresse : Place des Cocotiers, BP K1, 98849 Nouméa cedex.

Téléphone : 26 28 05

Site : mairie.musee@ville-noumea.nc

· Musée de la Seconde Guerre mondiale en Nouvelle-Calédonie

Cette structure s'attache à mieux faire comprendre l'impact de cette époque sur la construction et la métamorphose de la société calédonienne pendant et, aussi, après la guerre.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu, le samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h. Fermé le dimanche et les jours fériés.

Adresse : 14, avenue Paul Doumer, BP K1 98849 Nouméa cedex - Téléphone : 27 48 70

Email : mairie.musee@ville-noumea.nc

Site : www.noumea.nc/musee-de-la-seconde-guerre-mondiale

Les autres musées et associations

· **Le Plateau de la mine de Thio**, un des plus importants gisements de nickel au monde, est la plus ancienne mine de Nouvelle-Calédonie toujours en exploitation et la seule qui est accessible au public. Vous souhaitez en savoir plus ? Plusieurs choix s'offrent à vous : la visite de la mine, la visite du musée de la mine avec un guide ou la visite libre du musée. Téléphone : 44 25 04

· Musée de Bourail

Vous y découvrirez l'histoire de la commune de Bourail et de la Nouvelle Calédonie : des pétroglyphes à l'art kanak en passant par l'établissement agricole pénal, la guillotine, la présence arabe, la présence néo-zélandaise ou encore les comices agricoles...

Horaires : Du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures

Adresse : Rue Simone Drémon, BP 485, RT1, Bourail, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 46.46.12

· Écomusée du café de Voh

L'écomusée propose sur inscription
Une visite des collections permanentes et/ou
des expositions temporaires.
L'écomusée met à disposition des entreprises,
des professionnels, des associations, des
espaces pour organiser des manifestations
culturelles, scientifiques, universitaires et à
caractère économique (réunions, colloques,
camping, centres de vacances...) dans un
cadre prestigieux.
Téléphone : 47 37 36 / 75 95 65
Email : ecomusee.cafe@gmail.com

· Association Témoignage d'un passé :

Maison Célières, Villa-musée de Païta et
Musée du bain de Nouville
Téléphone : 77.83.73

Association Marguerite Fort Teremba

Téléphone : 44 32 71

Centre culturel Tjibaou

L'Agence de Développement de la Culture
Kanak a pour mission de faire du Centre
culturel Tjibaou un lieu unique de
développement, de création et de diffusion
culturelle et artistique, kanak et océanienne.
Sur la presqu'île de Tina, à 10 mn du centre
de Nouméa, découvrez l'Océanie à travers les
espaces d'exposition, les lieux de spectacles,
la Médiathèque publique spécialisée, l'aire
coutumière, ses cases traditionnelles et le
chemin kanak, né du mythe fondateur de Téa
Kanaké.



Horaires : ouvert du mardi
au dimanche, de 10h à
18h

Adresse : Rue des
Accords de Maignon
TINA - BP 378 - 98845
Nouméa Cedex
Téléphone : 41.45.45
Télécopie : 41.45.56
Email : adck@adck.nc
Site : www.adck.nc

Le centre d'Art

Situé dans les anciennes prisons civiles depuis
1996, le centre d'Art est un espace culturel et
artistique municipal qui dispose d'une salle de
spectacle, le théâtre de Poche, une scène
extérieure, une salles d'exposition et des salles
de répétition.

De nombreux spectacles, exposition et
animations y sont proposés chaque année.
Pour tout renseignement :

Adresse : Centre d'art de la ville : 6 bd
extérieur Fbg Blanchot –
Téléphone. : 25 07 50
Site : www.centredart.noumea.nc

Le centre culturel du Mont Dore

Le centre culturel du Mont-Dore, structure
d'accueil pour les spectacles scolaires,
partenaire du vice-rectorat de la Nouvelle-
Calédonie, est installé au complexe sportif et
culturel Victorin Boewa, à Boulari. Il propose
des expositions et des spectacles de mars à
décembre. Tous les genres, pour tous les âges
et toutes les sensibilités y sont représentés
(musique, danse, théâtre et cinéma). Situé
juste à côté, le Pôle artistique accueille les
cours de l'École des Arts, accessibles à tous
dès 4 ans (arts plastiques, musique, cirque,
théâtre et danse).

Accueil du public du mardi au jeudi de 11h à
16h, vendredi de 11h à 15h et 1h avant
chaque spectacle. Téléphone : 41 90 90
Site : www.mont-dore.nc

Le centre culturel de Koné – Pmémie

Dans le cadre de la politique culturelle
provinciale, la vocation du centre culturel est
de promouvoir des projets culturels et de
création artistique, au centre culturel et en
décentralisation, en coopération avec un
réseau d'acteurs présents ou émergents, en
particulier sur la côte Ouest de la Province
Nord ou plus largement. Le centre culturel
constitue un pôle de ressource privilégié dans
l'accompagnement de tous les acteurs de la
culture et artistes.

Horaires d'ouverture : De Lundi à Jeudi : 8h à
12h/13h-17h / Le Vendredi : 8h à 12h/13h-16h

Adresse : 2 243 route de Pomémie,
BP : 930 - 98 860 KONE
Téléphone : (+687) 47.11.06
Email : p.claudemay@pomemie.nc

Le centre culturel de Hienghène Goa ma Bwarhat

Découvrez ce haut lieu de la Culture et de l'Histoire de la Commune de Hienghène et de ses tribus...

Téléphone : 42 80 74
Email : culturehienghene@canl.nc



Centre culturel de Maré Yéiwéné Yeiwéné

Téléphone : 45 01 37

Autres centres

• Le REX

Financé par la ville de Nouméa, la province Sud et l'État. Le Rex géré par l'ADAMIC est



un espace socioculturel municipal ouvert aux jeunes de 12 à 26 ans à qui sont proposés différents ateliers de pratiques artistiques (Slam, Hip Hop, danse kanak et contemporaine, vidéo, théâtre...), des projections cinématographiques, mais aussi des animations multimédia et l'accès à une cyberbase.

Enfin, le Rex accueille des résidences d'artistes et accompagne la création et la gestion d'associations à caractère artistique.

Adresse : 27, avenue de la victoire - 98800 Nouméa
Téléphone : 28 26 29

Site : www.ville-noumea.nc/espacejeunes
Courriel de la chargée d'actions jeunesse & communication : animateur.rex@gmail.com

• Le théâtre de l'île

Le Théâtre de l'île est une scène conventionnée, un centre de créations et de productions théâtrales. Il organise la diffusion de spectacles locaux et internationaux dans le cadre de saisons culturelles et de festivals. Une carte d'abonnement annuelle vous donne accès à des tarifs avantageux. La salle rénovée en 2000 est un ancien bâtiment du bagne. Elle peut accueillir jusqu'à 356 personnes.

Adresse : 161 avenue James Cook Nouville
Téléphone : 25 50 50

Site : www.theatredelile.nc
Email : org.adamic@gmail.com

• Château Hagen

Adresse : rue du Révérend Père Roman
Téléphone : 20 48 00 / 27 98 21

dc.contact@province-sud.nc
Horaires : du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 11 h 30 / de 12 h 15 à 16 h



BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES



INFOS PRATIQUES

La bibliothèque Bernheim

Le public a la possibilité d'emprunter un très grand choix d'ouvrages. Un abonnement permet aux chercheurs de consulter le fonds réservé.

Adresse : Angle de la rue de la Somme et de l'avenue du Maréchal Foch.

Téléphone : 24 20 90

La médiathèque de la Presqu'île

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 13h à 17h30, le samedi de 9h à 12h30.

Adresse : 3, rue Marcel-Pétron, Kaméré

Téléphone : 25 19 33.

Courriel : mediatheques@ville-noumea.nc

La médiathèque de Rivière-Salée

Horaires d'ouverture : variant du lundi au vendredi

Adresse : 4, rue Raphaël Ménard – Centre commercial de Rivière-Salée

Téléphone : 41 54 02 - Fax : 43 87 73

Courriel : mediatheques@ville-noumea.nc

Médiathèque du Nord

Adresse : BP 247 Poindimié

Téléphone : 42.67.00

Mail : s.paala@bernheim.nc

Médiathèque Löhna Lifou

Adresse : Mairie de Lifou - 98 820 Wé Lifou

Téléphone : 45.52.37

Mail : mediatheque-lifou@cyberdidact.net

La maison du livre

Oeuvre en faveur des acteurs du livre à l'échelle du territoire. La MLNC structure et coordonne la filière du livre en initiant et accompagnant de nombreuses actions dans les provinces. Elle travaille en lien avec tous les acteurs du livre, dont les associations médiatrices du livre. De plus, la MLNC œuvre à la promotion du livre calédonien à l'international. La ville de Nouméa lui met à disposition les locaux de la Maison Célières, magnifique bâtisse classée au patrimoine. Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 14 h à 16 h (et en soirée selon le programme d'animation).

Adresse : Maison Célières 21, route du Port-Despointes (Fbg Blanchot) 98800 Nouméa

Téléphone : 28 65 10

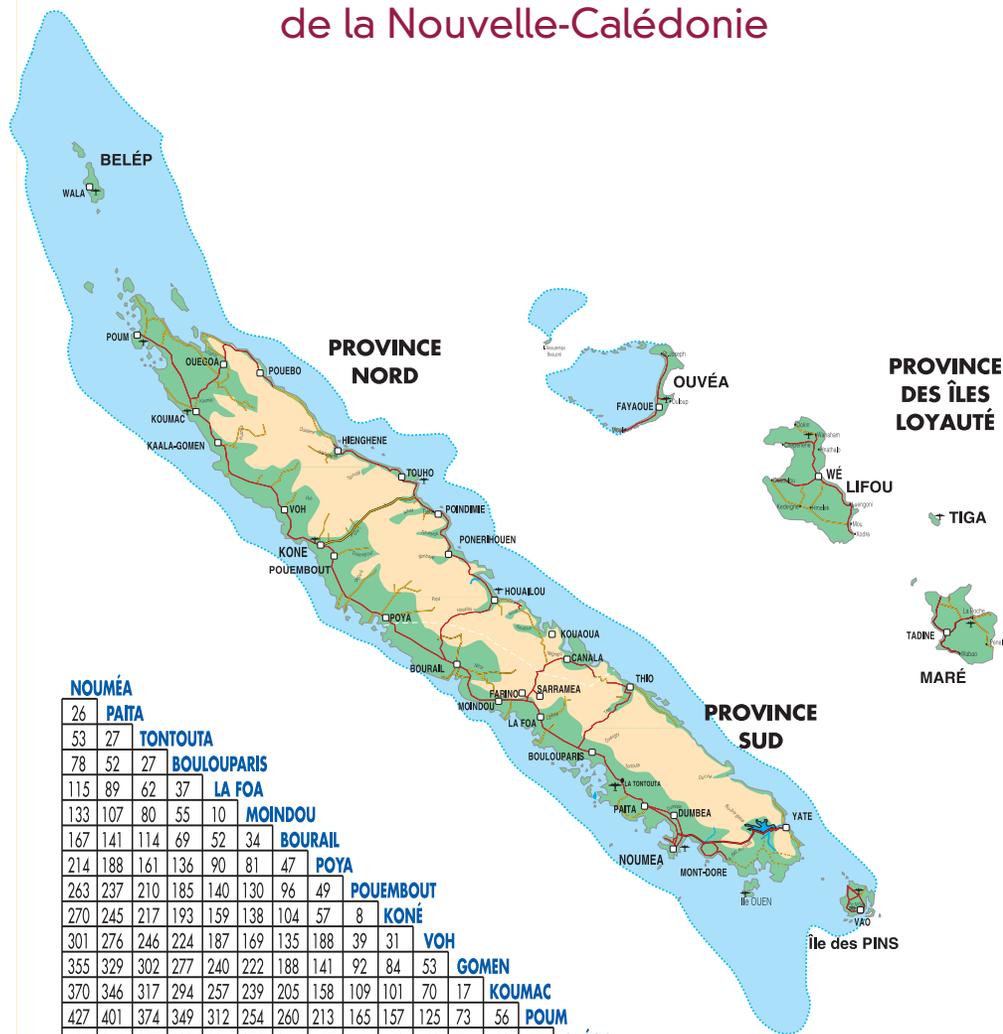
Email : accueil@maisondulivre.nc

Site : www.maisondulivre.nc





CARTE de la Nouvelle-Calédonie



NOUMÉA																								
26	PAÏTA																							
53	27	TONTOUTA																						
78	52	27	BOULOUPARIS																					
115	89	62	37	LA FOA																				
133	107	80	55	10	MOINDOU																			
167	141	114	69	52	34	BOURAIL																		
214	188	161	136	90	81	47	POYÀ																	
263	237	210	185	140	130	96	49	POUEMBOUT																
270	245	217	193	159	138	104	57	8	KONÉ															
301	276	246	224	187	169	135	188	39	31	VOH														
355	329	302	277	240	222	188	141	92	84	53	GOMEN													
370	346	317	294	257	239	205	158	109	101	70	17	KOUMAC												
427	401	374	349	312	254	260	213	165	157	125	73	56	POUM											
410	365	357	333	296	278	244	197	148	140	109	56	39	95	OUEGOA										
81	95	122	147	190	202	236	283	322	340	370	424	440	496	538	YATÉ									
126	100	75	46	90	103	137	184	233	240	272	325	342	397	439	195	THIO								
160	134	109	82	124	137	171	210	268	274	386	359	375	431	473	279	34	CANALA (PAR THIO)							
170	145	110	93	55	74	100	155	204	211	243	296	213	368	410	240	141	-	CANALA (PAR LA FOA)						
236	210	103	158	121	103	69	116	165	172	264	257	272	327	235	383	206	249	177	HOUILLOU					
280	254	227	282	165	147	113	160	203	217	240	245	220	283	189	349	250	204	221	44	PONÉRIHOUEU				
306	280	261	228	196	173	144	179	228	236	267	226	206	199	171	387	278	312	231	41	29	POINDIMÉ			
338	202	255	258	193	175	141	199	237	245	276	217	200	255	161	377	278	212	249	72	57	28	TOUHO		
335	309	282	257	220	202	160	215	264	272	243	190	173	220	134	464	365	339	275	99	55	55	27	HIENGHÈNE	
376	352	323	258	261	243	209	256	305	233	202	149	132	107	93	445	346	380	316	161	117	88	60	45	POUEBO

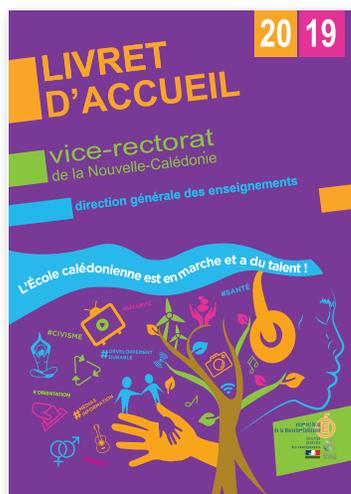
Distances en km



LES REMERCIEMENTS

Ce livret d'accueil a été élaboré par l'ensemble des divisions et services du vice-rectorat.

Les articles concernant la présentation de la Nouvelle-Calédonie sont issus avec accord préalable de l'IRD, de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie, et ont été condensé par le service communication sous le suivi de Mme Audrey Guette chargée de mission en Histoire-Géographie. Les cartes ont été fournies par l'IRD. Les cartes dans la partie scolarité ont été réalisées par le CDPNC.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Charles RINGARD FLAMENT,
Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements.
1, av. des frères Carcopino
BP G4 Nouméa cedex
Tél. : 26.62.30 - Télécopie : 27.30.48

Ont collaboré à ce numéro :

l'ensemble des divisions et services
du Vice-rectorat.

Mise à jour et corrections : service
communication

Pour toutes demandes :

Courriel :

communication@ac-noumea.nc
livretaccueilvicerectorat@lagoon.nc

RÉALISATION : Média Fusion Tél. : 28 18 34
BP 2841 - 98846 Nouméa Cedex

COMPOSITION ET MAQUETTE :

Méga M@c

Courriel : olive@canl.nc - Tél. : 24.92.69

Imprimerie : ARTYPO

Nous remercions tous les annonceurs
qui ont permis la réalisation de cette édition 2018.



Nouméa vue du ciel